PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ

www.parlement.brussels | 2022-2023

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022-2023

Ce rapport couvre les activités d'octobre 2022 à octobre 2023.

Éditeur responsable : Rachid Madrane, Président
Dépôt légal : D/2024/5.977/01
Photos : José Pereda, Sarah Van Marcke et Franky Verdickt

FSC www.fsc.org MIX Paper from responsible sources FSC® C007370

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT **06**

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT **08**

LE PARLEMENT **11**

A. Missions 13

B. Compétences 14

C. Composition de l'assemblée 15

Répartition des sièges *15*

Députés *16*

Groupes politiques *24*

D. Organes de gestion 26

Bureau *26*

Bureau élargi *28*

E. Commissions 29

Commissions permanentes *30*

Commissions non permanentes et comités *34*

Commission spéciale *36*

Commissions interparlementaires *37*

F. Contrôle du Parlement 38

Commission du Budget et du Compte *38*

Cour des comptes *38*

Cellule Transparence des rémunérations *39*

Collège de contrôle *39*

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION ÉCOULÉE **41**

A. En un coup d'œil 43

B. Temps forts en séances plénières 46

C. Réunions en commissions plénières 48

D. Temps forts en commissions 50

Commission des Finances et des Affaires générales *50*

Commission des Affaires intérieures *52*

Commission de l'Environnement et de l'Énergie *53*

Commission de la Mobilité *55*

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi *56*

Commission du Logement *57*

Commission du Développement territorial *58*

Commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes *59*

Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes *61*

Commission des Affaires bicommunautaires générales *63*

Commission chargée des Questions européennes *64*

Commission du Règlement *64*

Commission du Budget et du Compte *65*

Commission spéciale Uber *66*

Commissions interparlementaires *67*

E. Statistiques du travail législatif 68

F. Budget voté au Parlement 73

LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DE RENCONTRES ET DE DÉBATS **75**

A. Auditions 77

B. Participation citoyenne 78

Pétitions *78*

Suggestions citoyennes *79*

Commissions délibératives *80*

Autres processus participatifs : *82*

« Youth coalition 2030 » 82

« Brussels Voice » 83

Plateforme « democratie.brussels » *83*

C. Activités d'éducation à la citoyenneté 84

Jeu de rôle « Democracity » *84*

Atelier « Reporters au Parlement » *85*

Parlement Jeunesse *86*

Animation « L'Esprit de Cordoue » *86*

Lectures citoyennes « La marche des femmes pour leurs droits » *87*

Les élèves de TADA au Parlement *88*

Concours d'éloquence « Publiq » *89*

Débat entre étudiants de journalisme (IHECS) et députés bruxellois *89*

D. Événements organisés par le Parlement (ou en collaboration avec d'autres organisations) 90

Toast au Roi *90*

Vœux de Nouvel An *91*

Rencontre « Prospective Research » *91*

Soutien à Olivier Vandecasteele, détenu en Iran *92*

« Urban Walk Brussels » *92*

Fête de l'Iris 2023 *92*

Exposition « Que portiez-vous ? » *93*

« Heritage Days – Journées du patrimoine » *94*

Pèlerinage national au Fort de Breendonk *95*

Concerts du Conservatoire royal de Bruxelles *95*

E. Journées internationales et hommages 96

Hommage aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie *96*

Journée internationale des droits des femmes *96*

Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie *96*

Hommage aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye *97*

Soutien aux personnes sourdes *97*

Hommage aux victimes de l'attentat du 16 octobre 2023 à Bruxelles *97*

F. Visites guidées 98

G. Occupations de salles 100

H. Site internet et réseaux sociaux 102

I. Publications 106

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE NATIONALE ET INTERNATIONALE 107

A. Relations avec les autres assemblées législatives belges 109

Conférence des présidents des assemblées parlementaires 109

B. Relations bilatérales 110

Accueil de personnalités 110

Accueil de délégations étrangères 112

C. Relations multilatérales 114

Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) 114

D. Déplacements à l'étranger 116

Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) à Grenoble 116

Délégation de membres de la commission de la Mobilité à Londres 116

LES SERVICES ET LA GESTION DU PARLEMENT 117

A. Réorganisation des services 119

Organigramme 119

Coordonnées des services 120

Répartition des membres du personnel 126

B. Gestion du personnel 128

Task force recrutement 128

Télétravail 128

Évaluation 128

Comité du personnel 128

Protection des lanceurs d'alerte 129

C. Bien-être au travail 130

Comité de la prévention et de la protection au travail (CPPT) 130

Conseiller en prévention interne 130

Personnes de confiance 130

D. Information et documentation 131

Portail documentaire 131

Bibliothèque et services aux utilisateurs 131

E. Gestion des bâtiments 132

Acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux 132

Centre d'accueil et d'information (CAI) 132

Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE) 133

Valorisation du patrimoine artistique 133

ORGANES APPARENTÉS ET INSTITUTION COLLATÉRALE 135

A. Cellule Transparence des rémunérations 137

B. Commission de contrôle bruxelloise 138

C. Service de médiation bruxellois 139

LIENS UTILES 141

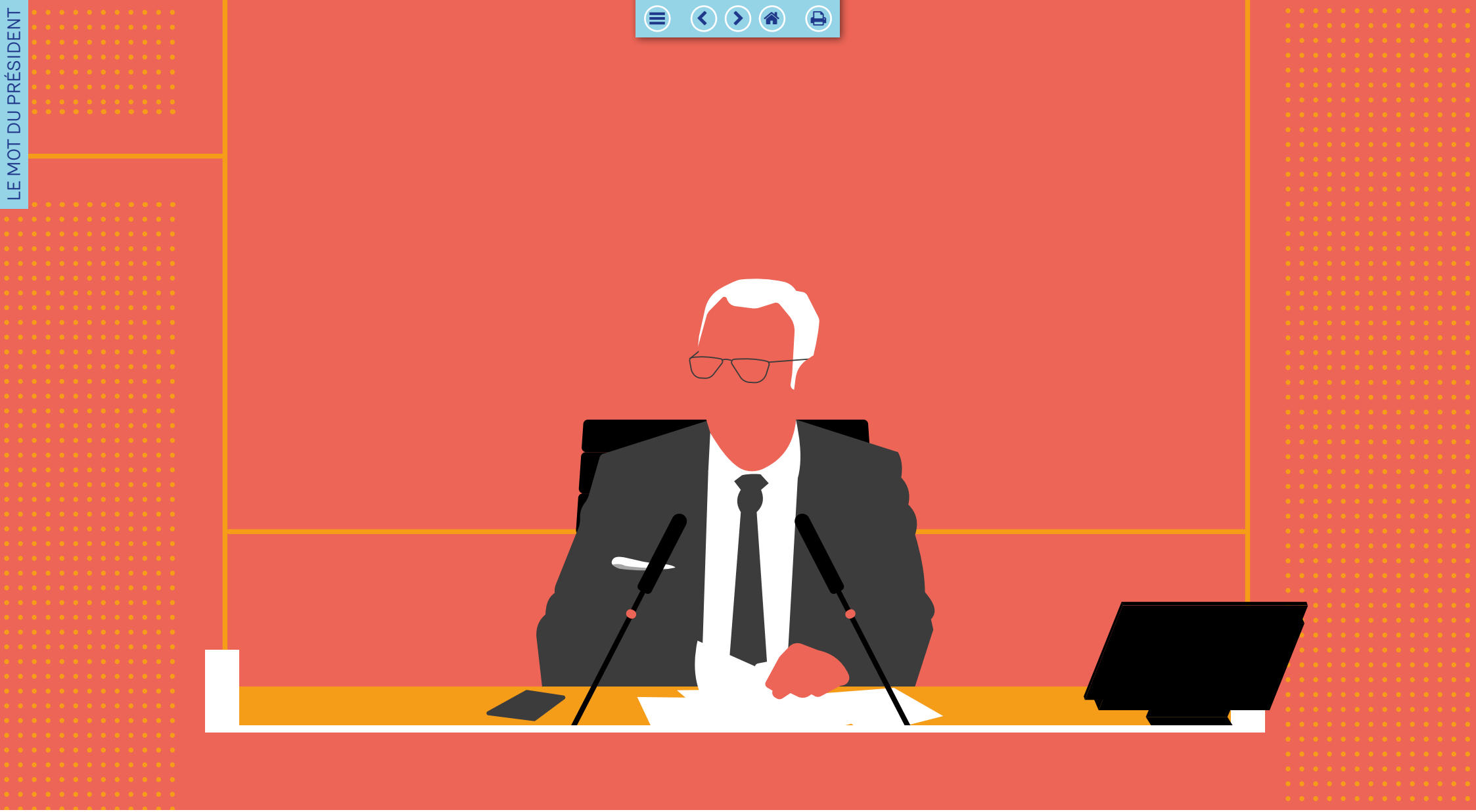

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport d'activité que vous consultez ici rend compte d'une nouvelle année durant laquelle les députés bruxellois se sont efforcés de construire un avenir toujours meilleur pour notre Région, en veillant à un vivre et faire-ensemble apaisé, en faisant une place plus large aux Bruxelloises et aux Bruxellois dans les travaux du Parlement, garantissant ainsi plus de transparence dans la vie politique.

Notre Parlement a débattu, cette année encore, de sujets qui traversent notre société, de façon parfois polarisante – je pense par exemple au débat sur la question du port de signes convictionnels dans la fonction publique.

Mais c'est la vocation d'un parlement d'être le lieu où ces questions se débattent. Ce n'est pas toujours un exercice facile, mais on peut porter au crédit de notre assemblée que toutes les discussions, même lorsqu'elles portent sur des questions extrêmement sensibles, se déroulent dans un grand respect mutuel.

C'est aussi la vocation première de notre assemblée de contrôler les décisions du gouvernement et la façon dont celles-ci se prennent. C'est la mission qu'il exerce au quotidien, mais cela a aussi été cette année celle de la commission spéciale Uber.

Ses travaux nous ont permis de réfléchir aux balises qui peuvent encore être mises en place pour protéger notre démocratie d'éventuelles pratiques d'influence qui peuvent porter atteinte à l'État de droit.

Parmi ses recommandations, la commission demandait des règles déontologiques plus claires et plus de transparence dans le processus décisionnel. Le texte qui doit faciliter la mise en place de la commission bruxelloise de déontologie a également été voté dans la foulée. C'est là une avancée majeure en matière de transparence, d'éthique parlementaire et de garde-fou contre les conflits d'intérêts.

L'ouverture du Parlement aux Bruxelloises et Bruxellois me tient particulièrement à cœur et le nombre d'événements organisés cette année, à l'attention des écoles ou du grand public en général, témoigne de la vitalité de notre assemblée. Plusieurs milliers de personnes franchissent chaque année les portes de notre Parlement. Nous avons par ailleurs organisé cette année une quatrième commission délibérative sur «le bruit en ville».

Je me réjouis aussi que la médiatrice bruxelloise, longtemps attendue, soit désormais pleinement en activité. Elle a pu nous livrer cette année ses premiers constats et recommandations.

Enfin, en tant que parlement d'une Région aussi cosmopolite et ouverte sur le monde que l'est Bruxelles, le Parlement bruxellois se doit d'être présent sur la scène internationale et européenne. Il a, depuis janvier, l'opportunité d'ancrer plus profondément encore son action au niveau européen, au travers de la CALRE – la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe – dont la présidence lui a été confiée pour 2023.

À l'aube d'un semestre durant lequel la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne, c'est là une occasion formidable de faire rayonner plus encore notre Parlement sur la scène européenne, en nous faisant le porte-voix des régions pour rappeler aux institutions européennes combien il est important de les écouter, parce qu'elles ont la particularité d'avoir une vision claire de la réalité de celles et ceux qui vivent sur leur territoire, et d'être plus proches des citoyens et citoyennes qu'elles représentent.

Bonne lecture!

Rachid MADRANE
Président

> "On peut porter au crédit de notre assemblée que toutes les discussions, même lorsqu'elles portent sur des questions extrêmement sensibles, se déroulent dans un grand respect mutuel."

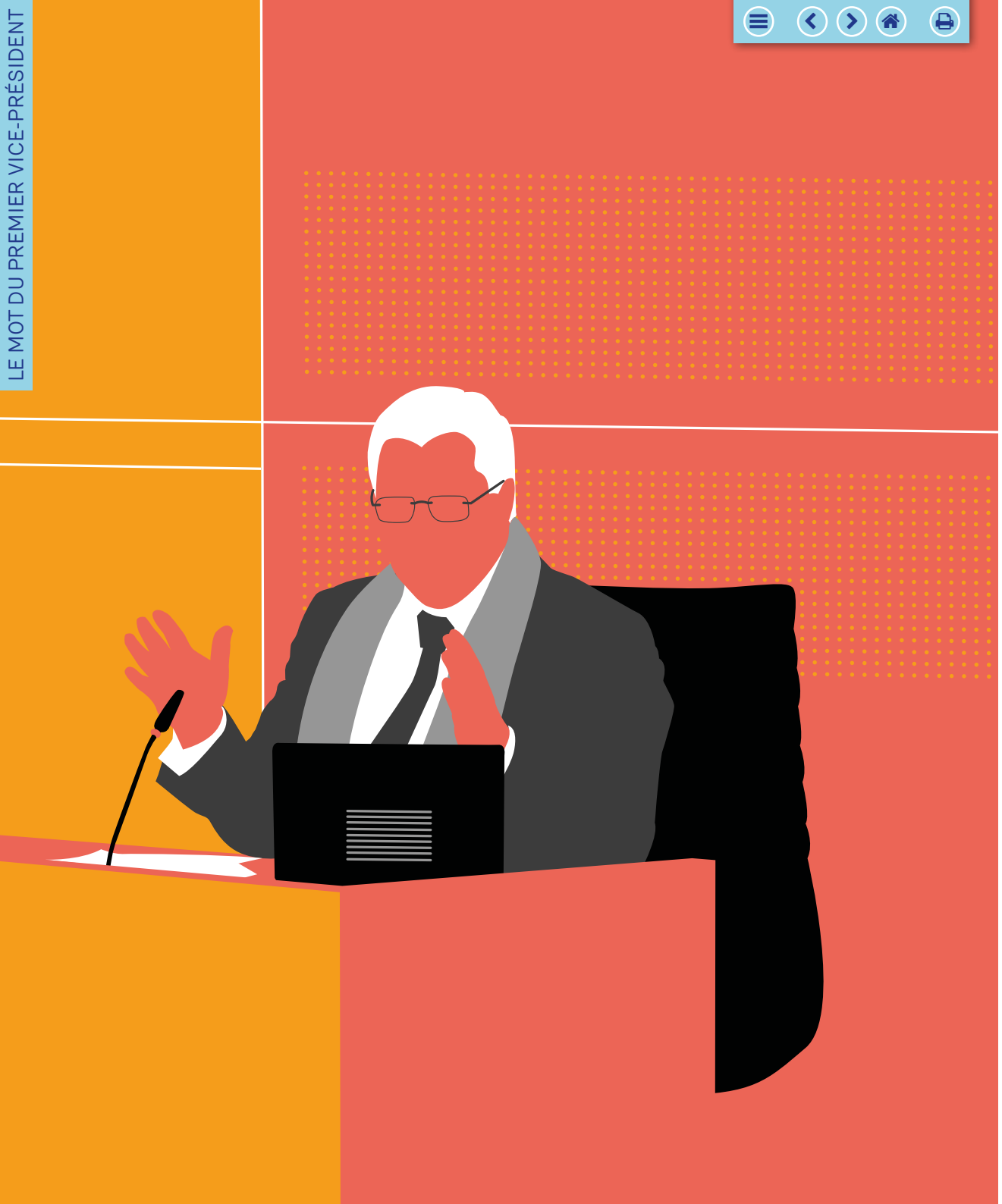

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

En 2024, la Région de Bruxelles-Capitale soufflera ses 35 bougies. Au mois de juin se tiendront les élections. Si le travail du Bureau, qui veille quotidiennement au bon fonctionnement de notre institution, s'en ressentira, c'est aussi la composition de tout le Parlement qui sera renouvelée en fonction du choix de l'électeur. Une nouvelle majorité et une nouvelle opposition verront le jour. Un nouveau gouvernement sera installé.

Après 35 ans, la Région bruxelloise a trouvé son rythme de croisière, à l'instar du Parlement bruxellois. Temple de la démocratie bruxelloise, ce dernier compte des représentants des deux principales communautés de notre pays, comme il sied à toute capitale. Quiconque jette un regard sur la composition de l'assemblée remarquera qu'elle constitue un échantillon représentatif de la population bruxelloise.

Progressivement, le Parlement bruxellois est devenu un acteur à part entière de notre démocratie libérale. Aucun thème ni sujet n'est ignoré. Tout ce qui touche les Bruxellois est abordé. Le contrôle de l'action du gouvernement y est effectué avec sérieux et enthousiasme.

Le Parlement bruxellois est une institution débordant de vie. Outre le travail législatif qui est minutieusement préparé au sein des commissions, les députés disposent de nombreux instruments qui leur permettent d'évaluer constamment la politique menée. Jamais auparavant, au cours des années précédentes, autant de questions orales et écrites n'ont été posées, jamais autant d'interpellations n'ont été introduites, jamais autant de résolutions et de questions d'actualité n'ont été examinées. Ce rapport d'activité en est la preuve. Le Parlement bruxellois reste à l'écoute et cherche en permanence à améliorer la vie des Bruxellois.

Et pourtant… Et pourtant, les institutions démocratiques, y compris à Bruxelles, se retrouvent régulièrement sous le feu des critiques. Les crises de la dernière législature ont poussé au désespoir. La pandémie, la crise énergétique, les guerres ainsi que le nombre croissant de demandeurs d'asile ou de personnes en quête d'un avenir meilleur pèsent sur la confiance dans le futur. Cette confiance, nous devons la restaurer.

Le rétablissement de cette confiance incombe à la représentation populaire, à commencer par le Parlement et à chaque député individuellement. Il ne s'agit pas de nourrir des polémiques stériles, d'attiser des conflits ou de provoquer pour attirer l'attention. La confiance peut être restaurée grâce à une bonne connaissance des dossiers, en cherchant des solutions réalistes aux problèmes, en menant des concertations et en montrant de l'empathie face aux opinions divergentes. Cela doit passer par l'étude et le dialogue, par l'échange respectueux d'arguments. Pour ce faire, nous pouvons, et devons même, agir au-delà des frontières entre majorité et opposition.

Pour chaque proposition et chaque décision, le Parlement doit peser le pour et le contre. Et «Le Chat», qui ornera prochainement notre nouveau jardin intérieur, nous le rappellera chaque jour. Un clin d'œil destiné à redonner le sourire aux Bruxellois.

Guy VANHENGEL
Premier vice-président

> “Après 35 ans, la Région bruxelloise a trouvé son rythme de croisière, à l'instar du Parlement bruxellois. Temple de la démocratie bruxelloise, ce dernier compte des représentants des deux principales communautés de notre pays, comme il sied à toute capitale.”

C'est cette petite ligne de lumiè

LE PARLEMENT

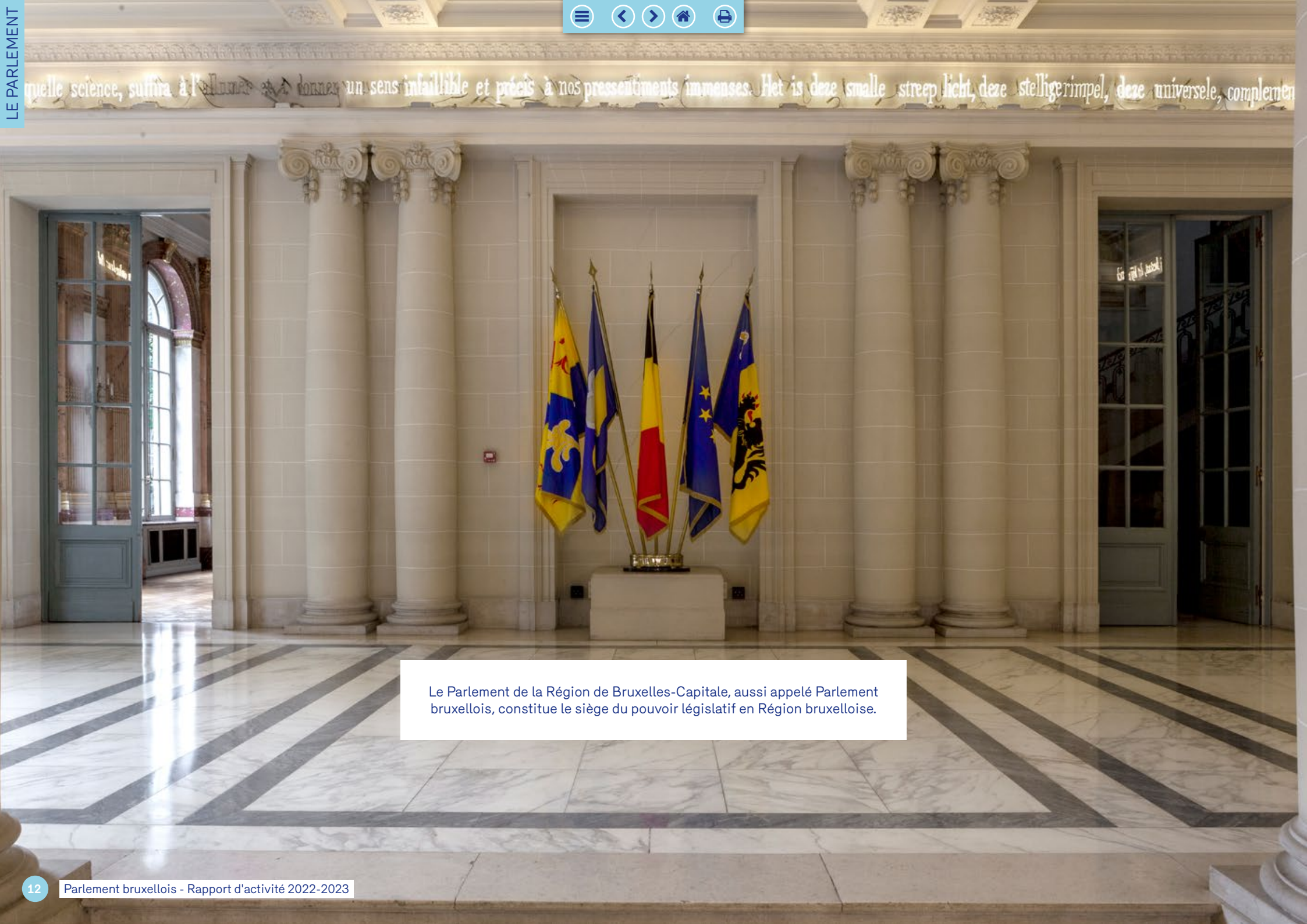

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, aussi appelé Parlement bruxellois, constitue le siège du pouvoir législatif en Région bruxelloise.

A. MISSIONS

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a pour missions principales de :

- **légiférer**

  Le Parlement élabore, discute et vote des textes législatifs qui vont fixer les règles dans les domaines de compétence de la Région bruxelloise. Le Parlement bruxellois légifère par «ordonnance» dans les matières qui relèvent des compétences régionales (économie, emploi, mobilité, etc.) et par «règlement» dans les matières qui relèvent des compétences d'agglomération (lutte contre l'incendie, enlèvement des immondices, aide médicale urgente, etc.).

- **contrôler le gouvernement**

  Les parlementaires ou députés bruxellois contrôlent l'action du gouvernement en lui adressant des questions (orales, écrites ou d'actualité), des interpellations ou des demandes d'explications. Le Parlement bénéficie d'un pouvoir de contrôle étendu puisqu'il peut aller jusqu'à adopter une motion de méfiance à l'égard du gouvernement ou de l'un de ses membres et l'obliger ainsi à démissionner.

- **adopter le budget**

  L'examen et le vote du budget constituent un volet essentiel de l'activité parlementaire. Le budget reflète en chiffres les politiques qui seront menées au cours de l'année suivante et les moyens financiers mis en œuvre pour y parvenir.

- **favoriser le dialogue et les processus participatifs avec la population bruxelloise**

  Le Parlement s'emploie à promouvoir la participation citoyenne sous toutes ses formes et à relayer les préoccupations et les opinions des habitants de la Région bruxelloise.

Le saviez-vous ?

Les députés disposent de **plusieurs instruments pour contrôler le gouvernement** : les interpellations, les demandes d'explications et les questions (orales, écrites ou d'actualité).

Interpellation : elle permet à chaque député de demander à un ou plusieurs membres du gouvernement de justifier un acte politique ou des aspects généraux ou spécifiques de la politique du gouvernement. À l'issue de l'interpellation, une motion visant à modifier la politique menée peut être déposée par les députés.

Demande d'explications : elle permet de demander des éclaircissements à un membre du gouvernement, tout en offrant à d'autres orateurs la possibilité d'intervenir dans le débat. La demande d'explications est plus courte qu'une interpellation et sa portée est moindre. Elle permet de dynamiser les débats et de limiter les interpellations aux grandes questions politiques.

Question d'actualité : il s'agit d'une question parlementaire posée par un député en séance plénière ou en commission pour interroger un membre du gouvernement, qui lui répond immédiatement après, sur un sujet d'actualité.

Question orale : chaque député peut introduire des questions orales, qu'il pose en commission ou en séance plénière. Le membre du gouvernement interrogé y répond en commission ou en séance plénière. Un de ses collègues du gouvernement peut aussi y répondre en son nom.

Question écrite : chaque député peut interroger par écrit un membre du gouvernement. Le membre du gouvernement interrogé dispose d'un delai (20 jours ouvrables) pour répondre, également par écrit.

B. COMPÉTENCES

Les compétences du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB et ARCCC) sont étendues et ont **un impact direct sur la vie quotidienne** des Bruxelloises et des Bruxellois.

Les **COMPÉTENCES RÉGIONALES (PRB)** s'exercent dans des matières liées au territoire de la Région. Elles comprennent :

- le logement
- le bien-être animal
- le tourisme
- la politique de l'emploi (placement des travailleurs et programmes de remise au travail des chômeurs)
- l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la rénovation urbaine, la protection des monuments et des sites, les travaux publics
- la tutelle et le financement des communes, des intercommunales, des cultes...)
- l'environnement, la conservation de la nature, la politique de l'eau et des déchets
- la mobilité, la sécurité routière et les transports
- la politique de prévention en matière de sécurité et la tutelle sur les zones de police
- la politique de l'énergie
- la politique économique, le commerce extérieur
- la recherche scientifique
- les relations internationales et la coopération au développement

Les **COMPÉTENCES BICOMMUNAUTAIRES (ARCCC)** s'exercent dans des matières liées aux personnes (sans distinction de langue) et aux institutions qui ne relèvent pas exclusivement à l'une ou l'autre Communauté. Elles comprennent :

- la politique de la santé (politique de dispensation des soins dans les institutions de soins et dans les institutions pour personnes âgées, éducation sanitaire, médecine préventive, politique de revalida-tion, soins de santé mentale, agrément et contingentement des professions de soins de santé)
- l'aide aux personnes (politique familiale, politique d'aide sociale, personnes handicapées, troisième âge, jeunesse et protection de la jeunesse, immigrés, aide sociale aux détenus, aide juridique de première ligne...)
- les prestations familiales (allocations familiales, allocations de naissance et primes d'adoption)

Le Parlement bruxellois gère aussi certaines **COMPÉTENCES LIÉES À L'ANCIENNE AGGLOMÉRATION DE BRUXELLES** :

- la lutte contre l'incendie
- l'aide médicale urgente
- l'enlèvement et le traitement des immondices
- le transport rémunéré de personnes

C. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE (au 29 septembre 2023)

Le Parlement bruxellois compte **89 députés**, répartis en deux groupes linguistiques :
72 députés francophones et 17 députés néerlandophones.

Ces représentants sont élus au suffrage universel direct tous les cinq ans par les Belges majeurs domiciliés en Région bruxelloise. Pour être élu, il faut également être belge, âgé de 18 ans et domicilié en Région bruxelloise.

Les dernières élections régionales ont eu lieu le 26 mai 2019.

Répartition des sièges

Au 29 septembre 2023, lors de la séance de rentrée parlementaire, le Parlement bruxellois était composé comme suit :

72 SIÈGES FRANCOPHONES

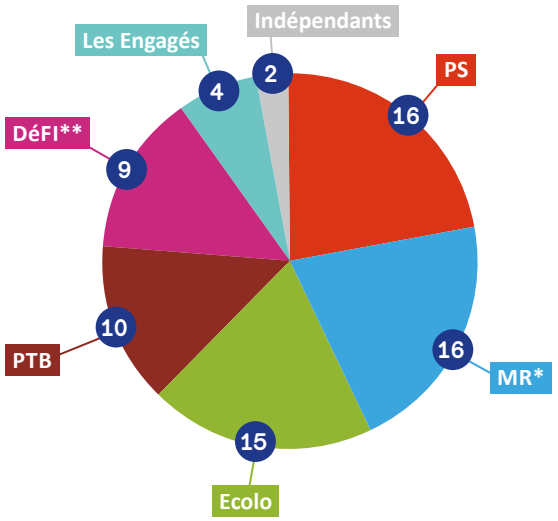

17 SIÈGES NÉERLANDOPHONES

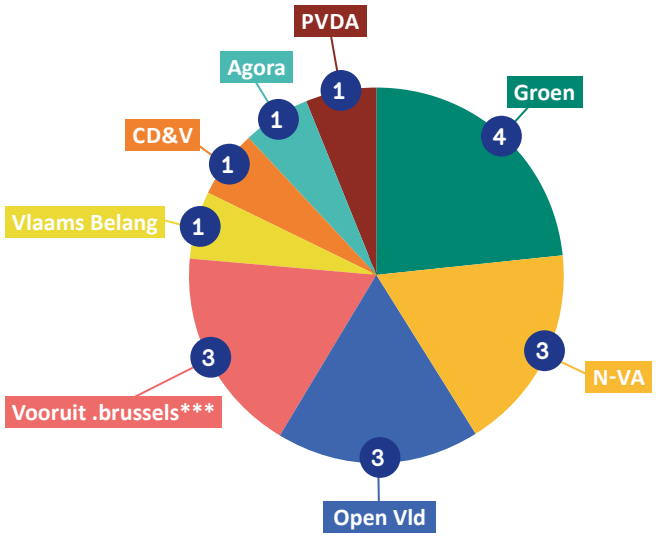

** Depuis le 30 juin 2023, Sadik Köksal (auparavant membre du groupe DéFI) siège en qualité de membre du groupe MR.*
** Depuis le 29 septembre 2023, Ariane de Lobkowicz (auparavant membre du groupe DéFI) siège en qualité de membre du groupe MR.*
*** Depuis le 18 septembre 2023, Emin Özkara (auparavant membre Indépendant) siège en qualité de membre du groupe DéFI.*
**** Depuis le 19 septembre 2023, le groupe one.brussels-Vooruit devient Vooruit.brussels.*

Le saviez-vous ?

En 1989, les élections pour le «Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale» désignent 75 parlementaires régionaux: 64 francophones et 11 néerlandophones. Ces chiffres correspondaient au total des voix qui s'étaient portées sur les listes de candidats francophones et néerlandophones.

Lors de la cinquième réforme de l'État, **l'Accord du Lombard** (du nom de la rue de Bruxelles où se situe le siège du Parlement bruxellois), adopté le 29 avril 2001 et appliqué à partir de 2004, modifie la répartition des sièges entre les deux groupes linguistiques. Elle devient indépendante du nombre de voix qu'obtiennent les listes francophones et néerlandophones: le nombre de députés est porté à 89, soit 17 membres du groupe linguistique néerlandais et 72 membres du groupe linguistique français.

Députés (au 29 septembre 2023)

1	Agic	Leila	PS	FR	
2	Ahidar	Fouad	Vooruit .brussels	NL	
3	Aït Baala	Latifa	MR	FR	
4	Austraet	Victoria	Indépendante	FR	
5	Barzin	Clémentine	MR	FR	
6	Bauwens	Bruno	PTB	FR	
7	Benjumea Moreno	Juan	Groen	NL	
8	Bomele Nketo	Nicole	DéFI	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
9	Borsu[1]	Marie	Ecolo	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
10	Busselen	Jan	PVDA	NL	
11	Casier	Martin	PS	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
12	Chabbert	Delphine	PS	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
13	Chahid	Ridouane	PS	FR	
14	Coomans de Brachène	Geoffroy	MR	FR	
15	Czekalski	Aurélie	MR	FR	
16	Dagrin	Francis	PTB	FR	
17	Debaets	Bianca	CD&V	NL	
18	De Beukelaer	Christophe	Les Engagés	FR	

[1] *Depuis le 18 septembre 2023, Marie Borsu remplace Magali Plovie, devenue juge à la Cour constitutionnelle, comme députée au sein du groupe Ecolo.*

19	De Bock	Emmanuel	DéFI	FR	
20	Dejonghe	Carla	Open Vld	NL	
21	de Lobkowicz[2]	Ariane	MR	FR	
22	de Patoul	Jonathan	DéFI	FR	
23	De Ré	Margaux	Ecolo	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
24	De Smedt	Françoise	PTB	FR	
25	De Wolf	Vincent	MR	FR	
26	Dönmez	Ibrahim	PS	FR	
27	Dufourny	Dominique	MR	FR	
28	d'Ursel	Anne-Charlotte	MR	FR	
29	El Yousfi	Nadia	PS	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB) et au Sénat				
30	Emmery	Isabelle	PS	FR	
31	Fremault	Céline	Les Engagés	FR	
32	Genot	Zoé	Ecolo	FR	
	Députée siégeant également au Sénat				
33	Ghyssels	Marc-Jean	PS	FR	
34	Groppi	Elisa	PTB	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
35	Handichi	Youssef	PTB	FR	
36	Hoessen	Soetkin	Groen	NL	
	Députée siégeant également au Sénat				

[2] *Depuis le 29 septembre 2023, Ariane de Lobkowicz (auparavant membre du groupe DéFI) siège en qualité de membre du groupe MR.*

37	Ikazban	Jamal	PS	FR	
38	Jamoulle	Véronique	PS	FR	
39	Kazadi Muanangabu Kaniki	Gladys	Les Engagés	FR	
40	Kennis	Pepijn	Agora	NL	
41	Kerckhofs	Jean-Pierre	PTB	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
42	Köksal[3]	Sadik	DéFI	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
43	Kompany	Pierre	Les Engagés	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
44	Koplowicz	Stéphanie	PTB	FR	
45	Koyuncu	Hasan	PS	FR	

46	Laanan	Fadila	PS	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
47	Lahssaini	Leila	PTB	FR	
48	Lecocq	Marie	Ecolo	FR	
49	Lefrancq	Véronique	Indépendante	FR	
50	Leisterh	David	MR	FR	
51	Loewenstein	Marc	DéFI	FR	
52	Lootens-Stael	Dominiek	Vlaams Belang	NL	
53	Lux	Pierre-Yves	Ecolo	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
54	Madrane	Rachid	PS	FR	

[3] *Depuis le 30 juin 2023, Sadik Köksal (auparavant membre du groupe DéFI) siège en qualité de membre du groupe MR.*

55	Magdalijns	Christophe	DéFI	FR	
56	Maison	Joëlle	DéFI	FR	
57	Mampaka Mankamba	Bertin	MR	FR	
58	Mouhssin	Ahmed	Ecolo	FR	
59	Nagy	Marie	DéFI	FR	
60	Naessens	Thomas	Ecolo	FR	
61	Obolensky	Petya	PTB	FR	
62	Ouriaghli	Mohamed	PS	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
63	Özkara[4]	Emin	DéFI	FR	

64	Parmentier	Ingrid	Ecolo	FR	
65	Pauthier	Isabelle	Ecolo	FR	
66	Pitseys	John	Ecolo	FR	
67	Roberti	Tristan	Ecolo	FR	
68	Rochette	Els	Vooruit .brussels	NL	
69	Schepmans	Françoise	MR	FR	
	Députée siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
70	Segers	Matteo	Ecolo	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
71	Smet[5]	Pascal	Vooruit .brussels	NL	
72	Soiresse	Kalvin	Ecolo	FR	

[4] *Depuis le 18 septembre 2023, Emin Özkara (auparavant membre indépendant) siège en qualité de membre du groupe DéFI.*
[5] *Depuis le 23 juin 2023, Pascal Smet (auparavant secrétaire d'État) remplace Hilde Sabbe comme député au sein du groupe Vooruit.brussels.*

73	**Stoops**	**Lotte**	Groen	NL	
74	**Tahar**	**Farida**	Ecolo	FR	
	Députée siégeant également au Sénat				
75	**Talhi**	**Hicham**	Ecolo	FR	
76	**Teitelbaum**	**Viviane**	MR	FR	
77	**Temiz**	**Sevket**	PS	FR	
78	**Uyttendaele**	**Julien**	PS	FR	
	Député siégeant également au Sénat				
79	**Van Achter**	**Cieltje**	N-VA	NL	
80	**Van Cauwenberge**	**Luc**	PTB	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
81	**Vanden Borre**	**Mathias**	N-VA	NL	

82	**Vander Elst**[6]	**Alain**	MR	FR	
83	**Van Goidsenhoven**	**Gaëtan**	MR	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
84	**Vanhengel**	**Guy**	Open Vld	NL	
85	**Verstraete**	**Arnaud**	Groen	NL	
86	**Verstraeten**	**Gilles**	N-VA	NL	
87	**Vossaert**	**Michaël**	DéFI	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
88	**Weytsman**	**David**	MR	FR	
	Député siégeant également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)				
89	**Zamouri**	**Khadija**	Open Vld	NL	

[6] *Depuis le 25 novembre 2022, Alain Vander Elst remplace Alexia Bertrand, devenue secrétaire d'État au gouvernement fédéral, comme député au sein du groupe MR.*

Le saviez-vous ?

Certains **membres** du Parlement bruxellois siègent également **dans d'autres assemblées**.

Dix-neuf membres du groupe linguistique français du Parlement bruxellois siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cinq membres du Parlement bruxellois ont été désignés pour siéger au Sénat.

Ces personnes sont désignées par leur groupe politique respectif, selon la règle de la représentation proportionnelle.

Répartition par genre

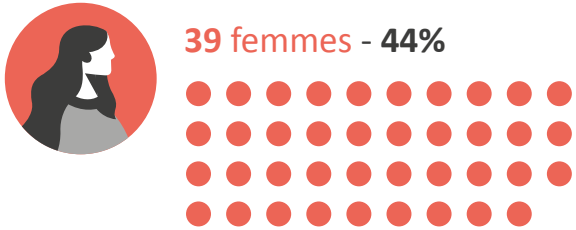

39 femmes - **44%**

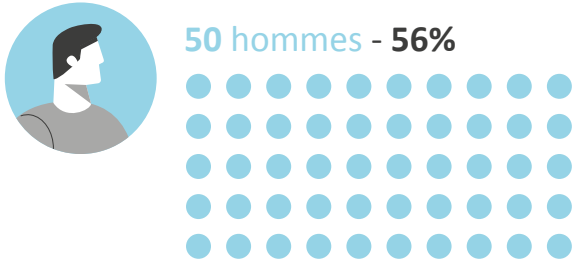

50 hommes - **56%**

Répartition par âge

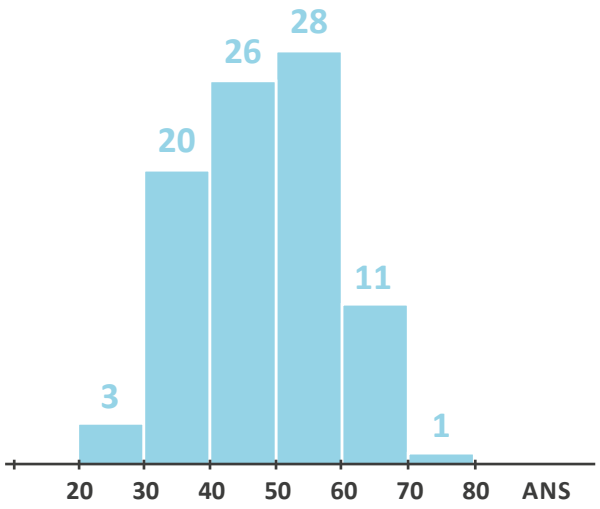

Plus jeune	Âge moyen	Plus âgé
27 ANS	**47,6 ANS**	**76 ANS**

Répartition par expérience parlementaire (au PRB et dans d'autres assemblées)

Répartition par activité professionnelle

Élus sans autre profession déclarée

16

Élus avec mandat dans d'autres assemblées

Sénateurs/trices de Communauté	Député(e)s au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB)
5	19

Élus avec mandat communal*

Bourgmestres	Échevin(e)s	Conseiller(e)s communaux/ales	Président de CPAS
2	3	49	1

** À partir de 2024, le cumul entre un mandat de parlementaire et celui de bourgmestre ou d'échevin d'une commune ne sera plus possible.*

Élus ayant déclaré exercer une activité professionnelle conjointe à leur mandat

Profession libérale	Fonctionnaires (hors enseignement)	Enseignants	Employés ou cadres	Indépendant	Autres
8	7	6	5	1	4

Hémicycle interactif

L'hémicycle interactif permet de découvrir la place des partis et des députés dans l'hémicycle (plan de salle). Il offre aussi plusieurs fonctionnalités qui permettent de visualiser l'assemblée selon plusieurs filtres et clés de recherche: les **partis politiques**, les **fonctions**, le **rôle linguistique**, le **genre** et l'**âge**. Une impression de l'hémicycle en version A3 et A4 est également disponible à partir de ce module.

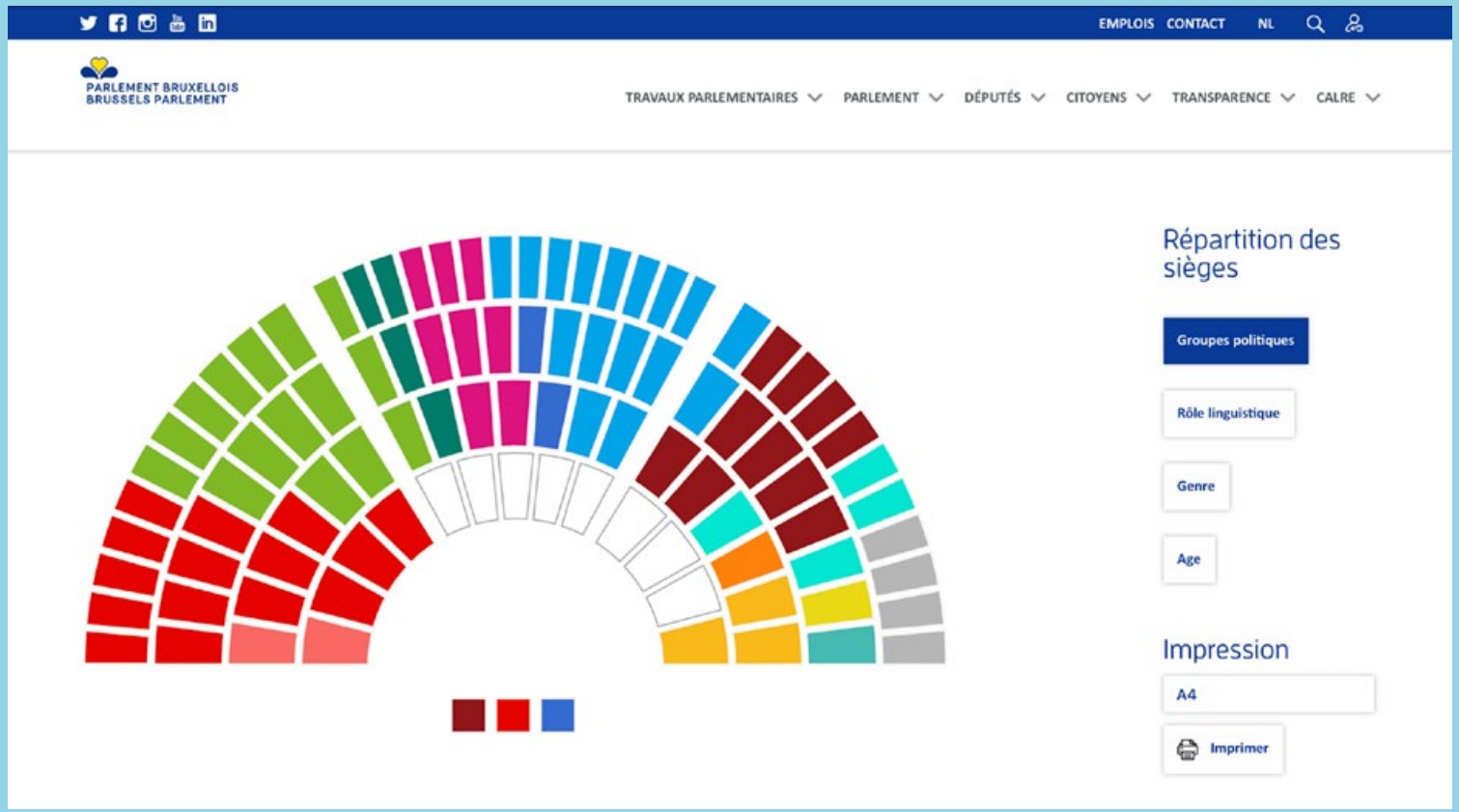

Important : Il est à noter que l'hémicycle dynamique que vous consultez en ligne prend en compte des changements qui sont survenus ultérieurement à la date de clôture de la session parlementaire 2022- 2023, date de référence pour le présent rapport d'activité.

Consultez l'hémicycle interactif :

Groupes politiques (au 29 septembre 2023)

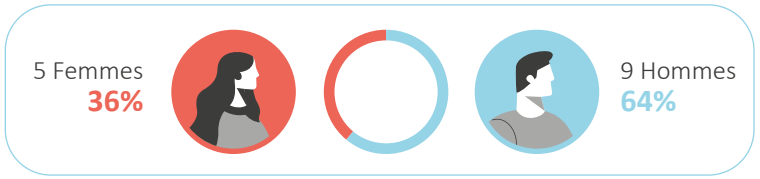

Le Parlement bruxellois compte **14 groupes politiques** : le PS, le MR, Ecolo, le PTB, DéFI, les Engagés, Groen, la N-VA, l'Open Vld, Vooruit.brussels, le Vlaams Belang, le CD&V, Agora et le PVDA.

Selon le Règlement du Parlement, il est prévu que les élus dont la liste électorale obtient 5 % des sièges, à l'issue des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un groupe politique reconnu. Cela leur permet de disposer de locaux et de bénéficier d'allocations octroyées par le Parlement pour couvrir leurs frais de secrétariat et de personnel.

Président(e)s des groupes politiques

Groen	N-VA
Arnaud Verstraete	Cieltje Van Achter

PS	Ecolo	Open VLD	Vooruit.brussels
Ridouane Chahid	John Pitseys	Carla Dejonghe	Fouad Ahidar
MR	**DéFI**	**Vlaams Belang**	**CD&V**
David Leisterh	Emmanuel De Bock	Dominiek Lootens-Stael	Bianca Debaets
PTB	**Les Engagés**	**Agora**	**PVDA**
Françoise De Smedt	Céline Fremault	Pepijn Kennis	Jan Busselen

Chaque député a droit à un collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe a droit à un collaborateur à mi-temps supplémentaire. La répartition au 31 octobre 2023 s'établissait à 41 collaborateurs à temps plein et 116 collaborateurs à mi-temps.

Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 31 octobre 2022, il y avait 11 secrétaires de groupe à temps plein, 1 secrétaire de groupe adjoint à temps plein, 4 secrétaires de groupe à mi-temps, 6 collaborateurs universitaires à temps plein et 8 collaborateurs universitaires à mi-temps.

Le saviez-vous ?

Il existe **différents agencements de sièges à l'intérieur des parlements**.

Bancs opposés

Ce modèle est né de la tradition politique anglaise et remonte au Moyen Âge. Majorité et opposition se font face. Ce modèle a été principalement adopté par les pays disposant initialement d'un système électoral majoritaire.

Hémicycle

Les nouvelles nations européennes formées au 19e siècle adoptent une forme inspirée des arènes et théâtres gréco-romains de l'antiquité, en demi-cercle (hémicycle). L'organisation en hémicycle entend favoriser le compromis et l'unité d'une nation. Le demi-cercle est la forme la plus répandue dans le monde.

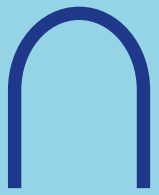

Fer à cheval

Ce modèle est à mi-chemin entre celui des bancs opposés et de l'hémicycle. Il entend tirer profit des deux «philosophies» précédentes.

Cercle

Le modèle en cercle est le plus récent dans l'histoire des parlements. Dans le monde, seuls onze parlements l'ont adopté.

Salle de classe

Les députés sont assis les uns à côté et derrière les autres, et font face à un ou plusieurs résponsables politiques.

D. ORGANES DE GESTION (au 29 septembre 2023)

Bureau

Le Bureau se compose du président, du premier vice-président, des trois vice-présidents et de dix secrétaires, ainsi que du greffier et du greffier adjoint.

Le Bureau est responsable de **la gestion quotidienne** et de **l'organisation des services du Parlement bruxellois**. Cela inclut l'élaboration d'un budget de fonctionnement, le personnel, l'infrastructure et les diverses activités internes ou externes du Parlement.

Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus. Un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandophone.

6 Femmes
40%

9 Hommes
60%

Composition du Bureau

PRÉSIDENT		
Rachid Madrane (PS)		
PREMIER VICE-PRÉSIDENT		
Guy Vanhengel (Open Vld)		
VICE-PRÉSIDENT(S)		
Hicham Talhi (Ecolo)	**Vincent De Wolf** (MR)	**Marc Loewenstein** (DéFI)
SECRÉTAIRES		
Youssef Handichi (PTB) **Isabelle Emmery** (PS) **Zoé Genot** (Ecolo) **Anne-Charlotte d'Ursel** (MR) **Gilles Verstraeten** (N-VA)	**Marc-Jean Ghyssels** (PS) **Joëlle Maison** (DéFI) **Juan Benjumea Moreno** (Groen) **Els Rochette*** (Vooruit.brussels) **Lotte Stoops** (Groen)	
GREFFIER	**GREFFIER ADJOINT**	
Hugues Timmermans	**Michel Beerlandt**	

** Depuis le vendredi 23 juin 2023, Els Rochette remplace Hilde Sabbe comme secrétaire au sein du Bureau.*

De gauche à droite sur la photo:
En haut : Michel Beerlandt, Hichan Talhi, Vincent De Wolf, Youssef Handichi
Au milieu: Juan Benjumea Moreno, Zoé Genot, Lotte Stoops, Marc Loewenstein, Els Rochette, Marc-Jean Ghyssels, Hugues Timmermans
En bas : Gilles Verstraeten, Joëlle Maison, Rachid Madrane, Guy Vanhengel, Isabelle Emmery, Anne-Charlotte d'Ursel

Bureau élargi

Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est **complété par les président(e)s des groupes politiques reconnus**.

Le Bureau élargi est **chargé de préparer les séances plénières du Parlement et d'établir leur ordre du jour**. Il définit l'agenda politique du Parlement, renvoie les textes législatifs vers les commissions compétentes et décide du suivi à apporter aux interpellations, demandes d'explications et questions orales.

Il agit également comme organe de concertation interne du Parlement, appelé à prendre des décisions qui concernent son propre fonctionnement (interprétation des dispositions du règlement d'assemblée) et ses relations avec d'autres niveaux de pouvoir (contacts avec le gouvernement et les autres assemblées, présentation de listes de candidats appelés à exercer un mandat dans diverses instances d'avis ou au sein d'organes de recours).

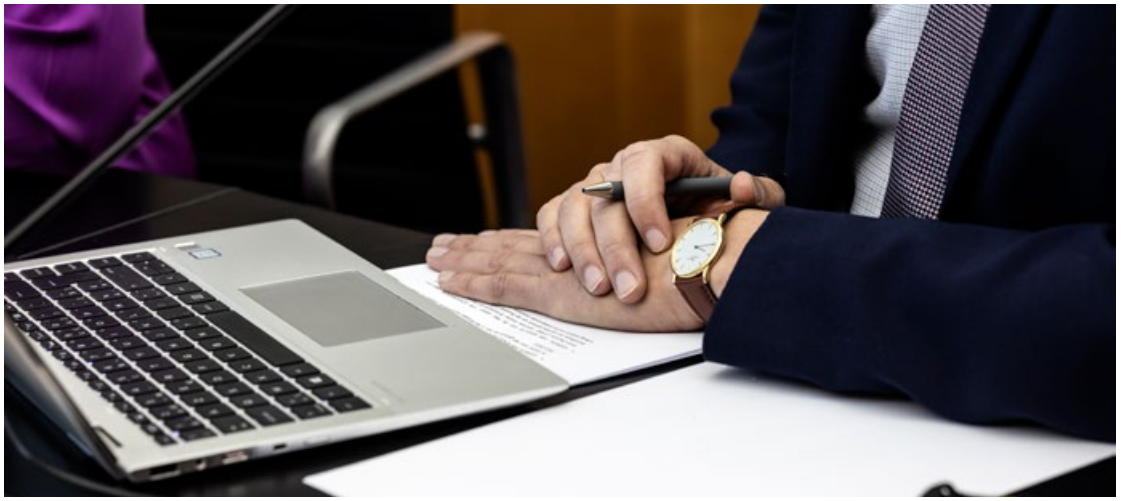

Le Bureau élargi émet un **avis sur la recevabilité** des interpellations, demandes d'explications et questions orales.

Sont irrecevables :

- les textes qui ne relèvent pas des compétences de la Région ou de la Commission communautaire commune;
- les textes relatifs à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels;
- les textes tendant à obtenir exclusivement des renseignements d'ordre statistique;
- les textes qui constituent exclusivement des demandes de documentation;
- les questions qui ont pour unique objet de recueillir des consultations d'ordre juridique;
- les textes qui ne visent pas à contrôler l'action du gouvernement, qui interrogent le gouvernement sur ses intentions ou qui émettent des suggestions;
- les textes ayant le même objet qu'une interpellation, une demande d'explications ou une question orale renvoyée par le Bureau élargi en séance plénière ou en commission depuis moins de trois mois, sauf en cas de fait nouveau apprécié par le Bureau élargi.

E. COMMISSIONS (au 29 septembre 2023)

Les commissions parlementaires sont **chargées d'examiner les projets et les propositions d'ordonnance**, qui lui sont renvoyés par l'assemblée plénière du Parlement (qui réunit tous les députés). Dans ce cadre, elles peuvent éventuellement proposer des amendements.

Elles peuvent aussi tenir des réunions pour l'information de leurs membres (auditions d'experts…) et interroger le gouvernement sur toute question.

L'ensemble des discussions et textes proposés fait ensuite l'objet d'un **rapport écrit qui est soumis aux 89 députés bruxellois** avant d'être examiné en séance plénière.

Commissions permanentes

Les commissions permanentes se réunissent en principe chaque semaine et comptent, chacune, 15 membres effectifs. Elles sont composées à la proportionnelle, de manière à refléter les mêmes équilibres entre groupes politiques qu'au sein de l'assemblée.

Leurs compétences et leur dénomination sont fixées par le président, à l'issue des élections, après avis du Bureau élargi. **Elles couvrent les compétences de la Région.**

Le Parlement bruxellois (PRB) compte **huit** commissions permanentes.

Les 89 députés bruxellois siègent également à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC), l'institution qui règle et gère en Région bruxelloise les matières communautaires communes aux deux Communautés ou matières bicommunautaires.

L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC) compte **deux** commissions permanentes.

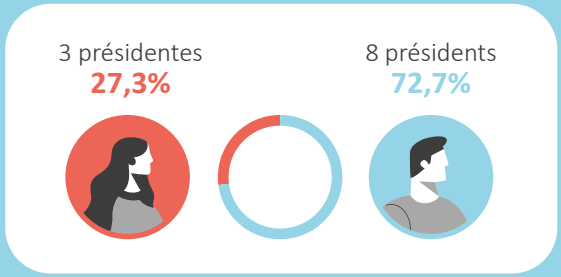

Commissions permanentes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission des Finances et des Affaires générales

chargée du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures, de l'Egalité des chances, des Matières biculturelles, de l'Image de Bruxelles et de la Participation citoyenne

Présidée par
Rachid Madrane (PS)

Commission des Affaires intérieures

chargée des Pouvoirs locaux, de la Sécurité et de la Prévention, des Cultes, de la Simplification administrative, du Transport rémunéré de personnes, de la Lutte contre l'incendie et de l'Aide médicale urgente

Présidée par
Guy Vanhengel (Open Vld)

Commission de l'Environnement et de l'Énergie

chargée de la Conservation de la Nature, du Bien-être animal, de la Propreté, de la Politique de l'Eau et du Port de Bruxelles

Présidée par
Tristan Roberti (Ecolo)

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi

chargée de la Transition économique, de la Recherche scientifique et de la Transition numérique

Présidée par
Michaël Vossaert (DéFI)

Commission de la Mobilité

chargée des Transports publics, des Travaux publics et de la Sécurité routière

Présidée par
Anne-Charlotte d'Ursel (MR)

Commission du Logement

Présidée par
Petya Obolensky (PTB)

Commission du Développement territorial

chargée de la Rénovation urbaine, de l'Urbanisme, de la Politique foncière, du Patrimoine et du Tourisme

Présidée par
Isabelle Emmery (PS)

Commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Présidée par
Margaux De Ré (Ecolo)

Commissions permanentes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes

Présidée par
Ibrahim Dönmez (PS)

Commission des Affaires bicommunautaires générales

chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Prestations familiales

Présidée par
Juan Benjumea Moreno (Groen)

Commissions non permanentes et comités

D'autres commissions se réunissent de manière plus ponctuelle.

Commission du Réglement

Cette commission est chargée d'examiner les propositions de modification du Règlement du Parlement.

Présidée par
Rachid Madrane (PS)

Comité du Suivi législatif

Ce comité est chargé de l'évaluation des ordonnances, résolutions et règlements adoptés par le Parlement depuis au moins deux ans, et de l'examen de leurs éventuelles difficultés d'application.

Présidée par
Rachid Madrane (PS)

Commission chargée des Questions européennes

En plus des missions habituellement dévolues à une commission permanente, cette commission donne des avis, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement, sur l'ensemble des questions européennes en lien avec le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, avec les matières régionales ou bicommunautaires ainsi qu'avec la présence des institutions européennes et de leur personnel à Bruxelles.

Présidée par
Rachid Madrane (PS)

Commission du Budget et du Compte

Cette commission est chargée de l'examen du compte du Parlement, ainsi que de l'examen du projet de budget des recettes et des dépenses du Parlement. Elle se réunit une fois par an à cette fin.

Présidée par
David Leisterh (MR)

Commission spéciale

Le Parlement peut former des commissions spéciales ou des commissions d'enquête afin d'exercer son droit d'examiner certains faits pour **tirer les leçons d'une crise, établir des responsabilités politiques ou légiférer en conséquence**.

Les règles de fonctionnement des commissions spéciales et d'enquête sont analogues à celles des commissions permanentes. Sauf décision contraire, leur mission prend fin avec le dépôt du rapport parlementaire sur les questions dont elles sont saisies.

Commission spéciale Uber

Au cours de la session 2022-2023, une commission spéciale consacrée à l'impact des pratiques du groupe multinational Uber sur les décisions prises par le gouvernement dans le cadre du transport rémunéré de personnes en Région bruxelloise a été mise en place. Cette commission a commencé ses travaux le 19 janvier 2023 et les a conclus le 22 mai 2023.

Présidée par
Cieltje van Achter (N-VA)

Commissions interparlementaires

Des commissions interparlementaires peuvent être constituées afin **d'examiner des textes législatifs communs à plusieurs assemblées parlementaires**.

Ces commissions interparlementaires peuvent être communes au Parlement régional (PRB) et à l'Assemblée réunie (ARCCC), mais aussi à ces deux assemblées et au Parlement francophone bruxellois (PFB) ou encore à d'autres assemblées non bruxelloises.

La particularité de ces commissions est qu'elles doivent comporter, dans la composition de la délégation du Parlement bruxellois et de l'Assemblée réunie, un tiers de députés du groupe linguistique le moins nombreux et qu'une majorité absolue doit se dégager dans chacun des groupes linguistiques (ce qui n'est jamais le cas dans les commissions ordinaires, même en Assemblée réunie). Lorsque le texte parlementaire examiné est commun au Parlement bruxellois et à l'Assemblée réunie, leur délégation est identique.

Les délégations du Parlement bruxellois et de l'Assemblée réunie sont constituées de manière ad hoc par le Bureau élargi du Parlement et la présidence revient chaque fois à un groupe politique différent, en fonction de la dévolution des groupes politiques selon leur importance (appelée «clé D'Hondt»).

F. CONTRÔLE DU PARLEMENT

Plusieurs organismes, internes et externes, exercent un contrôle sur le Parlement et son fonctionnement, sur les députés bruxellois et sur les membres du gouvernement. Il s'agit de la Commission du Budget et du Compte, de la Cour des comptes, de la Cellule sur la «Transparence des rémunérations» et du Collège de contrôle.

Commission du Budget et du Compte

La commission du Budget et du Compte se réunit chaque année au moment des travaux budgétaires afin d'examiner le compte du Parlement et le projet de budget des recettes et dépenses.

Les **travaux** de cette commission, **ouverts au public**, ont remplacé depuis 2016 la réunion à huis clos de la commission des Finances et des Affaires générales.

La **commission est présidée par un membre de l'opposition et est composée de 15 membres, lesquels ne peuvent pas être en même temps membres du Bureau**, pour éviter que les membres de cette commission ne soient à la fois juge et partie. En d'autres termes, cette incompatibilité a été instaurée pour permettre à la commission de contrôler les actes du Bureau, sans qu'il y ait conflit d'intérêts.

Le président du Parlement, le greffier et le greffier adjoint, ainsi que les hauts fonctionnaires responsables des finances du Parlement, sont invités à assister aux réunions de la commission avec voix consultative. Les débats se tiennent en prenant en compte les avis de la Cour des comptes, qui transmet chaque année ses observations.

Cour des comptes

Le contrôle de la Cour des comptes sur le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a été défini dans un protocole conclu en janvier 1999 avec ce qui s'appelait alors le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ce protocole, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se soumet volontairement à un **contrôle externe portant sur ses opérations budgétaires, comptables et financières**.

Chaque année, des auditeurs de la Cour des comptes examinent minutieusement :

- les procédures d'établissement des budgets du Parlement ;
- la comptabilité budgétaire du Parlement (exécution du budget) ;
- la comptabilité légale du Parlement (comptes annuels) ;
- le respect des procédures internes du Parlement et de la législation des marchés publics ;
- différents processus liés à la production des rapports d'exécution du budget (processus salaires, suivi des investissements, procédures bancaires…).

Les auditeurs établissent un rapport préliminaire dont le contenu est débattu lors d'une réunion contradictoire avec les services du Parlement. Après cette réunion et les informations complémentaires reçues des services, la Cour des comptes publie son rapport définitif sur les comptes.

Ce rapport est présenté au Bureau du Parlement qui le soumet à la Commission du budget et du compte, en annexe des comptes du Parlement, pour examen et approbation. Cette commission se réunit chaque année.

Une fois approuvé, un dossier complet relatif aux comptes est publié dans les documents parlementaires.

Plus d'infos : www.ccrek.be

Cellule Transparence des rémunérations

La cellule Transparence des rémunérations est un organe institué auprès du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale suite à l'adoption de l'ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

En tant qu'autorité de contrôle, la cellule Transparence des rémunérations **vérifie que les revenus perçus par les mandataires publics bruxellois dans le cadre de leurs mandats, fonctions et/ou fonctions dérivées ne dépassent pas le plafond fixé par l'ordonnance**, soit 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants.

Ce contrôle est effectué sur la base des listes individuelles de mandats qui doivent être déposées par les mandataires et des rapports annuels publiés et/ou adressés par les administrations et les organismes publics à la cellule. En cas de dépassement du plafond fixé par l'ordonnance, une réduction à due concurrence est opérée sur les rémunérations reçues par le mandataire. La cellule veille à ce que cette réduction soit correctement et réellement opérée

Il convient de noter que les députés bruxellois sont soumis à une obligation supplémentaire, qui n'existe pas au sein des autres assemblées belges, puisqu'ils sont tenus de soumettre **une déclaration annuelle de leurs rémunérations publiques et privées**. Cette obligation découle de l'article 8.9 du Règlement du Parlement.

Dans ce cadre, la cellule Transparence des rémunérations reçoit les déclarations des députés bruxellois, en vérifie l'exactitude et l'exhaustivité et veille à ce que ces données soient publiées sur le site internet du Parlement. Elle offre également un soutien aux députés qui le souhaitent afin de respecter au mieux cette obligation. La publication annuelle permet aux citoyens de mieux contrôler les activités des députés.

La cellule **aide également le greffier du Parlement dans son rôle d'informateur institutionnel vis-à-vis de la Cour des comptes**. Le greffier doit en effet informer la Cour des comptes de tous les mandats parlementaires et des fonctions spéciales exercées par les députés.

Collège de contrôle

Le Collège de contrôle est chargé de **contrôler les communications officielles des membres du gouvernement**. Il veille à ce que les ministres n'utilisent pas ces communications financées par le budget régional pour promouvoir leur image personnelle.

Le Collège de contrôle a aussi pour mission de **contrôler les dépenses électorales régionales**. Les partis politiques et les candidats à l'élection au Parlement bruxellois doivent respecter certaines règles lors de la campagne électorale et leurs dépenses admissibles sont limitées par la loi.

Le Collège de contrôle compte 11 membres (8 francophones et 3 néerlandophones), dont le président et le vice-président du Parlement. Il est régi par l'ordonnance du 29 avril 2004.

Le saviez-vous ?

Les mandataires publics bruxellois concernés par l'ordonnance de 2017 en matière de transparence des rémunérations sont nombreux. Outre les bourgmestres, échevins, conseillers communaux, présidents et conseillers de CPAS bruxellois, sont aussi concernés les membres des organes décisionnels des organismes publics régionaux et/ou locaux ou bicommunautaires, les représentants du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou du Collège réuni dans les conseils d'administration d'autres structures dotées de la personnalité juridique. Soit, au total, plus de **1.500 personnes**!

Les missions de la cellule Transparence des rémunérations sont larges. La cellule effectue aussi un travail de prévention en rappelant aux mandataires concernés les obligations qui leur incombent et fournit un support juridique et technique aux autorités et institutions compétentes pour toute question et/ou problématique relative à l'application de l'ordonnance de 14 décembre 2017.

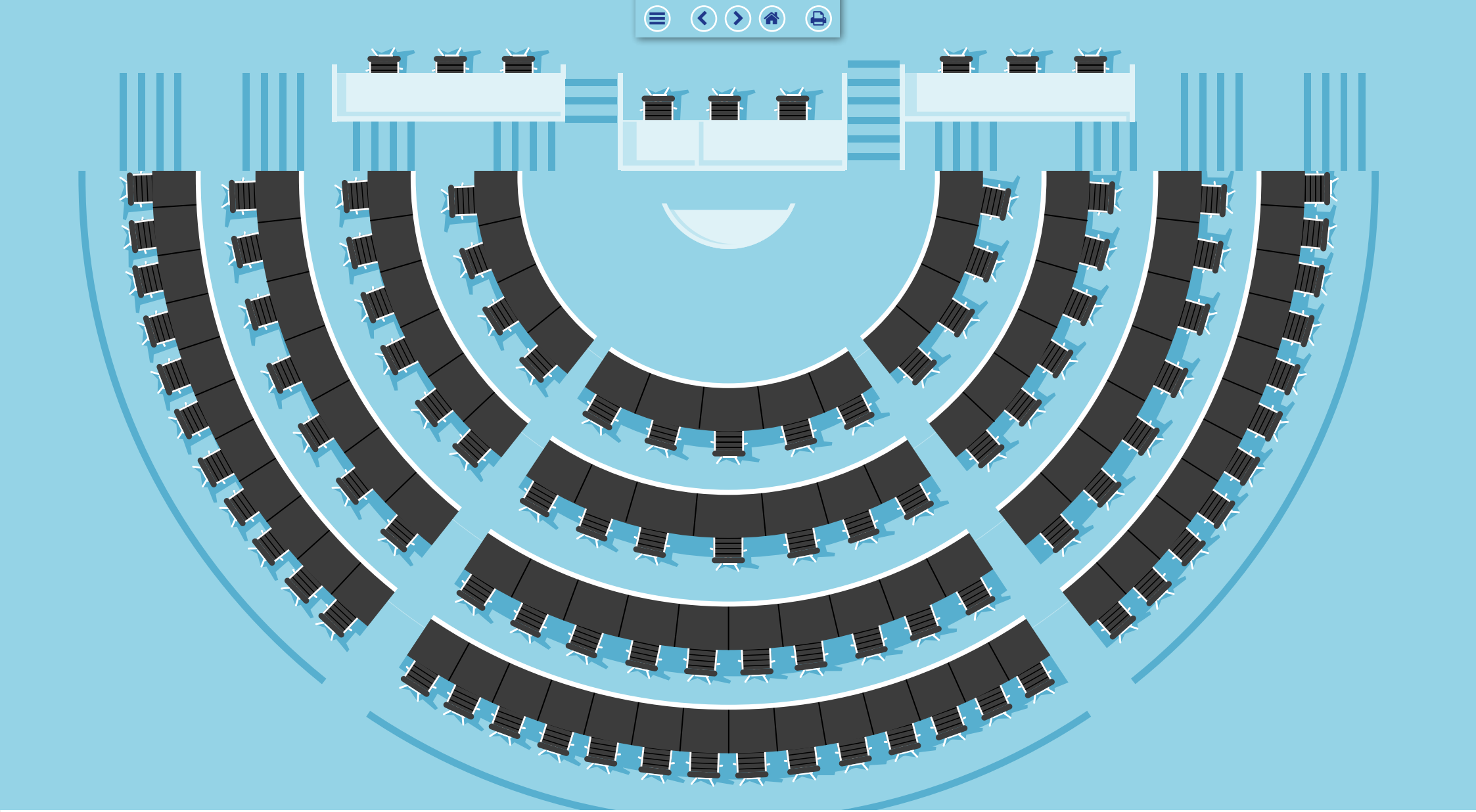

LE TRAVAIL LÉGISLATIF AU COURS DE LA SESSION ÉCOULÉE

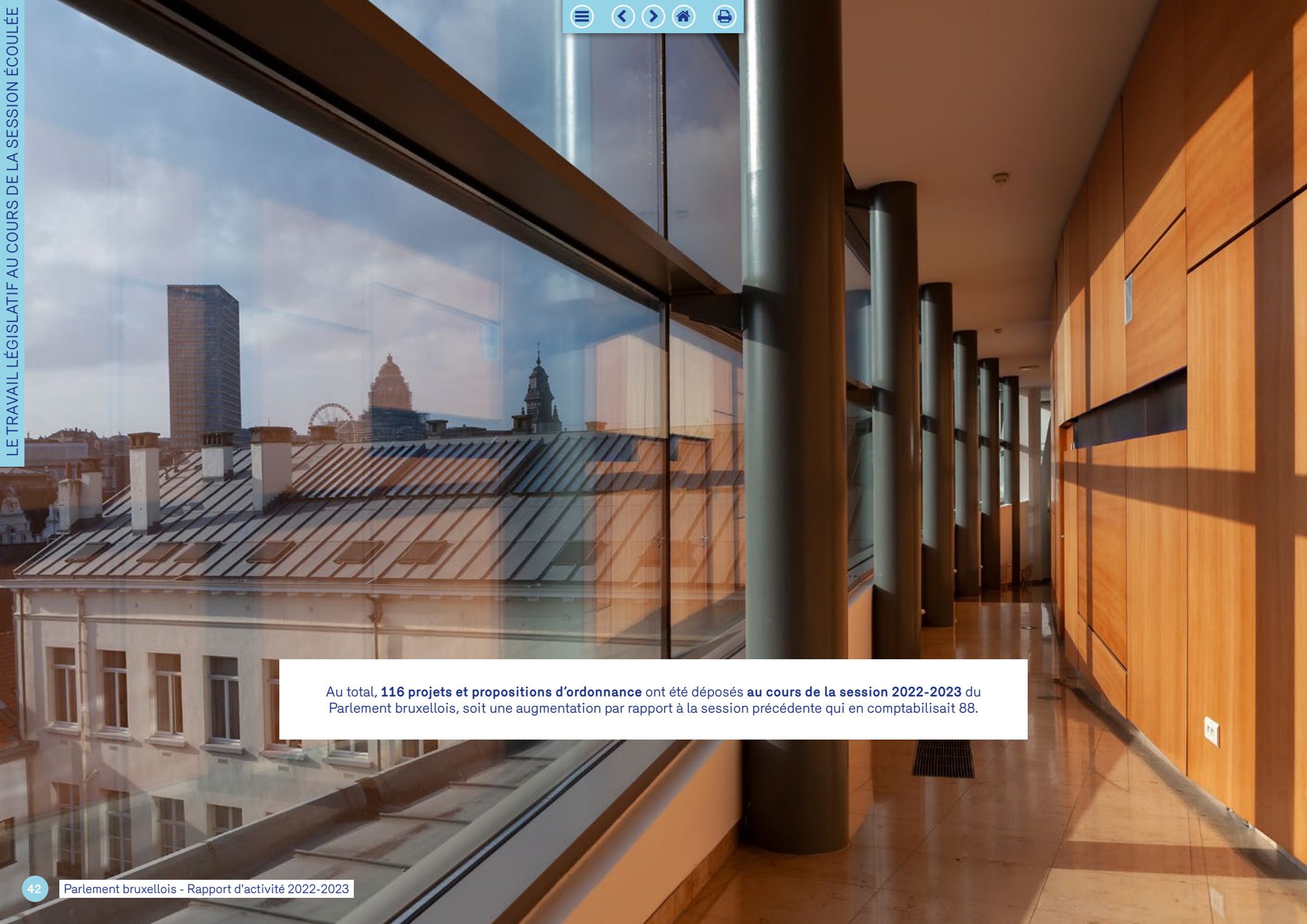

Au total, **116 projets et propositions d'ordonnance** ont été déposés **au cours de la session 2022-2023** du Parlement bruxellois, soit une augmentation par rapport à la session précédente qui en comptabilisait 88.

A. EN UN COUP D'ŒIL

47
Séances plénières (44) et commissions plénières (3)*

116
Projets et propositions déposés

1.125
Questions orales

270
Questions d'actualité

1
Commission délibérative

316
Réunions de commissions

Plus d'informations à la page suivante.***

85
Projets et propositions adoptés en séance plénière

2.099
Questions écrites auxquelles il a été répondu

401
Interpellations et demandes d'explications

23
Pétitions déposées**

* La commission plénière est composée des membres de toutes les commissions du Parlement. Elle se réunit sur un sujet régional général intéressant l'ensemble des commissions. Elle est chargée de l'examen des interpellations et des questions qui lui sont renvoyées. À la différence de la séance plénière, il n'y est procédé à aucun vote.

** Parmi ces 23 pétitions déposées:

- 15 ont été déclarées recevables et publiées sur la plateforme démocratie.brussels dont:
  - 5 ont ouvert à leurs auteurs le droit d'être entendus;
  - 1 n'ouvrait pas ce droit, mais a été renvoyée en commission pour y être traitée;
  - 9 pour lesquelles le recueil de soutiens (signatures) est en cours;
- 7 irrecevables;
- 1 retirée par son auteur.

***

Commission des Finances et des Affaires générales	**31**
Commission des Affaires intérieures	**30**
Commission de l'Environnement et de l'Énergie	**34**
Commission de la Mobilité	**34**
Commission des Affaires économiques et de l'Emploi	**33**
Commission du Logement	**31**
Commission du Développement territorial	**31**
Commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes	**20**
Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes	**26**
Commission des Affaires bicommunautaires générales	**9**
Commissions réunies des Finances et des Affaires générales et des Affaires bicommunautaires générales	**1**
Commissions réunies des Affaires intérieures et de l'Environnement et de l'Énergie	**1**
Commissions réunies du Logement et de la Santé et de l'Aide aux personnes	**1**
Commissions réunies du Développement territorial et de l'Égalité des chances et des Droits des femmes	**1**
Commissions réunies de la Santé et de l'Aide aux personnes (Parlement bruxellois), des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé (Parlement francophone bruxellois) des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé (Parlement francophone bruxellois) et du Bien-être, de la Santé et de la Famille (Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie)	**1**
Commissions réunies de la Santé et de l'Aide aux personnes (Parlement bruxellois) et de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme (Parlement francophone bruxellois)	**1**
Commission spéciale Uber	**14**
Commission chargée des Questions européennes	**11**
Commission spéciale du Règlement	**2**
Commission du Budget et du Compte	**2**
Commissions interparlementaires	**2**

B. TEMPS FORTS EN SÉANCES PLÉNIÈRES

Le Parlement régional (PRB) a entamé ses travaux, le 19 septembre 2022, par une série d'interpellations concernant l'audit interne portant sur le paiement des allocations loyer. Cette aide financière couvre une partie du loyer pour les personnes en attente d'un logement social, sujet sensible lors de la session précédente.

Un mois plus tard, les 20 et 21 octobre 2022, le Gouvernement et le Collège réuni ont présenté leur déclaration de politique générale, mettant l'accent sur les aides apportées aux entreprises et aux CPAS, et les primes Renolution dans le cadre de travaux de rénovation. Ils ont également annoncé l'adoption d'un plan air-climat-énergie en mars 2023.

Plusieurs ordonnances ont été adoptées dans le domaine de l'emploi afin de lutter contre les discriminations (A-676/1,2&3-22/23) et de permettre la réalisation d'un bilan de compétences du chercheur d'emploi (A-710/1&2-22/23) afin de faciliter son insertion sur le marché du travail. Le 25 novembre 2022, les députés ont finalisé la réforme du secteur des taxis (A-634/1&2-22/23).

En matière de logement, les baux d'habitation (A-601/1,2&3-22/23) et les baux commerciaux (A-646/1&2-22/23) ne pourront plus être indexés pendant une année lorsque les immeubles concernés sont énergivores. Par ailleurs, les locataires ne pourront plus être expulsés de leur habitation pendant la période hivernale, tandis qu'un fonds de solidarité est institué pour indemniser les bailleurs en difficulté (A-680-1,2&3-22/23).

Le droit communal a été modifié à plusieurs reprises: le 9 décembre 2022 pour réglementer les empêchements de mandataires locaux (A-580/1&2-22/23), le 2 juin 2023 concernant la fonction et le traitement de secrétaire communal (A-687/1&2-22/23) et le 20 juillet 2023 pour introduire un nouveau code électoral communal bruxellois (A-721/1&2-22/23).

Après plusieurs mois d'auditions concernant l'influence du groupe multinational Uber sur les décisions prises par le gouvernement sous la législature précédente, le Parlement a approuvé les constats et recommandations faits par la commission spéciale en charge de ce dossier (A-592/1,2,3,4&5-22/23).

En fin de session, le Parlement a pris deux décisions fortes: d'une part, assouplir les conditions pour siéger au sein de la commission de déontologie (A-715/1&2-22/23), afin de susciter de nouvelles candidatures pour la mise en place de cet organe. D'autre part, après avoir décidé le 6 juin 2023 de réduire à titre conservatoire le montant des pensions des députés concernés par le plafond «Wijninckx» (A-711/1,2&3-22/23), l'ensemble des députés ont décidé le 20 juillet 2023 de réduire définitivement ces montants audit plafond (A-740/1&2-22/23).

Par le biais de résolutions, le Parlement s'est également adressé au gouvernement et à d'autres niveaux de pouvoir, par exemple en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap des bâtiments ouverts au public en Région de Bruxelles-Capitale (A-606/1&2-22/23), l'instauration d'un congé thématique pour les bénéficiaires de chiens guides (A-571/1,2&3-22/23), le transport d'animaux vivants (A-338/1,2&3-22/23) ou encore une demande pour une politique régionale globale transversale et intégrée sur le travail du sexe (A-590/1,2&3-22/23).

Dans le cadre de leur mission de contrôle de l'exécutif, les députés ont posé de nombreuses questions d'actualité aux membres du gouvernement dans le cadre de leurs compétences respectives. En matière d'emploi, les questions ont notamment porté sur la réforme du secteur des titres-services et la situation des travailleuses domestiques sans papiers, la réalisation de tests pour lutter contre les discriminations à l'embauche, la pertinence des questionnaires d'Actiris adressés aux chercheurs d'emploi.

En matière d'environnement et de propreté, la fermeture de la discothèque Fuse, le paiement des primes Renolution, la réforme du système de collecte des déchets ont été abondamment traités.

D'autres questions ont concerné l'aménagement du site Josaphat, la répression des violences visant les agents de police, la consommation de drogues dans les stations de métro et, plus largement, la lutte contre les nuisances dans les transports publics.

Deux débats d'actualité ont été consacrés d'une part le 20 septembre 2022 à la crise énergétique, et d'autre part le 16 juin 2023 à la visite du maire de Téhéran dans le cadre du Sommet urbain de Bruxelles.

De son côté, **l'Assemblée réunie (ARCCC)** a adopté des ordonnances adaptant les missions de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (B-150/1&2-22/23) en vue de modifier le régime des autorisations de mise en service et d'exploitation des établissements d'accueil pour personnes âgées (B-132/1,2&3-22/23). Par ailleurs, le parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères a été complètement revu en fin de session (B-155/1,2&3-22/23).

L'Assemblée réunie a également adressé des résolutions au Collège réuni afin d'adopter des mesures de prévention et de suivi des chutes des résidents dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins (B-112/1,2&3-21/22) et de mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer et les maladies démentielles apparentées dans la mise en œuvre des politiques (B-140/1,2&3-22/23).

Dans les matières bicommunautaires, le contrôle politique a particulièrement porté sur l'occupation précaire de bâtiments par des demandeurs d'asile et sur leur relogement. Les députés se sont également inquiétés de l'accueil des réfugiés ukrainiens et, globalement, de la coordination de l'accueil des demandeurs d'asile, d'autant que le 30 juin 2023 Bruss'Help faisait état d'une forte augmentation du nombre de personnes sans abri.

C. RÉUNIONS EN COMMISSIONS PLÉNIÈRES

Lorsqu'un sujet d'intérêt régional général intéresse l'ensemble des commissions permanentes du Parlement, celles-ci se réunissent en commission plénière. Durant la session 2022-2023, **trois commissions plénières** se sont tenues.

Le 1er février 2023, une commission plénière s'est réunie pour prendre connaissance des recommandations de la commission délibérative, composée de députés et de citoyens, qui s'est penchée sur la question de **la biodiversité en ville** (A-555/1,2&3-22/23). Après une présentation de ces recommandations, le gouvernement a présenté les mesures et actions déjà entreprises. Les députés ont ensuite pu poser leurs questions.

Le 5 mai 2023, suite aux éléments rapportés par voie de presse et à l'émoi qui s'en est suivi dans la population, c'est le système **des pensions versées aux parlementaires** qui a fait l'objet d'un débat (voir documents A-711/1,2&3-22/23 et A-740/1&2-22/23).

Enfin, le 2 juin 2023, le rapport du Comité des experts relatif au climat a été présenté dans le cadre de l'organisation au Parlement du **Jour du climat** dans le cadre d'une commission plénière. Les députés ont d'abord entendu les exposés de plusieurs experts, notamment dans les domaines des villes durables et de l'aménagement du territoire, de l'énergie et des technologies. Ensuite, le Gouvernement a présenté son rapport sur les suites réservées aux recommandations du Comité des experts. Au terme de ces présentations, les députés ont longuement interrogé tant les experts que les membres du gouvernement.

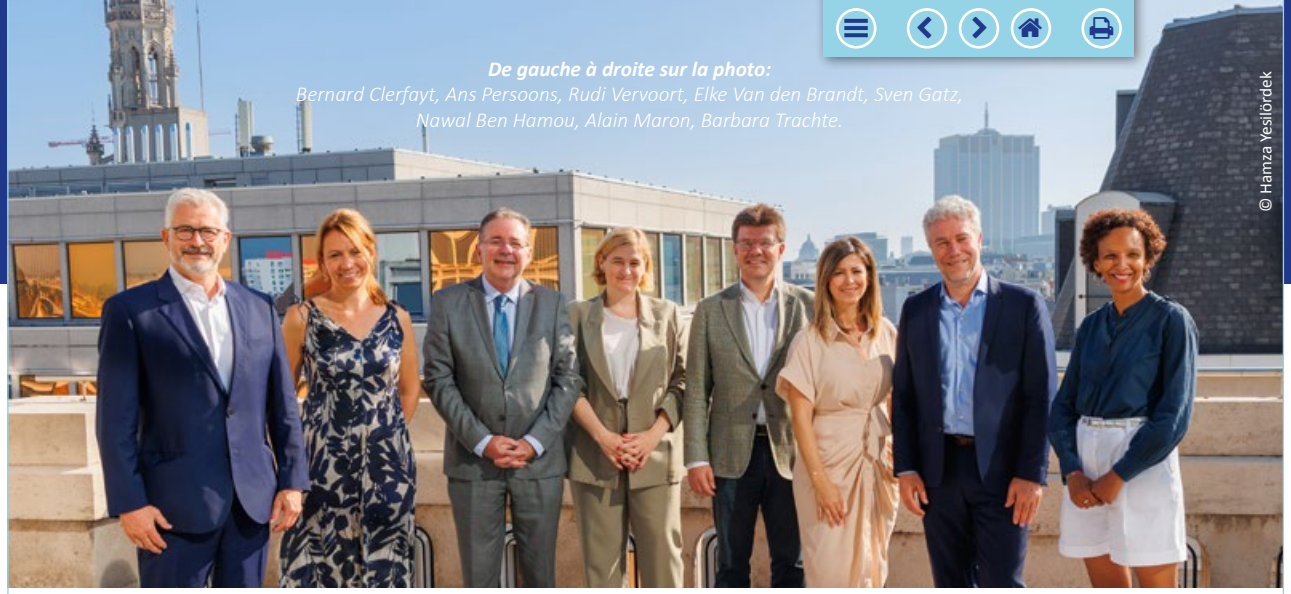

De gauche à droite sur la photo:
Bernard Clerfayt, Ans Persoons, Rudi Vervoort, Elke Van den Brandt, Sven Gatz, Nawal Ben Hamou, Alain Maron, Barbara Trachte.

© Hamza Yesilördek

Gouvernement bruxellois

En plus du ministre-président, le gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique francophone et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandophone:

- **Rudi Vervoort (PS)**, *ministre-président, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'intérêt régional ;*
- **Elke Van den Brandt (Groen)**, *ministre, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière ;*
- **Alain Maron (Ecolo)**, *ministre, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Démocratie participative ;*
- **Sven Gatz (Open Vld)**, *ministre, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles ;*
- **Bernard Clerfayt (DéFI)**, *ministre, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et des Pouvoirs locaux.*

Le gouvernement délibère collégialement de toutes les matières de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

Le gouvernement est assisté par trois secrétaires d'État, dont une néerlandophone :

- **Nawal Ben Hamou (PS)**, *secrétaire d'État, chargée du Logement et de l'Égalité des Chances (compétences déléguées par le ministre-président Rudi Vervoort) ;*
- **Barbara Trachte (Ecolo)**, *secrétaire d'État, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique (compétences déléguées par le ministre Alain Maron) ;*
- **Ans Persoons* (Vooruit.brussels)**, *secrétaire d'État, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente (compétences déléguées par le ministre Sven Gatz).*

** Depuis le 23 juin 2023, Ans Persoons remplace Pascal Smet comme secrétaire d'État.*

Collège réuni

Le Collège réuni est l'organe exécutif en charge des matières bicommunautaires.
Il se compose de :

- **Rudi Vervoort (PS)**, *président du Collège réuni, compétent pour la coordination de la politique du Collège réuni ;*
- **Elke Van den Brandt (Groen)**, *membre du Collège réuni, compétente pour la Politique de la Santé et la Politique de l'Action sociale (conjointement avec le ministre Alain Maron) ;*
- **Alain Maron (Ecolo)**, *membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé et la Politique de l'Action sociale (conjointement avec la ministre Elke Van den Brandt) ;*
- **Sven Gatz (Open Vld)**, *membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Bernard Clerfayt) ;*
- **Bernard Clerfayt (DéFI)**, *membre du Collège réuni, compétent pour les Prestations familiales, la Fonction publique, les Finances, le Budget, les Relations extérieures et le Contrôle des films (conjointement avec le ministre Sven Gatz).*

D. TEMPS FORTS EN COMMISSIONS

Le saviez-vous ?

Le président accorde la parole en veillant à respecter, dans la mesure du possible, l'alternance entre l'opposition/la majorité, mais aussi en tenant compte de la taille du groupe politique, du groupe linguistique, de l'ordre dans lequel la parole a été demandée et de l'identité de genre. Afin de permettre à chacun de s'exprimer, **le temps de parole** en séance plénière est limité.

À titre d'exemple, lors de la discussion générale d'un projet ou d'une proposition ou d'un projet d'ordonnance, et sauf dérogation octroyée par le Bureau élargi, le temps de parole est de 20 minutes par orateur mandaté par un groupe politique et de 10 minutes pour chacun des autres orateurs.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

Commission des Finances et des Affaires générales

ÉPINGLÉ

La commission des Finances et des Affaires générales a finalisé le travail entamé dans le cadre de la vingtaine d'auditions réalisées au sujet de la **neutralité dans la fonction publique bruxelloise** en publiant un rapport. Dans la foulée, elle a examiné, le 7 novembre 2022, la proposition d'ordonnance LIGNE («Libertés Individuelles Garanties par la Neutralité de l'État») visant à assurer la neutralité et l'impartialité des agents des services publics de la Région de Bruxelles-Capitale et à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires dans l'exercice de leurs fonctions (A-380/1&2-22/23), qui a été rejetée.

La commission a également adopté un important projet d'ordonnance fiscale (A-709/1&2-22/23), qui aura pour conséquence un **assouplissement des droits d'enregistrement et de succession** pour les Bruxellois, en appliquant notamment des tarifs moins élevés aux cohabitants de fait qui formaient avec la personne défunte un ménage commun, faisant correspondre ainsi davantage le droit fiscal à la réalité sociologique des familles bruxelloises.

FONCTION LÉGISLATIVE

Comme de coutume, la commission a examiné en détail le projet de budget 2023 de la Région de Bruxelles-Capitale, en s'appuyant notamment sur l'avis des différentes commissions permanentes pour les parties du budget qui les concernent (A-629/1&2-22/23, A-630/1,2,3&4-22/23, A-631/1,2,3&4-22/23, A-632/1&2-22/23, A-633/1&2-22/23).

Plusieurs projets d'ordonnance ont par ailleurs été adoptés en matière de droits d'enregistrement (A-566/1&2-21/22), d'abattement sur le droit de vente (A-591/1&2-22/23), de procédure fiscale (A-593/1&2-22/23 et A-706/1&2-22/23). La commission a approuvé les comptes généraux de différents organismes comme Actiris (A-524/1&2-21/22, A-525/1&2-21/22, A-526/1&2-21/22).

La commission a marqué son assentiment à des traités (A-640/1&2-22/23) et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) (A-641/1&2-22/23, A-642/1&2-22/23, A-643/1&2-22/23) ainsi qu'à un accord de coopération (A-671/1&2-22/23).

Une proposition de résolution visant à instaurer un congé thématique pour les bénéficiaires de chiens guides (A-571/1,2&3-21/22) a été adoptée à destination du gouvernement.

FONCTION DE CONTRÔLE

De nombreuses questions orales et demandes d'explications ont été posées. Outre les différentes questions relatives au plan Optiris, les députés ont interpellé le ministre de la Fonction publique sur le maintien du salaire des hauts fonctionnaires après dix ans de mandat ainsi que sur la protection du personnel du secteur public contre le harcèlement, et l'ont interrogé sur ses déclarations à propos des investissements stratégiques maintenus en dehors des objectifs budgétaires ainsi que sur les risques pour la Région de Bruxelles-Capitale du lancement d'une procédure de déficit excessif.

Les membres de la commission ont également interrogé le gouvernement à propos de la méfiance envers la démocratie, sur la financiarisation de l'immobilier, sur le respect du principe de neutralité en particulier dans le cadre de Brussels 2030, sur l'état des négociations pour des fonds Beliris supplémentaires pour la ligne de métro 3 et sur la fin des activités d'abattage aux abattoirs d'Anderlecht.

Le ministre en charge de la Démocratie participative a été amené à s'expliquer à plusieurs reprises sur la mise en place du service régional de la participation citoyenne et ses activités.

FONCTION D'INFORMATION

Le 23 janvier 2023, la commission a entendu une présentation de Brussels 2030, organisme chargé de préparer la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture en 2030. Le 6 février, le secrétaire d'État au Commerce international et aux Relations extérieures a présenté son rapport sur ses missions à l'étranger et le respect des droits humains.

La médiatrice, entrée en fonction l'année précédente, a présenté son premier rapport d'activités le 24 avril 2023.

La commission a tenu une série d'auditions sur les flux financiers entre Régions et Communautés, dans la perspective d'une éventuelle future réforme institutionnelle, les 15 mai et 10 juillet 2023, en entendant les professeurs Maxime Fontaine (Dulbea-ULB) et Willem Sas (KUL). Ces auditions se poursuivront lors de la session 2023-2024.

La commission a également entamé, le 13 mars 2023, l'examen d'une note de discussion sur les «communs comme art du partage» (A-405/1-20/21). Celle-ci a débouché sur une visite de terrain et la rencontre des coordinateurs de Communa à Forest le 8 juin 2023.

Commission des Affaires intérieures

ÉPINGLÉ

La commission des Affaires intérieures a adopté une proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 9 juin 2022 relative aux services de taxis et l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale (A 634/1&2 – 22/23) ainsi qu'une **proposition visant à instituer une commission spéciale consacrée à l'impact des pratiques du groupe multinational Uber sur les décisions prises par le gouvernement** dans le cadre du transport rémunéré de personnes en Région bruxelloise (A-592/1&2-22/23).

Un autre dossier important examiné par la commission est celui de la prostitution dans la Région de Bruxelles-Capitale. Après avoir d'abord organisé des auditions sur ce sujet avec la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes, la commission a décidé de rédiger et d'adopter une **résolution pour une politique régionale globale, transversale et intégrée sur le travail du sexe** (A-590/1,2&3-22/23).

FONCTION LÉGISLATIVE

La commission a discuté de sept projets d'ordonnance, de dix propositions d'ordonnance et de deux propositions de résolution.

Les projets d'ordonnance, qui ont tous été adoptés par la commission, sont les suivants: le projet d'ordonnance visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale (A-588/1&2-22/23), le projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale en ce qui concerne les empêchements ou l'absence des mandataires exécutifs locaux (A-580/1&2-21/22), le projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions relatives à la tutelle administrative sur les ASBL communales (A-650/1&2-22/23), le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 25 avril 2019 relative à la réparation de certains dommages causés par des calamités publiques (A-682/1&2-22/23), le projet d'ordonnance modifiant différentes dispositions de la Nouvelle loi communale (A-687/1&2-22/23), et enfin le projet d'ordonnance portant le Nouveau Code électoral communal bruxellois (A-721/1&2-22/23).

On peut noter que toutes les propositions déposées au cours de l'année parlementaire ont été traitées par la commission, qu'elles émanent de membres de la majorité ou de membres de l'opposition.

FONCTION DE CONTRÔLE

Une grande partie des sessions de la commission ont été consacrées au contrôle du gouvernement. Les membres du gouvernement interrogés ont été M. Rudi Vervoort, ministre-président chargé de la Politique de sécurité, M. Bernard Clerfayt, ministre chargé des Pouvoirs locaux, et le secrétaire d'État chargé du Service d'incendie, M. Pascal Smet. En outre, pas moins de 170 demandes d'explications et questions orales de députés ont été inscrites à l'ordre du jour de cette commission.

En toute fin d'année parlementaire, le 12 septembre 2023, la commission s'est encore rassemblée spécialement pour aborder les problèmes d'insécurité à l'intérieur et aux abords de la gare du Midi et les mesures prises par les différentes autorités concernées. La commission a obtenu des explications du ministre-président Rudi Vervoort et de la haute fonctionnaire Sophie Lavaux.

SUIVI DES PÉTITIONS

Dans le cadre de la participation citoyenne, la commission a accueilli le 13 juin 2023 les auteurs de la pétition contre l'usage de la reconnaissance faciale en Région de Bruxelles-Capitale (A-719/1-22/23).

Commission de l'Environnement et de l'Énergie

ÉPINGLÉ

La commission a adopté le 5 janvier 2023 l'ordonnance modifiant l'ordonnance du 1er mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes, l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie (A-654/1&2-22-23). Cette ordonnance prévoit **l'assouplissement de la norme d'exposition aux radiations non ionisantes** en vue de permettre aux opérateurs de téléphonie mobile de déployer la **5G à Bruxelles** dans les prochaines années.

En outre, un autre texte examiné et adopté par la commission a eu des conséquences concrètes pour la vie des Bruxellois. Il s'agit de l'adoption du projet de règlement abrogeant le règlement d'agglomération du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices (A-647/1&2-22-23), qui a permis au gouvernement de publier les arrêtés d'exécution mettant en place la **réforme de la collecte des déchets** entrée en vigueur le 15 mai 2023 et prévoyant notamment la mise en place du **tri obligatoire des déchets organiques**.

FONCTION LÉGISLATIVE

Durant cette quatrième année de législature, la commission a examiné un nombre très important de textes législatifs ainsi qu'une proposition de résolution issue de membres de l'opposition.

Les députés ont adopté une proposition de résolution relative au transport d'animaux vivants (A-338/1&2-22-23). Par cette résolution, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son souhait que l'Union européenne limite à 8 heures la durée maximale de transport d'animaux vivants, interdise le transport d'animaux vivants vers des pays tiers dans les cas où la législation en vigueur relative au bien-être des animaux n'y est pas équivalente à celle de l'Union européenne et applique une stratégie de remplacement du transport d'animaux vivants par celui de carcasses.

Les membres ont également adopté le projet d'ordonnance portant sur l'électromobilité et exposant les éléments essentiels du traitement de données à caractère personnel pour l'octroi de mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de basses émissions (A-584/1&2-22/23) et le projet d'ordonnance modifiant le Code du 25 mars 1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale en vue d'y insérer une procédure de transaction administrative (A-599/1&2-22/23).

FONCTION DE CONTRÔLE

En matière de contrôle politique, les principaux sujets abordés durant la législature furent l'instauration de la réforme de la collecte des déchets ménagers, la crise énergétique, les normes de bruit lié aux activités festives, la situation financière de Vivaqua, le survol de Bruxelles et la pollution aux PFAS en Région de Bruxelles-Capitale.

FONCTION D'INFORMATION

Concernant les visites extérieures, les membres de la commission ont visité le 8 mars 2023 le centre de tri

PMC de FostPlus à Evergem. C'est en effet dans cette usine que le contenu des sacs bleus bruxellois est traité pour y séparer les différents flux de déchets et permettre ainsi leur réutilisation.

Les membres de la commission ont également visité le 13 septembre 2023 le site de Blue Gate à Anvers en vue d'examiner dans quelle mesure ce lieu peut servir d'inspiration pour la reconversion de terrains pollués situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les membres de la commission ont auditionné M. Raphaël Lefere, secrétaire général de Sibelga ainsi que M. Régis Lambert, directeur général adjoint de Brugel, sur le thème de la transition énergétique le 31 mai 2023. MM. Éric Monami et Mathieu Bourgeois, représentants respectivement de FEDORA et d'Énergie commune, ont été auditionnés sur le même sujet le 28 juin 2023.

SUIVI DES PÉTITIONS

Les députés de la commission ont auditionné le 19 octobre 2022 M. Jérémy Pontif, co-administrateur de The Shifters Belgium, premier signataire de la pétition relative à l'obligation de mesurer l'empreinte carbone des projets urbains de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ils ont également, le 18 janvier 2023, auditionné M. Pieter Elsen, membre de Canal it up en vue de l'examen de la pétition relative à la diminution des déchets sauvages.

DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE CLIMAT

Les membres de la commission ont poursuivi leur travail au sein du Dialogue interparlementaire Climat aux côtés des autres délégations issues de la Chambre, du Parlement flamand, du Parlement de Wallonie et du Parlement de la Communauté germanophone. La première séance de 2023 fut consacrée au bilan de la COP27 avec les auditions de M. Peter Wittoeck, chef de service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, et de M. Jean-Pascal van Ypersele, professeur ordinaire émérite à l'Université catholique de Louvain. La deuxième séance du 16 mai 2023 fut l'occasion d'auditionner deux directrices de la Commission européenne, Mmes Cécile Hanoune et Paula Abreu Marquez (DG Climat et DG Énergie). Elles furent invitées à présenter aux députés belges le cadre de gouvernance européen dont le régime est fixé dans le règlement UE 2018/1999 sur «la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action climatique».

Le saviez-vous ?

Le Dialogue interparlementaire Climat est une commission interparlementaire mise en place en 2017. Elle est consacrée aux politiques climatiques de la Belgique et est constituée de membres issus de la Chambre, des parlements flamand, wallon, bruxellois et du Parlement de la Communauté germanophone. Sa présidence est assumée à tour de rôle par la Chambre et par les parlements régionaux. M. Tristan Roberti, président de la commission de l'Environnement et de l'Énergie, a assumé la présidence du Dialogue interparlementaire Climat en 2023.

Commission de la Mobilité

ÉPINGLÉ

L'attention de la commission Mobilité a été fortement mobilisée par le **projet de métro 3**. Les problèmes rencontrés dans le chantier sous le Palais du Midi ont été au cœur des débats. À cet égard, la commission a entendu le 14 mars 2023 M. Carlos Van Hove, directeur à la STIB du programme Nord-Albert, à propos des aspects techniques des difficultés rencontrées sous le Palais du Midi dans le cadre du chantier de la future ligne du métro n° 3 (A-693/1-22/23). Ce sujet a également été discuté lors de la réunion du 21 mars 2023 et abordé à nouveau le 13 juin 2023, à l'occasion d'un débat d'actualité.

Le thème de la **sécurité routière** a été une autre préoccupation centrale pour la commission. Eu égard à des statistiques préoccupantes pour Bruxelles, la commission a procédé à deux réunions d'auditions dédiées à ce thème. Le 16 mai 2023, elle a entendu Mme Isabelle Janssens (Bruxelles Mobilité), MM. Nathan De Vos et Benoît Godard (VIAS), le chirurgien Pierre Youatou Towo (CHU Saint-Pierre), les professeurs Dirk Lauwers (Université d'Anvers) et Christophe Loir (ULB), M. Joost Kaesemans (Touring) ainsi que Mme Florine Cuignet (ASBL Gracq) et M. Pierre Courbe (ASBL Canopea). Le 6 juin 2023, elle a entendu plusieurs représentants des opérateurs de trottinettes partagées, des véhicules qui provoquent un taux particulièrement élevé d'accidents: MM. Marien Jomier (Dott), Guillem Leroux (Pony), Yessin Aattache (Voi), Mme Garance Lefèvre (Lime), MM. François-Xavier Giraud (Tier) et Marc Naether (Bolt).

FONCTION LÉGISLATIVE

La commission a adopté le projet d'ordonnance relative à la gestion de la sécurité des infrastructures routières (A-635/1&2-22/23), qui transpose en droit régional la directive européenne 2019/1936 portant le même intitulé. L'ordonnance organise des évaluations des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructure, des audits de sécurité routière et des évaluations générales du réseau, des inspections périodiques, mais également l'établissement de rapports en cas d'accident mortel et de rapports généraux destinés à la Commission européenne.

La commission a ensuite voté en faveur du projet d'ordonnance relative à l'accessibilité des terminaux en libre-service interactifs des transports urbains et régionaux (A-651/1&2-22/23), qui porte sur l'accessibilité aux personnes handicapées des automates de vente des titres de transports en commun.

Enfin, il convient de mentionner aussi le projet d'ordonnance relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure (A-686/1&2-22/23), qui transpose en droit bruxellois la directive (UE) 2017/2397.

FONCTION DE CONTRÔLE

Parmi les nombreuses questions adressées cette session au gouvernement, on relèvera celles qui ont suscité les débats les plus fournis: le plan de circulation dans le pentagone de Bruxelles (réunion du 4 octobre 2022), les problèmes rencontrés dans le chantier du futur métro 3 sous le Palais du Midi (réunion du 21 mars 2023) et la politique de neutralité relative aux agents de la STIB (réunion du 28 mars 2023). On mentionnera surtout les interpellations se rapportant à la suspension par Beliris du chantier du métro 3 entre la gare du Nord et Bordet (réunion du 30 mai 2023).

FONCTION D'INFORMATION

Dans le cadre du suivi périodique des recommandations du Parlement de 2016 relatives à l'état des tunnels bruxellois, la commission a auditionné le 4 octobre 2022 la ministre Elke Van den Brandt et M. Vincent Thibert, ingénieur à Bruxelles Mobilité. Elle a ensuite visité le chantier du tunnel Trône le mardi suivant.

Le 18 avril 2023, les commissaires ont entendu M. Cédric Bossut, directeur de Beliris, présenter les projets en cours de Beliris.

Vu les incertitudes financières pesant sur le projet de métro 3 entre la gare du Nord et Bordet, la commission a organisé le 20 juin 2023 une audition d'opposants à ce projet (la plateforme «Avanti» et trois professeurs d'université), face à deux représentants de la STIB et au directeur de Beliris.

Vu les incertitudes financières pesant sur le projet de métro 3 entre la gare du Nord et Bordet, la commission a organisé le 20 juin 2023 une audition d'opposants à ce projet (la plateforme «Avanti»), représentés par MM. Thyl Van Gyzegem, Jean-Michel Bleus et Luc Lebrun, ainsi trois professeurs d'université, MM. Frédéric Dobruszkes, Maxime Fontaine et Michel Hubert), face à deux représentants de la STIB, MM. Carlos Van Hove et Renaud de Saint-Moulin, et au directeur de Beliris, M. Cédric Bossut.

SUIVI DES PÉTITIONS

La commission a entendu le 23 mai 2023 une pétition demandant l'abandon du projet de métro n° 3 et le maintien du tram n° 55 (A-737/1–22/23).

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi

ÉPINGLÉ

La commission des Affaires économiques et de l'Emploi a adopté deux ordonnances majeures: l'ordonnance mobilisant **l'épargne citoyenne au bénéfice de la relance et de la transition économique** (A-662/1&2-22/23), qui consolide notamment le prêt proxi mis en place lors de la crise du Covid-19. Il s'agit de la première ordonnance à définir l'exemplarité sociale et environnementale.

L'ordonnance portant modification de diverses dispositions visant à lutter contre les discriminations à l'emploi (A-676/1&2-22/23) était également très attendue par l'ensemble des commissaires en ce qu'elle permet des tests plus proactifs pour lutter contre les **discriminations à l'embauche** et valoriser la diversité de la société bruxelloise.

FONCTION LÉGISLATIVE

Outre les ordonnances précitées, trois autres ordonnances d'importance sont à mettre au crédit de cette session: l'ordonnance instaurant un bilan de compétences du chercheur d'emploi (A-710/1&2-22/23), comme base de l'accompagnement vers l'emploi prodigué par Actiris, l'ordonnance relative à la mise en place d'une analyse d'incidences des politiques régionales sur les micro, petites et moyennes entreprises et d'un contrôle de proportionnalité de la réglementation professionnelle (A-583/1&2-21/22) et l'ordonnance organisant la limitation de l'indexation des baux commerciaux (A-646/1&2-22/23) à la suite de la crise énergétique. Enfin, l'ordonnance instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles (A-722/1&2-22/23), notamment en ce qui concerne les professions d'instructeur et de directeur d'école de conduite, a également été adoptée. Il s'agit d'une transposition partielle d'une directive européenne.

FONCTION DE CONTRÔLE

Les conditions de travail des aides-ménagères, les métiers en pénurie, la transition numérique des administrations régionales, la mise à l'emploi des réfugiés ukrainiens ou encore la participation dans le capital de NewB font partie des autres grandes thématiques sur lesquelles les membres de la commission ont exercé leur contrôle politique.

FONCTION D'INFORMATION

L'envolée des prix de l'énergie et la gestion des primes ad hoc ont bien entendu été au centre des préoccupations des commissaires à l'automne 2022. Des représentants de l'IBSA et des organisations patronales ont été auditionnés à ce sujet et les commissaires ont adressé de multiples questions au ministre Clerfayt, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle et à la secrétaire d'État Barbara Trachte, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique, dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale.

Un autre sujet ayant fait l'objet d'intenses discussions est celui de la migration économique et des compétences d'accès au territoire. À cette occasion, l'Équipe droits européens et migrations (EDEM) de l'UCL est venue informer en janvier 2023 les membres de la commission. De nombreuses questions ont été adressées au ministre Clerfayt à ce sujet dans le cadre du contrôle de l'action du gouvernement.

Cette session 2022-2023 a également vu la clôture des auditions relatives à l'intelligence artificielle, entamées avant la pandémie. M. Marc Decorte, président d'honneur de BECI, et M. Ferdinand Casier, Senior Business Group Leader Digital au sein d'Agoria sont venus faire part de leur vision et de leurs recommandations en la matière.

La commission a également auditionné, fin mai, Mme Cristina Amboldi, directrice générale d'Actiris, à propos du nouveau contrat de gestion du service public régional.

SUIVI DES PÉTITIONS

Dans le cadre de la participation citoyenne, deux pétitions ont été examinées.

Fin avril 2023, trois représentantes de La Ligue des travailleuses domestiques sans papiers de la CSC Bruxelles ont alerté les membres de la commission sur les conditions de travail et de vie des travailleuses domestiques.

Par ailleurs, des représentants du réseau Caban – le collectif des acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique – ont attiré l'attention de la commission sur l'importance d'inclure les personnes les plus précarisées dans le processus de numérisation de la société.

Commission du Logement

ÉPINGLÉ

Durant cette session, la commission du Logement a consacré trois réunions aux auditions de représentants des parties prenantes dans les procédures d'expulsion: locataires, propriétaires, juges de paix, huissiers. Ces auditions ont débouché sur l'adoption d'une ordonnance instaurant un **moratoire hivernal pour les expulsions** et créant un **fonds régional de solidarité** (A-680/1&2-22/23).

La commission a également œuvré pour **des habitats plus en phase avec les défis climatiques**, que ce soit **en plafonnant l'indexation des loyers en cas de mauvaises performances énergétiques** du bâtiment (A-601/1&2-22/23) ou en interrogeant la secrétaire d'État sur l'installation de panneaux solaires dans le logement social et les effets de la crise énergétique sur les SISP et leur capacité à atteindre les objectifs climatiques.

FONCTION LÉGISLATIVE

Sur le plan législatif, outre les deux projets d'ordonnance déjà mentionnés, un troisième projet consacrant un droit de préférence en faveur du locataire en cas de mise en vente de son logement (A-724/1&2-22/23) a été adopté le 13 juillet 2023 afin que celui-ci soit informé et puisse, en priorité, bénéficier des investissements qu'il a réalisés dans le bien loué. En se fondant sur le droit au logement, ce texte favorise l'accès à la propriété en Région bruxelloise.

FONCTION DE CONTRÔLE

Tout au long de l'année, les députés ont interrogé le gouvernement et la secrétaire d'État en charge du Logement sur leurs actions, notamment en matière de création de la commission paritaire locative (CPL), du paiement des allocations de loyer, de logement pour personnes handicapées et à mobilité réduite, de gestion des listes d'attente dans le logement social, de lutte contre les logements insalubres ou encore, en fin d'année, par rapport à l'augmentation du taux d'intérêt des crédits hypothécaires octroyés par le Fonds du Logement.

FONCTION D'INFORMATION

Durant cette session, la commission a auditionné un grand nombre d'acteurs. En septembre 2022, des chercheurs sont venus présenter les résultats de leur étude sur les habitats partagés. Le mois suivant, une rencontre avec les autorités de la ville de Vienne a eu lieu par visioconférence sur le logement social. À la fin de l'année 2022, des acteurs du logement pour seniors ont été entendus.

La commission s'est également rendue sur le terrain à de nombreuses reprises pour cerner au mieux les attentes des opérateurs publics et du monde associatif, en particulier des SISP (Le Logement bruxellois, En Bord de Soignes), du Community Land Trust, des Plans de cohésion sociale (PCS) et du logement pour seniors (Abbeyfield).

SUIVI DES PÉTITIONS

Le 13 octobre 2022, la commission a entendu, conjointement avec la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes, les auteurs de la pétition pour «renoncer aux deux poids, deux mesures et en finir avec le mal-logement en Région bruxelloise, pour les réfugiés ukrainiens comme tout autre être humain».

Le 2 février 2023, les auteurs de la pétition «pour une baisse des loyers à Bruxelles» ont été entendus (A-714/1-22/23).

Commission du Développement territorial

ÉPINGLÉ

Vu la récurrence du sujet, il convient de rappeler que la **friche Josaphat** est souvent revenue dans les discussions et que le gouvernement mise dans ce dossier sur une position de médiété. Le 5 décembre 2022 par exemple, la commission s'est rendue à la SAU pour y découvrir la maquette des projets du gouvernement pour la friche. Le 27 février, une question d'actualité a été traitée à propos du «recours de la commissaire du gouvernement au sein de la SLRB vis-à-vis de la décision de construire 509 logements sur la friche Josaphat».

Si la commission a adopté relativement peu de textes législatifs, elle a intensément discuté avec le pouvoir exécutif sur la préparation de ceux-ci. Il s'agit principalement de la **réforme très attendue du Cobat** et du **nouveau RRU qui portera le nom de *Good Living***. Outre le contrôle politique qui donne l'occasion de discuter des progrès engrangés, les 23 janvier et le 13 février 2023 par exemple, le secrétaire d'État Pascal Smet est venu faire la présentation du nouveau RRU qui, notons-le, n'est pas une ordonnance. Des consultations sont en cours avec les diverses instances, dont récemment encore les communes. Le but est de pouvoir aboutir sur ces deux réformes avant la fin de la législature.

FONCTION LÉGISLATIVE

La commission a par ailleurs adopté une proposition de résolution relative à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap des bâtiments ouverts au public en Région de Bruxelles-Capitale (A-606/1&2-22/23). Ce texte est l'aboutissement d'auditions qui ont eu lieu avec le secteur. On retrouvera ces auditions dans le texte susmentionné.

La commission a également rejeté quelques propositions de résolution. Tel est le cas de la proposition de résolution relative au classement du Clubhouse du Brussels Royal Yacht Club (A-493/1&2-21/22), de la proposition de résolution relative à l'utilisation optimale du sous-sol bruxellois et la réalisation d'un cadastre exhaustif des installations souterraines (A-536/1&2-21/22) ou encore de la proposition de résolution visant à l'élaboration d'un nouvel outil pour encadrer l'aménagement du territoire bruxellois (A-425/1&2-21/22).

L'examen de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à l'affectation d'une partie des réserves foncières régionales à certains équipements est quant à elle en suspens (A-559/1-21/22).

La proposition d'ordonnance prolongeant les effets de l'ordonnance du 4 décembre 2020 accordant une dispense exceptionnelle de permis d'urbanisme et de permis d'environnement au SPF Justice pour l'utilisation temporaire de l'ancien siège de l'OTAN à des fins juridictionnelles peut être qualifiée de nature plutôt technique (A-618/1&2-22/23).

Le 24 avril 2023, le secrétaire d'État Pascal Smet a présenté le plan de redéploiement du quartier Nord.

En fin d'année parlementaire, la commission a discuté, avec la commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, du plan d'action de décolonisation de mai 2023. Il s'agit de 14 actions proposées par la secrétaire d'État dans un document qui fait suite au rapport élaboré par un groupe de travail qui avait été mis en place. L'enlèvement de statues, la contextualisation de celles-ci ou le fait de rebaptiser certaines rues figurent parmi les mesures qui seront proposées par un comité d'accompagnement et un coordinateur.

FONCTION DE CONTRÔLE

Il est impossible de passer en revue toutes les demandes d'explications et les questions qui ont été traitées par la commission. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut toutefois indiquer que les thèmes suivants ont été abordés: les arbres, les bureaux, les charges d'urbanisme, le Cobat, la décolonisation, Kanal, le Meylemeersch, les PAD et les PPAS, le Logis-Floréal, les charges d'urbanisme, l'hébergement touristique, Airbnb, le Mipim, Neo, le Palais du Midi et le métro Nord, le patrimoine, la porte de Ninove, la prison de Saint-Gilles, les quartiers européen et de la gare du Midi, le RRU, le site Josaphat, la task force bureaux, la villa Dewin, etc.

FONCTION D'INFORMATION

Le 13 mars 2023, la commission s'est rendue dans les bureaux de urban.brussels afin de mieux comprendre la structure de cette administration régionale, les différents départements ainsi que leur fonctionnement.

Le mardi 25 avril 2023, une rencontre informelle a été organisée avec la déléguée ministérielle française Carole Guéchi ainsi que des représentants d'associations françaises afin d'échanger sur les pratiques urbanistiques mises en place en France pour les personnes en situation de handicap.

La commission a organisé le lundi 15 mai 2023 une visite de travail à Anvers en compagnie du BMA Kristiaan Borret qui, dans ses fonctions antérieures, a été le BMA de cette ville. L'avant-midi a été consacrée à la visite guidée d'une exposition dans l'hôtel de ville sur l'urbanisme. L'après-midi, les membres de la commission se sont rendus à bicyclette vers le «Zuid» afin d'y découvrir ce site nouvellement aménagé.

Commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

ÉPINGLÉ

Parmi les temps forts de la commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, on peut citer la visite des locaux d'Interface 3, le 19 décembre 2022, dans le cadre de son examen de la thématique «Femmes et emploi: précarité et discrimination» qui a permis à la commission de se plonger concrètement dans les **formations permettant la mise à l'emploi d'un public de femmes précarisées**.

L'adoption de l'ordonnance portant sur la **création d'un conseil consultatif pour l'élimination du racisme en Région de Bruxelles-Capitale** (A-712/1&2-22/23) est également un des moments clefs de l'année, puisqu'il permet au gouvernement de disposer désormais d'un organe officiel, issu de la société civile, pour le conseiller dans les politiques touchant à la lutte contre le racisme.

SUIVI DES PÉTITIONS

Cette année-ci, la commission s'est penchée le 17 octobre 2022 sur la pétition contre la réfection à l'identique des châssis du Logis Floréal à Watermael-Boitsfort (A-619/1-22/23). Il faut aussi indiquer que des pétitions antérieures comme celle sur la villa Dewin ou celle sur Josaphat sont souvent revenues dans les discussions de la commission sous la forme du contrôle politique.

SUIVI DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES

La commission a finalisé les travaux de la commission délibérative chargée de formuler des recommandations sur la biodiversité en ville compte tenu des différentes fonctions d'une ville et a, le 1er février 2023, entendu le gouvernement à ce sujet. Le 24 mai 2023, la commission a pu rencontrer les citoyens pour les informer des suites données aux 21 recommandations (A-555/1&2&3-21/22).

FONCTION LÉGISLATIVE

Comme évoqué plus haut, la commission a adopté le 13 juin 2023 une ordonnance portant sur la création d'un conseil consultatif pour l'élimination du racisme en Région de Bruxelles-Capitale (A-712/1&2-22/23). Cette ordonnance a pour objet de doter la Région bruxelloise d'un interlocuteur organisé afin de rendre des avis au gouvernement sur ses actions et projet en matière de lutte contre le racisme.

FONCTION DE CONTRÔLE

Sur le plan du contrôle gouvernemental, la commission a été saisie d'une demande d'explications sur le rapport belge du projet «*Networks Overcoming Antisemitism*» ainsi que de nombreuses questions orales liées à tous types d'inégalités et de distinctions de traitement.

FONCTION D'INFORMATION

La session 2022-2023 de la commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes a été rythmée par de très nombreuses auditions, malgré le rythme bihebdomadaire de ses réunions. La commission a entamé ses travaux le 13 septembre 2022 par l'audition de la secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale en charge du Logement et de l'Égalité des chances, Nawal Ben Hamou, dans le cadre du rapport sur l'état des lieux concernant les actions du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Les autres membres du gouvernement bruxellois en charge de certaines actions de ce plan ont été entendus lors des séances suivantes (MM. Rudi Vervoort et Sven Gatz le 4 octobre 2022, M. Clerfayt le 11 octobre 2022 ainsi que M. Pascal Smet et Mme Elke Van den Brandt le 25 octobre 2022).

Le 18 octobre 2022, la commission a également entendu Mme Els Keytsman et M. Patrick Charlier (UNIA) concernant le rapport annuel d'UNIA.

La commission s'est ensuite penchée sur la thématique «Femmes et emploi: précarité et discrimination». Elle a, à cet égard, entendu les expertes Mmes Fatima Zibouh (Actiris – Service d'inclusion des chercheurs d'emploi discriminés à l'embauche) et Leila Maidane (Begreator), le 13 décembre 2022. La commission a également entendu un exposé de Mme Laure Lemaire (directrice d'Interface 3), le 19 décembre 2022.

Le 14 février 2023, la commission a entamé l'audition des membres du gouvernement concernant le Plan bruxellois de lutte contre le racisme 2023-2026 par un exposé et un échange de vues avec la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou. Elle a poursuivi avec la secrétaire d'État Barbara Trachte et le ministre Bernard Clerfayt le 7 mars 2023, la ministre Elke Van den Brandt le 8 mars 2023, les ministres Rudi Vervoort et Alain Maron le 21 mars 2023 et le secrétaire d'État Pascal Smet le 30 mai 2023.

Enfin, la commission a procédé à l'audition de différentes expertes dans le cadre de la thématique «Femmes et emploi: entrepreneuriat». Ont ainsi été entendues le 13 juin 2023: Mmes Sana Afouaiz (Womenpreneurs), Hanna Bonnier (Women in business) et Emilie Dubois (réseau Diane).

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes

ÉPINGLÉ

La commission de la Santé et de l'Aide aux personnes a été particulièrement attentive, au cours de la session 2022-2023, à renforcer la coopération avec les commissions du Parlement francophone bruxellois (PFB) et du Conseil de la Commission communautaire flamande (RVG), chargées des mêmes matières. Les efforts en ce sens ont abouti à la tenue de deux réunions communes:

- le 6 octobre 2022, les membres, compétents en matière de Santé et d'Aide aux personnes, des trois Collèges des Commissions communautaires ont présenté aux commissaires et à leurs homologues du RVG et du PFB le **plan social-santé intégré bruxellois** (B-125/1-22/23);
- le 5 juin 2023, la commission a entamé avec ses homologues du PFB des travaux communs (qui se poursuivront en 2023-2024) sur, d'une part, le **cadastre bruxellois de l'offre de services et des besoins des personnes en situation de handicap** et, d'autre part, **l'accès aux soins pour les personnes en situation de diagnostic multiple ou de grande dépendance**.

  Les intervenants suivants ont été entendus: MM. Rudi Vervoort, membre du Collège de la Commission communautaire française en charge des Personnes handicapées, et Alain Maron, membre du Collège réuni en charge de l'Action sociale et de la Santé; M. Daniel Dumont, professeur de droit social (ULB), et Mme Sophie Gérard, chercheuse au Centre de droit public et social (ULB); M. Ilan Tojerow, professeur en économie publique (ULB), et Mme Claire Duchêne, chercheuse au Département d'économie appliquée de l'ULB; Mmes Gaétane Deliens, professeure en neuropsychologie cognitive (ULB) et co-directrice du centre de recherche ACTE (Autisme en contexte – théorie et expérience), Florence Merken et Solène Jaspard, doctorantes au sein du centre de recherche ACTE.

FONCTION LÉGISLATIVE

La commission a traité cinq projets d'ordonnance au cours de la session 2022-2023. Ces textes visaient:

- à assentir à un accord de coopération intrabelge sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du suivi des contacts Covid-19, projet adopté à l'unanimité (B-143/1&2-22/23);
- à réorganiser le secteur bruxellois des maisons de repos (B-132/1&2-22/23);
- à simplifier les structures et à renforcer la cohérence des missions d'Iriscare – un amendement adopté à l'unanimité a permis de réparer un oubli dans le projet du Collège réuni (B-150/1&2-22/23) –;
- à finaliser la réforme de la gouvernance locale bruxelloise en ce qui concerne les CPAS (B-151/1&2-22/23);
- à remplacer la législation antérieure relative au parcours d'accueil des primo-arrivants, de sorte que la Commission communautaire commune ne gère plus uniquement le caractère obligatoire du parcours d'accueil, mais est désormais chargée de la gestion de tous les parcours, obligatoires comme volontaires (B-155/1&2-22/23).

Cinq propositions de résolution ont par ailleurs été examinées par la commission. Deux ont été adoptées à l'unanimité par la commission: elles portaient respectivement sur les mesures de prévention et de suivi des chutes dans les maisons de repos (B-112/1&2-22/23) et sur la prise en compte de la maladie d'Alzheimer et des maladies démentielles apparentées dans la mise en œuvre des politiques bicommunautaires (B-140,1&2-22/23). Les trois autres ont été rejetées (B-67/1&2-22/23, B-139/1&2-22/23 et B-155/1&2-22/23).

FONCTION DE CONTRÔLE

S'agissant des sujets récurrents des interpellations, demandes d'explications et questions orales renvoyées en commission de la Santé et de l'Aide aux personnes, on constate que les principaux thèmes du contrôle parlementaire se sont déplacés cette année. Ainsi, la pandémie de Covid-19 n'a plus suscité au cours de cette session que 4 questions, contre 34 la session précédente. La première place est désormais occupée par la lutte contre le sans-abrisme (34 questions, contre 27 en 2021-2022). Suivent les mesures à destination des personnes âgées (25 questions, contre 10), l'accueil des migrants (15 questions, contre 8) et le parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants (3 questions, contre 5).

De nouvelles problématiques ont émergé en 2022-2023: les CPAS (13 questions), la lutte contre la toxicomanie et les addictions (8 questions), la santé mentale (7 questions) et les mesures visant à tempérer les effets sociaux de la crise énergétique (6 questions).

La cinquantaine de questions formant le solde des sujets traités illustre la variété des matières relevant des compétences de la commission, des risques cancérigènes des lampes UV aux allergies au pollen.

FONCTION D'INFORMATION

La commission a réalisé deux visites de terrain au cours de la session: la première, le 10 novembre 2022, à Entr'Aide des Marolles ASBL, à Bruxelles, et la seconde, le 23 mars 2023, à la maison médicale Atlas, à Saint-Josse-ten-Noode.

Le 2 février 2023 a eu lieu la présentation du rapport intitulé «L'Impact des mesures Covid-19 sur les droits humains dans les maisons de repos (et de soins): une étude qualitative», par Mmes Els Keytsman, directrice, et Fatima Hanine, coauteure du rapport et collaboratrice du service Politique et Monitoring d'Unia.

Le 27 avril 2023, le Collège réuni a présenté aux commissaires une synthèse des mesures en cours dans les entités bruxelloises (Région et Commissions communautaires) en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales de santé. Ces mesures couvrent la période 2022-2025 et forment le volet 3 du plan social-santé intégré.

SUIVI DES PÉTITIONS

Le 13 octobre 2022, la commission a entendu, conjointement avec la commission du Logement, les auteurs de la pétition pour «renoncer aux deux poids, deux mesures et en finir avec le mal-logement en Région bruxelloise, pour les réfugiés ukrainiens comme tout autre être humain».

Commission des Affaires bicommunautaires générales

ÉPINGLÉ

Comme chaque année au cours de cette législature, les travaux budgétaires ont formé pour la commission des Affaires bicommunautaires générales le point culminant de la session parlementaire (B-137/1&2-22/23). La discussion a principalement porté, d'une part, sur la constitution de provisions destinées à financer les dépenses afférentes aux crises alors en cours (la pandémie de Covid-19, la hausse des prix de l'énergie et l'accueil des réfugiés ukrainiens), d'autre part, sur la «cocomisation» de matières auparavant gérées par les Commissions communautaires flamande et française et, enfin, sur les crédits supplémentaires alloués à la politique en matière de santé mentale.

L'autre point fort de la session fut l'adoption d'un projet d'ordonnance modifiant, pour des raisons techniques ou pratiques, plusieurs dispositions du régime bruxellois de **prestations familiales**. Ce projet a été amendé par la commission en vue de donner au Collège réuni la possibilité de remplacer les chèques circulaires par un autre moyen de paiement plus simple d'utilisation pour les assurés sociaux et moins coûteux pour la Commission communautaire commune (B-133/1&2-22/23).

FONCTION LÉGISLATIVE

Outre le projet précité, six projets d'ordonnance d'assentiment ont été adoptés par la commission, sans y susciter de longs débats (B-141/1&2-22/23, B-144/1&2-22/23, B-145/1&2-22/23, B-146/1&2-22/23, B-147/1&2-22/23 et B-148/1&2-22/23).

FONCTION DE CONTRÔLE

Toutes les questions orales développées en commission portaient en 2022-2023 sur divers aspects du régime bruxellois d'allocations familiales.

Autres commissions

Commission chargée des Questions européennes

Le 17 octobre 2022, le Commissaire à l'Europe et aux organisations internationales, M. Alain Hutchinson, est venu présenter aux députés son rapport annuel 2021.

Le 26 octobre 2022, M. Pavel Klucký, ambassadeur de la République tchèque auprès du Royaume de Belgique venait présenter aux membres de la commission les priorités de la présidence tchèque de l'Union européenne.

Concernant le contrôle politique, la commission s'est notamment penchée sur la préparation de la présidence belge de l'Union européenne, sur la place de Bruxelles comme capitale de l'Union européenne, sur les financements européens de certains projets bruxellois et sur les suites à donner au panel de jeunes sur l'avenir de l'Union européenne organisé par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la Conférence pour l'avenir de l'Union européenne.

Commission du Règlement

Les 14 décembre 2022, 8 février 2023 et 7 juin 2023, la commission du Règlement a adopté plusieurs propositions de modification du règlement d'assemblée.

Faisant suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, et dans l'attente d'une adaptation de la législation fédérale, la proposition A-610/1&2-22/23 a modifié **la procédure de validation des opérations électorales** en commission, afin de garantir plus de transparence et d'impartialité lors de l'examen des réclamations relatives aux résultats des élections (possibilité d'auditionner les réclamants, de produire des pièces et des témoignages, de demander un recomptage des bulletins de vote, et d'obtenir une seconde lecture de la réclamation lors d'une nouvelle réunion de la commission autrement composée).

La proposition A-611/1-B-127/1&2-22/23 a permis de corriger certaines imprécisions, lacunes et erreurs qui subsistaient dans le règlement, suite à d'anciennes réformes ou en raison des évolutions technologiques. Par exemple, un temps de parole de quinze minutes a été défini pour la présentation des rapports budgétaires. **Les questions écrites et leurs réponses** étant désormais publiées **sur le site internet du Parlement**, la référence au support papier a été supprimée.

Suite à l'expérience acquise au cours des deux dernières années, et à l'issue d'une période d'évaluation, la proposition A-674/1-B-142/1&2-22/23 a apporté **des modifications dans l'organisation et le fonctionnement des commissions délibératives** composées de députés et de citoyens tirés au sort: motivation plus systématique des décisions prises tout au long du processus, possibilité de reconsidérer ultérieurement des suggestions citoyennes qui n'avaient pas été retenues, plus grande implication de la commission parlementaire compétente dans les travaux, présence continue des experts et meilleure explication de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, possibilité pour les citoyens ayant précédemment participé à une commission délibérative de faire partie du

comité d'accompagnement, plus grande publicité donnée au suivi parlementaire des recommandations adoptées par la commission délibérative. La discussion a aussi porté sur la possibilité d'intégrer ultérieurement des avis minoritaires dans les recommandations, ainsi que sur l'éventuelle nature décisionnelle, et plus seulement consultative, du vote des citoyens.

Plusieurs autres propositions de modification du règlement ont fait l'objet de discussions, mais n'ont pas été adoptées:

- la proposition A-19/1-B-126/1&2-19/20, qui visait à garder à la disposition exclusive des parlementaires les réponses à leurs questions écrites pendant un délai de dix jours;
- la proposition A-94-B-18/1&2-19/20 qui prévoyait la mise en place d'un nouveau dispositif de consultation publique en ligne pour les projets et propositions d'ordonnance après leur renvoi en commission;
- la proposition A-104-B-21/1&2-19/20 tendant à allouer du personnel et des moyens financiers aux groupes politiques proportionnellement à leurs effectifs, qui a suscité des réflexions plus vastes sur les moyens octroyés aux petits groupes politiques et sur une éventuelle proportionnalité du temps de parole;
- la proposition A-370/1-B-71/1&2-20/21 qui avait pour objet de renforcer le rôle du rapporteur dans la procédure parlementaire en le chargeant d'effectuer une série de recherches législatives;
- la proposition A-372-B-107/1&2-20/21 qui visait à permettre aux différents groupes politiques d'inscrire périodiquement à l'ordre du jour d'une commission une proposition de leur choix;
- la proposition A-412-B-110/1&2-20/21 en vue de formaliser une procédure de convocation urgente des commissions;
- la proposition A-620/1&2-B-131/1-22/23 relative aux absences des parlementaires en commission et à leurs conséquences sur le traitement des questions parlementaires inscrites à l'ordre du jour.

Commission du Budget et du Compte

Au cours de la session 2022-2023, contrairement aux années précédentes, la commission a dû se réunir deux fois, une première fois le 24 novembre 2022 pour adopter le budget de l'année 2023 (A-645/1-22/23), et une autre fois, le 1er juin 2023, pour apurer le compte 2020 (A-713/1-22/23). D'habitude, ces opérations se faisaient en une seule réunion, mais cette année, le résultat budgétaire de l'année 2020 n'a pu être présenté en même temps que le budget 2023, car les services de la Cour des comptes n'ont pu finaliser leur rapport en temps utile, en raison d'une surcharge de travail.

En ce qui concerne le budget 2023, la dotation ordinaire que le gouvernement verse au Parlement a été fixée à 57.300.000 euros (soit 11,26 % de plus qu'en 2022, afin de tenir compte des indexations de 2022 et de 2023). Avec ses recettes propres (qui sont constituées de recettes courantes), le Parlement atteint un montant total de recettes de l'ordre de 58.345.200,00 euros.

Les dépenses de liquidation ordinaires se répartissent en dépenses courantes pour un montant de 58.160.550,00 euros et en dépenses de capital pour un montant de 4.771.500,00 euros. Ces dernières s'expliquent essentiellement par l'achat d'un nouveau bâtiment et tous les aménagements qui doivent y être apportés, afin de répondre à l'augmentation du volume nécessité pour l'installation des 14 groupes politiques pour lesquels, sous cette législature, le Parlement a dû procéder à la location de surfaces de bureaux supplémentaires.

Le Parlement présente donc un budget 2023 à l'équilibre. La commission a, après discussion, adopté l'ajustement budgétaire 2022 et le budget 2023, qui ont ensuite été adoptés en séance plénière le 9 décembre 2022.

En ce qui concerne les comptes 2020, qui ont fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes, le Parlement présente un résultat budgétaire meilleur que prévu et affiche un boni de 2.736.952,60 euros, soit un boni de 2.997.011,11 euros pour le budget ordinaire (budget de fonctionnement) et un mali de 260.058,51 euros pour le budget extraordinaire (budget pour la construction et la rénovation). Le résultat budgétaire cumulé au 31 décembre 2020 s'élève à 43.585.762,25 euros. Il a été apuré en commission le 1er juin 2023.

Commission spéciale Uber

Début juillet 2022, le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a divulgué le contenu de ce que l'on appelle les Uber Files. Il s'agissait d'un total de 124.000 documents, qui avaient été remis aux médias par un lanceur d'alerte et qui prouveraient que l'entreprise américaine de transport rémunéré de personnes aurait agi de manière illégale.

Les médias ont également fait mention de pratiques illégales dans la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, il était suggéré que le secrétaire d'État Pascal Smet, ancien ministre de la Mobilité du gouvernement, aurait entretenu des liens étroits avec l'entreprise.

Aussitôt après l'annonce de ces éléments, le besoin d'éclaircissement s'est fait jour au sein du Parlement. Deux propositions ont été déposées, qui avaient pour but de former une commission d'enquête (A-582/1-22/23) ou une commission spéciale (A-592/1-22/23).

Le 15 novembre 2022, la commission des Affaires intérieures a décidé d'adopter une version amendée de la dernière proposition (A-592/2-22/23). Le 25 novembre 2022, en séance plénière, l'ensemble du Parlement a approuvé la décision de la commission.

La commission spéciale consacrée à l'impact des pratiques du groupe multinational Uber sur les décisions prises par le gouvernement dans le cadre du transport rémunéré de personnes en Région bruxelloise, dont la présidence a été confiée à Mme Cieltje van Achter, a finalement commencé ses travaux le 19 janvier 2023.

Entre le 1er février et le 30 mars 2023, la commission spéciale a **auditionné de nombreux acteurs** du dossier. Parmi eux, des experts académiques, des représentants des secteurs des taxis et des limousines, des représentants des sociétés Heetch et Uber, des représentants de l'administration, etc. En outre, la commission a auditionné M. Mark MacGann, l'ancien lobbyiste de la société Uber et lanceur d'alerte qui a transmis les Uber Files à la presse, le secrétaire d'État Pascal Smet qui, antérieurement, était en charge de la mobilité en tant que ministre, et le ministre-président Rudi Vervoort, en charge du transport rémunéré de personnes.

Durant les auditions, la commission spéciale a non seulement examiné les faits révélés par les Uber Files, mais également les pratiques de lobbying dans leur ensemble et l'implication éventuelle du monde politique dans ces pratiques. Un impressionnant rapport sur ces travaux a été publié, à la demande des rapporteurs (A-592/4-22/23).

La commission spéciale a conclu le 22 mai 2023 qu'il n'a pas été constaté de pratiques illégales ou inappropriées dans le chef de membres du gouvernement. Elle a néanmoins formulé 14 recommandations concernant le secteur du transport rémunéré de personnes, la déontologie et la transparence de la prise de décision. Il s'agit surtout de plaider pour accélérer, à très court terme, **la mise en place de la Commission bruxelloise de déontologie** en déposant une proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 décembre 2017 avant la fin de la session parlementaire 2022-2023. C'est entretemps chose faite (A-715/1&2-22/23).

Le 2 juin 2023, la séance plénière a approuvé à son tour les constats et recommandations proposés par la commission spéciale (A-592/5-22/23).

Voir aussi :
La commission spéciale Uber adopte 20 constats et 14 recommandations (parlement.brussels)

Commissions interparlementaires

Au cours de la session, **deux commissions interparlementaires** ont été constituées et se sont réunies afin d'examiner des textes législatifs communs à plusieurs assemblées parlementaires.

Le 27 mars 2023 s'est réunie une commission interparlementaire chargée d'examiner un projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant le décret et ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois du 16 mai 2019 (A-563/1&2-21/22 et B-117/1&2-21/22). Il s'agit d'une commission constituée, d'une part, de 12 membres du Parlement (Parlement régional et Assemblée réunie confondue), et, d'autre part, 12 membres du Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française), chargée de discuter et d'adopter un projet du gouvernement (ainsi que du Collège réuni et du collège de la COCOF), **visant à transposer une directive européenne ayant pour objectif de protéger les «lanceurs d'alerte»** dans les administrations concernées (y compris dans les administrations parlementaires liées).

Le 10 juillet 2023 s'est réunie une autre commission interparlementaire, chargée de l'examen de la proposition d'ordonnance conjointe relative à la **commission bruxelloise de déontologie** (A-715/1&2-22/23 et B-152/1&2-22/23). Il s'agit ici d'une commission interparlementaire conjointe uniquement aux deux assemblées bruxelloises (le Parlement régional et l'Assemblée réunie). Le texte qui a été discuté et adopté est une proposition d'ordonnance conjointe visant à assouplir les règles de composition de la commission bruxelloise de déontologie, qui jusqu'à présent comportait des conditions d'accès trop strictes rendant impossible dans les faits la constitution d'une telle commission.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez venir assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission. Pour cela, consultez l'agenda hebdomadaire sur le site www.parlement.brussels et rendez-vous dans les locaux du Parlement bruxellois, rue du Lombard 69, muni d'une pièce d'identité.

E. STATISTIQUES DU TRAVAIL LÉGISLATIF

Statistiques des projets et propositions déposés, adoptés, rejetés, retirés ou devenus sans objet

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS

94

- Commission des Finances et des Affaires générales
- Commission des Affaires intérieures
- Commission de l'Environnement et de l'Énergie
- Commission de la Mobilité
- Commission des Affaires économiques et de l'Emploi
- Commission du Logement
- Commission du Développement territorial
- Commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
- Commission du Règlement
- Commission du Budget et du Compte
- Commissions interparlementaires

70 PROJETS ET PROPOSITIONS ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

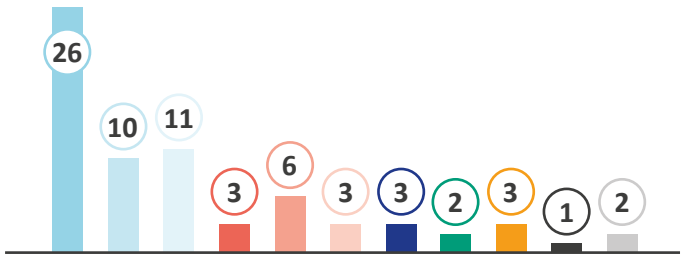

5 PROPOSITIONS RETIRÉES

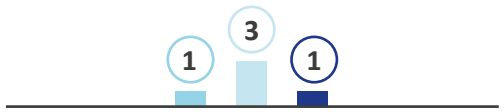

30 PROPOSITIONS REJETÉES

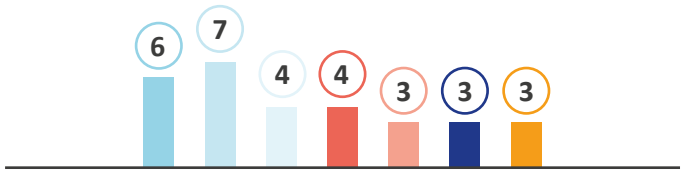

7 PROPOSITIONS DEVENUES SANS OBJET

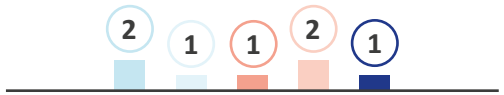

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

PROJETS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉS

22

15

PROJETS ET PROPOSITIONS ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

1

PROPOSITION REJETÉE

- Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes
- Commission des Affaires bicommunautaires générales

Statistiques des interpellations, des demandes d'explications, des questions orales et des questions d'actualité développées

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

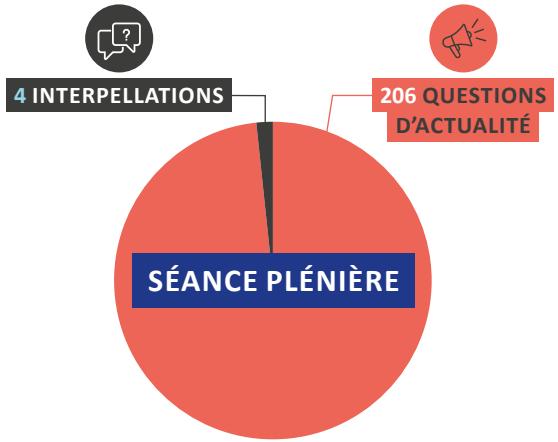

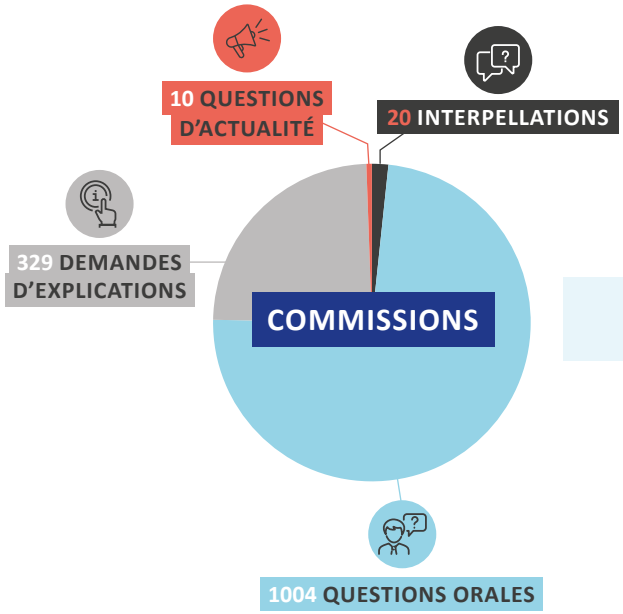

COMMISSIONS

	Interpellations	Demandes d'explications	Questions orales	Questions d'actualité
COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES	7	28	82	0
COMMISSION DES AFFAIRES INTÉRIEURES	1	46	79	0
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE	6	58	199	0
COMMISSION DE LA MOBILITÉ	6	43	212	4
COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI	0	38	143	3
COMMISSION DU LOGEMENT	0	42	104	0
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	0	71	139	3
COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES	0	2	34	0

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

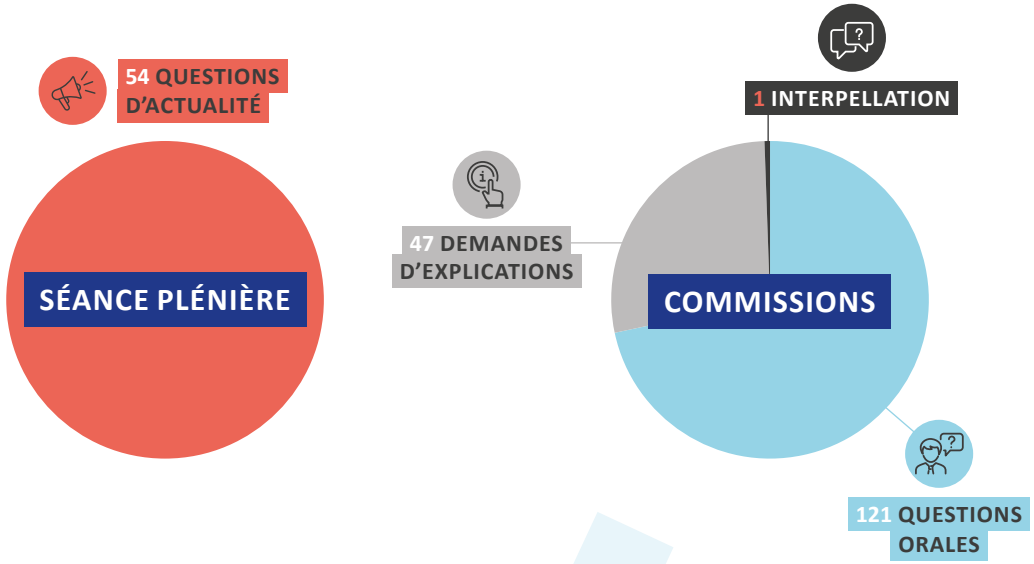

COMMISSIONS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE L'AIDE AUX PERSONNES

1	47	111	0

COMMISSION DES AFFAIRES BICOMMUNAUTAIRES GÉNÉRALES

0	0	10	0

Autres commissions

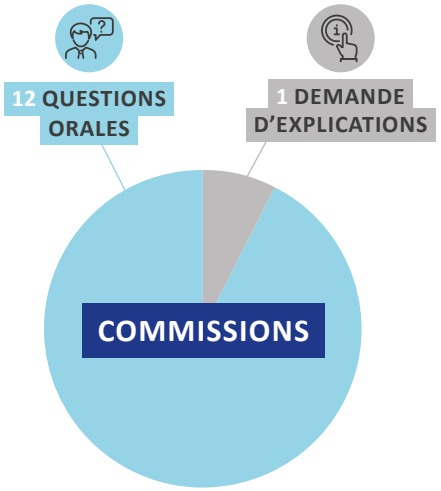

COMMISSION

COMMISSION CHARGÉE DES QUESTIONS EUROPÉENNES

0	1	12	0

F. BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Lors des séances plénières du jeudi 14 et du vendredi 15 décembre 2023, les députés bruxellois ont discuté et voté les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Les recettes totales 2023 de la Région sont estimées à **7.127.379.000 euros**. Abstraction faite des opérations pour la gestion de la dette et des produits d'emprunts, les recettes 2022 augmentent de **527.094.000 euros** par rapport au budget initial 2022. Dans le budget initial 2023, les dépenses totales s'élèvent à **7.627.525.000 euros** en liquidations et à **8.029.953.000 euros** en engagements. Pour les liquidations, cela signifie une augmentation de **873.317.000 euros** par rapport au budget initial 2022. Les crédits d'engagement augmentent quant à eux de **989.583.000 euros**.

Aperçu des budgets 2018-2023 de la Région

En euros x 1.000 / Consolidation de l'Agglomération incl. / endettement excl. / reproduction des budgets initiaux.

ANNÉE	RECETTES			DÉPENSES	
	IMPÔTS RÉGIONAUX	PART DE L'IPP	TOTAL (AUTRES INCL.)	LIQUIDATIONS	ENGAGEMENTS
2018	2.276.642	1.928.082	5.178.287	6.231.871	6.492.529
2019	2.331.655	2.000.754	5.956.227	6.710.546	6.655.673
2020	1.459.474	1.994.429	5.450.893	6.078.640	6.070.916
2021	1.378.867	2.046.358	5.245.538	6.957.829	6.890.591
2022	1.447.923	2.125.881	6.600.285	6.754.208	7.041.370
2023	**1.615.916**	**2.507.864**	**7.127.379**	**7.627.525**	**8.029.953**

Aperçu des budgets 2018-2023 de la Commission communautaire commune

En euros x 1.000.

ANNÉE	RECETTES	DÉPENSES	
		CRÉDITS DE LIQUIDATION	CRÉDITS D'ENGAGEMENT
2018	1.292.426	1.329.473	1.331.137
2019	1.358.004	1.417.798	1.418.498
2020	1.421.167	1.483.282	1.475.220
2021	1.525.470	1.611.558	1.609.597
2022	1.583.717	1.746.759	1.750.249
2023	**1.794.712**	**1.971.325**	**1.994.814**

LE PARLEMENT, LIEU DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DE RENCONTRES ET DE DÉBATS

Cœur de la démocratie bruxelloise, le Parlement veut être un lieu ouvert et accessible aux citoyens bruxellois.

Leur implication dans la politique bruxelloise a été renforcée avec le lancement de commissions délibératives mixtes réunissant des citoyens tirés au sort et des parlementaires. Les panels citoyens, les pétitions et les suggestions citoyennes sont d'autres initiatives renforçant la participation citoyenne.

Le Parlement ouvre également ses portes aux écoles bruxelloises en organisant régulièrement des activités d'éducation à la citoyenneté. Tout au long de l'année s'y déroulent de très nombreux événements (débats, rencontres, colloques...) auxquels sont associés des acteurs de la société civile.
Des milliers de visiteurs participent à des visites guidées du bâtiment.

Toutes ces initiatives découlent de la volonté du Parlement d'être «La Maison de tous les Bruxellois», un lieu de rencontres et de débats, où les points de vue s'échangent et se partagent.

A. AUDITIONS

Conformément à l'article 34 du règlement, *«une commission peut, à l'occasion de l'examen d'un projet ou d'une proposition d'ordonnance ou de règlement ou sur tout problème qui est de sa compétence, décider de prendre l'avis de mandataires, de personnes ou de représentants d'organismes extraparlementaires et, éventuellement, d'organiser une audition»*.

Afin d'être correctement informés, **les membres des commissions entendent régulièrement des acteurs en lien avec les thématiques traitées en commission: experts académiques, représentants de la société civile, organisations patronales ou syndicales…**

Lors de la session 2022-2023, le Parlement a procédé à l'audition de **112 personnes**, en plus des ministres et secrétaires d'État.

Ces auditions se répartissent comme suit:

- en commission des Finances et des Affaires générales sur la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture en 2023 (1 personne) et sur les flux financiers entre Régions et Communautés (2 personnes);
- en commission de l'Environnement et de l'Énergie sur la transition énergétique (4 personnes);
- en commission de la Mobilité sur l'état des tunnels (2 personnes), sur le chantier de la future ligne du métro n° 3 (8 personnes), sur les projets de Beliris (1 personne) et sur la sécurité routière (14 personnes);
- en commission des Affaires économiques et de l'Emploi sur les prix de l'énergie (7 personnes), sur la migration économique (2 personnes), sur l'intelligence artificielle (2 personnes) et sur le contrat de gestion d'Actiris (1 personne);
- en commission du Logement sur les procédures d'expulsion domiciliaire (7 personnes), sur les habitats partagés (2 personnes), sur le logement social (2 personnes) et sur le logement pour seniors (4 personnes);
- en commission du Développement territorial sur l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap (7 personnes) et sur les pratiques urbanistiques mises en place pour ces mêmes personnes (3 personnes);
- en commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes sur les discriminations à l'emploi (3 personnes), sur le rapport annuel d'Unia (2 personnes) et sur l'entrepreneuriat féminin (3 personnes);
- en commissions réunies de la Santé et de l'Aide aux personnes (Parlement bruxellois) et de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme (Parlement francophone bruxellois) sur, d'une part le cadastre bruxellois de l'offre de services et des besoins des personnes en situation de handicap et, d'autre part, l'accès aux soins pour les personnes en situation de diagnostic multiple ou de grande dépendance (7 personnes);
- en commissions réunies des Affaires intérieures et de la Santé et de l'Aide aux personnes sur la prostitution (12 personnes);
- en commission chargée des Questions européennes sur le rapport annuel du Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales (1 personne) et sur les priorités de la présidence tchèque de l'Union européenne (1 personne);
- en commission spéciale Uber (14 personnes).

** Les intitulés sont ceux donnés par les pétitionnaires.*

B. PARTICIPATION CITOYENNE

Au cours des dernières années, des mesures importantes ont été prises en Région de Bruxelles-Capitale pour associer plus étroitement les citoyens aux travaux parlementaires et aux décisions politiques qui les concernent.

À partir de 2015, le droit de pétition a été réformé et facilité. En 2020, le Parlement s'est doté de nouveaux mécanismes de participation citoyenne: les suggestions citoyennes et les commissions délibératives, dont la première édition a eu lieu au printemps 2021.

Pétitions

Indépendamment du droit de pétition inscrit dans la Constitution et qui permet à chacun d'adresser une pétition aux autorités publiques, le Parlement bruxellois a décidé en 2015-2016 de conférer le droit d'être entendu à tout pétitionnaire recueillant le soutien de 5.000 Bruxellois(e)s âgés de plus de 16 ans. En 2019-2020, ce seuil a été ramené à 1.000 signatures.

Les effets de cet abaissement du seuil, constatés à l'issue de la session 2021-2022 (21 pétitions adressées au Parlement bruxellois contre 12 lors de la session antérieure), se sont confirmés en 2022-2023, **23 nouvelles pétitions** ayant été déposées. Parmi celles-ci:

- 15 ont été déclarées recevables et publiées sur la plateforme democratie.brussels ;
- 7 ont été déclarées irrecevables (leur objet ne relevant pas des compétences du Parlement bruxellois) ;
- 1 a été retirée par son autrice.

Parmi les pétitions déclarées recevables, **5 ont recueilli le soutien de 1.000 signatures et ont donc ouvert à leurs auteurs le droit d'être entendus par les députés**. Ces auditions donnent systématiquement lieu à la publication d'un rapport. Il s'agit des pétitions suivantes:

- Remise en question du métro 3 et maintien du tram 55;
- Demandes de la Ligue des travailleuses domestiques sans papiers;
- Pour l'interdiction de la reconnaissance faciale à Bruxelles;
- Pour la suspension du plan Good Move et le rejet du plan Good Living;
- Pétition pour faire de Bruxelles une Région sans publicité dans l'espace public.

Une autre pétition recevable ne répondait pas à ces conditions, mais a été renvoyée en commission pour y être traitée:

- Pour l'interdiction de raccorder au gaz les nouveaux logements en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour les 9 pétitions recevables restantes, le recueil des soutiens (signatures) est encore en cours:

- Gratuité des transports publics régionaux pour les personnes au chômage;
- Droit à l'accès aux soins de santé en zone de basses émissions (LEZ);
- Pour l'instauration d'une assemblée citoyenne permanente en Région bruxelloise;

Le saviez-vous ?

Le **droit de pétition** est consacré par l'article 28 de la Constitution: «Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes.»

Depuis 2014 et la sixième réforme de l'État, le Parlement bruxellois est compétent pour modifier les modalités d'exercice du droit de pétition.

En 2016, le Parlement bruxellois a fixé à 5.000 le nombre de signatures nécessaires pour que les auteurs d'une pétition puissent bénéficier du droit d'être entendus par le Parlement. Les signataires doivent être des personnes domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale et âgées de 16 ans accomplis. Le Parlement a également octroyé le droit pour tout pétitionnaire de recevoir une réponse dans les six mois suivant son audition.

En 2020, **le Parlement a décidé d'abaisser à 1.000 le nombre de soutiens (signatures) à recueillir pour ouvrir le droit à être entendu par le Parlement.**

- Répondre au besoin de logements en sauvegardant la biodiversité;
- Le stationnement en Région de Bruxelles-Capitale;
- Pétition pour l'installation de conteneurs enterrés pour le dépôt des déchets ménagers;
- Pétition pour modifier le système de collecte des déchets ménagers;
- Pétition pour augmenter la fréquence de collecte des déchets organiques;
- Pétition en faveur de transports en commun régionaux gratuits pour les résidents bruxellois.

Suggestions citoyennes

La suggestion citoyenne est un mécanisme par lequel des Bruxellois(e)s peuvent demander au Parlement, via la plateforme internet democratie.brussels, de constituer une commission délibérative sur une thématique particulière.

Pour être valide, une suggestion citoyenne doit remplir plusieurs conditions:

- elle ne peut pas être offensante, grossière ou contraire aux libertés et droits fondamentaux;
- elle doit concerner les compétences du Parlement;
- elle doit être formulée comme un mandat en vue de débattre à propos d'une problématique générale plutôt que comme une question fermée;
- elle doit être soutenue par au moins 100 personnes âgées de 16 ans accomplis et résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Lorsqu'elle est valide, la suggestion citoyenne est publiée sur la plateforme internet democratie.brussels et soumise à signature pendant une durée d'un an. La suggestion citoyenne qui atteint le seuil des 1.000 signatures de personnes âgées de 16 ans accomplis et résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale est ensuite déclarée recevable.

Une fois par an, le Parlement se prononce sur la constitution d'une commission délibérative sur la base des suggestions recevables.

Lors de la session 2022-2023, le Parlement a été saisi d'une **suggestion citoyenne demandant la constitution d'une commission délibérative chargée de formuler des recommandations relatives à la mobilité des familles en Région de Bruxelles-Capitale et de dégager des solutions** qui permettront aux familles de recourir davantage aux transports en commun, au vélo, à la marche et à la mobilité partagée.

Déposée le 13 septembre 2022 et ayant atteint le premier seuil de 100 signatures, elle a été publiée sur la plateforme democratie.brussels et a été soumise à signature en date du 17 novembre 2022 pour une durée d'un an. En date du 17 novembre 2023, elle avait recueilli 398 signatures.

Voir la suggestion citoyenne:

Commissions délibératives

Associant 45 citoyens tirés au sort et 15 parlementaires, les commissions délibératives sont un espace de dialogue visant à élaborer, ensemble et sur un pied d'égalité entre citoyens et parlementaires, des recommandations sur une thématique particulière.

La thématique abordée par chaque commission délibérative provient soit d'une proposition de citoyens soutenue par un minimum de 1.000 Bruxellois et Bruxelloises de plus de 16 ans (voir le point précédent concernant la suggestion citoyenne), soit d'une demande de parlementaires issus d'un ou plusieurs groupes politiques.

Suite à l'expérience acquise au cours des sessions 2020-2021 et 2021-2022, et à l'issue d'une période d'évaluation, **plusieurs modifications ont été introduites au cours de la session 2022-2023 dans l'organisation et le fonctionnement des commissions délibératives**:

- motivation plus systématique des décisions prises tout au long du processus;
- possibilité de reconsidérer ultérieurement des suggestions citoyennes qui n'avaient pas été retenues;
- plus grande implication de la commission parlementaire compétente dans les travaux;
- présence continue des experts et meilleure explication de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir;
- possibilité pour les citoyens ayant participé à une commission délibérative de faire partie du comité d'accompagnement de ces nouveaux processus participatifs mis en place en Région bruxelloise;
- plus grande publicité donnée au suivi parlementaire des recommandations adoptées par la commission délibérative.

Lors de la session 2022-2023, le Parlement a mis sur pied **une commission délibérative sur le bruit en milieu urbain**. Constituée sur la base d'une suggestion citoyenne relative aux nuisances sonores liées aux motos et scooters, la commission délibérative avait pour mission d'examiner la problématique suivante: «Mobilité, activités industrielles, commerciales et récréatives… la ville est source de bruit. La Région bruxelloise s'est notamment dotée du plan quiet.brussels pour en limiter les effets sur le bien-être et la santé de ses habitant·e·s. Partant, quelles mesures promouvoir pour maîtriser le bruit dans l'espace public bruxellois?».

La commission délibérative sur le bruit en milieu urbain a réuni, entre le 20 avril et le 10 juin 2022, 45 Bruxellois(e)s tirés au sort et les 15 parlementaires de la commission de l'Environnement et de l'Énergie.

Au terme de six réunions, la commission délibérative a adopté **21 recommandations** déclinées en quatre volets: efficacité, aménagement du territoire, mobilité et vivre-ensemble (voir A-718/1-22/23).

Ces 21 recommandations feront, au cours des neuf mois qui suivent leur adoption, l'objet d'un suivi par la commission de l'Environnement et de l'Énergie.

Plus d'information sur cette commission délibérative sur le bruit en milieu urbain :

Voir aussi le rapport adopté par la commission délibérative :

Le saviez-vous ?

Avec la mise en place de commissions délibératives en décembre 2019, **le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB) et le Parlement francophone bruxellois (PFB) ont été les premières assemblées du monde à associer citoyens et parlementaires dans des commissions mixtes, de façon permanente.**

En effet, depuis fin 2019, les règlements des deux assemblées prévoient que des citoyens tirés au sort soient régulièrement associés au travail parlementaire.

Six commissions délibératives ont été organisées à ce jour. Elles ont concerné les thèmes suivants: le déploiement de la 5G (PRB), le sans-abrisme (PRB), le rôle des citoyens dans la gestion de crise (PFB), la formation en alternance (PFB), la biodiversité en ville (PRB) et le bruit en milieu urbain (PRB).

Cette initiative inédite a été scrutée avec grand intérêt, en Belgique comme à l'étranger.

L'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) a décerné au PRB et au PFB une mention spéciale du jury, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), après avoir examiné plus d'un millier d'initiatives dans plus de 1.000 pays, a retenu ce modèle parmi les 10 modèles les plus inspirants au monde en matière d'innovation dans le secteur public.

Autres processus participatifs

• «Youth Coalition Brussels 2030»

Après avoir entendu en commission des Finances et des Affaires générales, le 23 janvier 2023, des représentants de Brussels 2030, l'organisme chargé de préparer la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture en 2030, le Parlement a décidé d'apporter son soutien à ce projet.

Dans ce cadre, le Parlement bruxellois a été associé à la mise sur pied de la «Youth Coalition Brussels 2030» qui avait pour mission de synthétiser les voix des Bruxellois(e)s de moins de trente ans, recueillies sur la plateforme «Speak Up Brussels!» et de les traduire en un projet de ville.

Réunissant une centaine de jeunes au Parlement, **les 9, 10 et 24 septembre 2023**, la «Youth Coalition Brussels 2030» rendra prochainement compte de ses riches conclusions dans un document.

• Brussels Voice

Lancé par le gouvernement et mis en œuvre par le Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales, le processus participatif «Live here. Speak, hear» , destiné à offrir aux bruxellois internationaux un espace où ils peuvent s'exprimer sur les questions politiques qui touchent leur quotidien, se concrétisait en 2021 par la publication du Manifeste du Bruxellois international, présenté au Parlement le 28 avril 2022.

Le gouvernement a souhaité poursuivre cet exercice démocratique en associant le Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales au Parlement bruxellois, étant donné son expérience des commissions délibératives.

Baptisé Brussels Voice, ce nouveau processus participatif a réuni, autour de **la thématique de la mobilité**, les 12, 19 et 26 septembre 2023 au Commissariat à l'Europe aux organisations internationales (CEOI), **une trentaine de citoyens bruxellois de nationalité non belge**, auxquels ont été associés, le 14 octobre 2023 au Parlement, les membres de la commission permanente compétente.

Sur la base d'axes stratégiques préalablement définis par des citoyens bruxellois non belges, parlementaires et citoyens ont formulé, ensemble, 15 recommandations, déclinées en cinq volets: accessibilité de la ville, environnement et climat, connexion entre moyens de transport inter et interrégionaux, sécurité et aménagement de la ville.

BRUSSELS VOICE

Plateforme «democratie.brussels»

Mise en place au début de l'année 2021 par le Parlement bruxellois (PRB) et le Parlement francophone bruxellois (PFB) en collaboration avec le SPF Stratégie et Appui (BOSA), la plateforme democratie.brussels vise **à faciliter l'accès des Bruxellois(e)s aux processus de démocratie participative: pétitions, suggestions citoyennes et commissions délibératives**.

Cette plateforme permet aux citoyens de déposer et de soutenir (signer) une pétition, de déposer et de soutenir (signer) une suggestion citoyenne demandant la constitution d'une commission délibérative, de suivre les travaux des commissions délibératives et, pour les citoyens tirés au sort, de répondre à l'invitation à participer à une telle commission.

Visitez la plateforme:

C. ACTIVITÉS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Jeu de rôle « Democracity »

« Democracity » est un **jeu de rôle éducatif destiné aux élèves de 11 à 15 ans**. Les jeunes « parlementaires » construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l'argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

En 2022-2023, 34 sessions (15 en français et 19 en néerlandais) ont été organisées. **Environ 900 élèves y ont participé**.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une session de « Democracity » durant l'année parlementaire 2022- 2023:

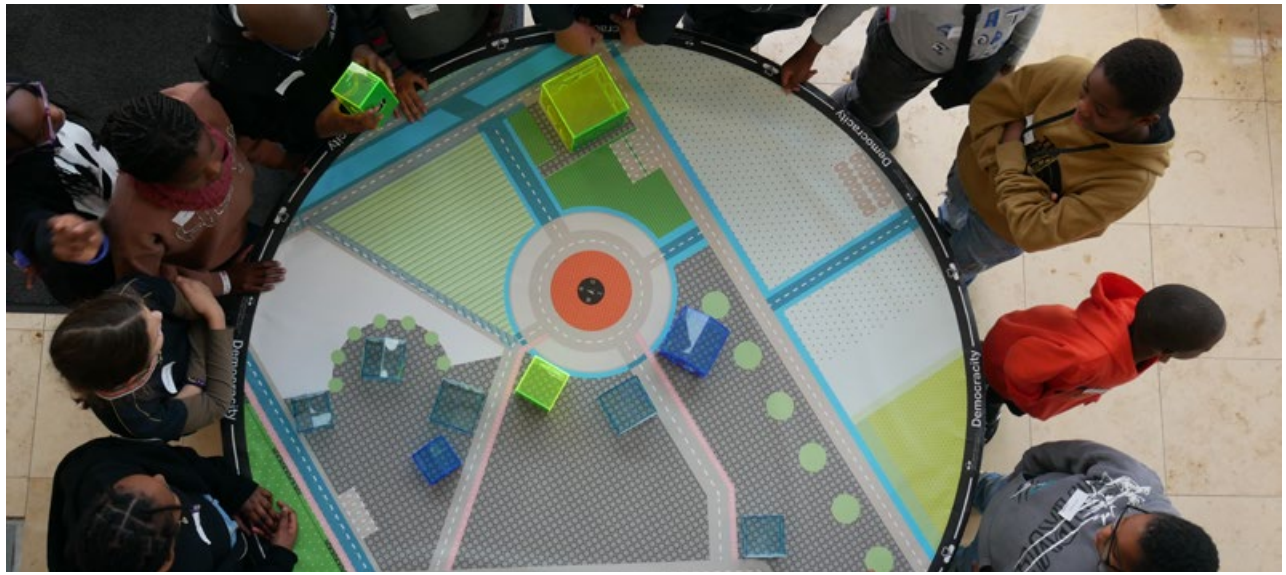

ÉCOLES PRIMAIRES :

- **3 octobre 2022:** *École Enfant Jésus de Bruxelles ;*
- **4 octobre 2022:** *GBS Van Asbroeck Jette ;*
- **8 novembre 2022:** *Angelusinstituut - Woluwé-Saint-Lambert ;*
- **28 novembre 2022:** *Institut Saint-Vincent de Paul d'Uccle ;*
- **29 novembre 2022:** *Sint-Jozefschool - Woluwé-Saint-Pierre ;*
- **29 novembre 2022:** *CamPioenen Laeken ;*
- **5 décembre 2022:** *École Les Tournesols ;*
- **12 décembre 2022:** *École BETH AVIV ;*
- **13 décembre 2022:** *Sint-Jozefschool - Woluwé-Saint-Pierre ;*
- **9 janvier 2023:** *École Van Asbroeck Jette ;*
- **23 janvier 2023:** *École les Marronniers P3-4 ;*
- **6 février 2023:** *École Armand Swartenbroeks ;*
- **7 février 2023:** *Sint-Jozefschool Boitsfort ;*
- **14 février 2023:** *Heilige Familie – Schaerbeek (Kastaar) ;*
- **6 mars 2023:** *Brussels International Catholic School ;*
- **7 mars 2023:** *GBS De Biekorf ;*
- **14 mars 2023:** *GO! De Groene Parel - Sint-Pieters-Leeuw ;*
- **21 mars 2023:** *Sint-Jozefschool - Woluwé-Saint-Lambert ;*
- **28 mars 2023:** *Comenius Koekelberg ;*
- **17 avril 2023:** *École de Messidor ;*
- **18 avril 2023:** *Comenius Koekelberg ;*
- **24 avril 2023:** *École de Messidor ;*
- **25 avril 2023:** *Basisschool Floralia - Woluwé-Saint-Lambert ;*
- **15 mai 2023:** *École du Centre Woluwé-Saint-Pierre ;*
- **16 mai 2023:** *Comenius Koekelberg ;*
- **22 mai 2023:** *École primaire Les Prés Verts - Jette ;*
- **23 mai 2023:** *GBS De Biekorf.*

ÉCOLES SECONDAIRES :

- **25 octobre 2022 :** *Koninklijk Atheneum Vijverbeek ;*
- **25 octobre 2022:** *Atheneum GO! for Business Koekelberg ;*
- **24 janvier 2023:** *Hoofdstedelijk Atheneum Brussel ;*
- **31 janvier 2023:** *Hoofdstedelijk Atheneum Brussel ;*
- **9 mars 2023:** *Athénée royal de Ganshoren ;*
- **3 avril 2023:** *Académie de Versailles (Erasmus+) ;*
- **10 mai 2023:** *Lycée français.*

Le saviez-vous ?

Le Parlement accueille plusieurs milliers de visiteurs par an.

Ainsi, au cours de la session parlementaire 2022-2023, environ **2.250 jeunes bruxellois** ont participé à des **activités d'éducation à la citoyenneté**, tandis que **2.300 citoyens** (membres d'associations, étudiants, retraités…) ont effectué des **visites guidées du Parlement**, accompagnés par les membres du service Communication et Relations extérieures, par des députés ou encore des membres du gouvernement bruxellois.

Par ailleurs, environ **2.870 personnes ont participé à des journées portes ouvertes** du Parlement (Fête de l'Iris, Heritage Days…), **à des cérémonies officielles ou encore à des concerts**.

Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les participants à toutes les activités organisées par les groupes politiques, par les membres du gouvernement ou par des tiers, ainsi que les celles et ceux qui ont participé à des auditions en commission, des commissions délibératives ou encore des panels citoyen.

Au total, on estime que **près de 10.000 visiteurs** ont franchi les portes du Parlement **au cours de cette session parlementaire 2022-2023**, illustrant l'ouverture du Parlement, «Maison de tous les Bruxellois».

Atelier « Reporters au Parlement »

L'atelier «Reporters au Parlement» est développé **en collaboration avec le musée BelVue**. Cette activité consiste en **l'interview d'un parlementaire bruxellois** par une classe, divisée en sous-groupes. S'ensuit le montage d'un reportage vidéo au musée BelVue.

«Reporters au Parlement» est accessible aux élèves dès 15 ans (à partir de la 4e année du secondaire).

Trois parlementaires se sont prêtés au jeu et ont rencontré une **centaine de jeunes** au cours de l'année scolaire 2022-2023:

- **17 février 2023 :** Francis Dagrin (PTB) ;
- **10 mars 2023 :** Gilles Verstraeten (N-VA) ;
- **21 avril 2023 :** Christophe De Beukelaer (Les Engagés).

Les questions qui leur ont été posées portaient sur les thèmes suivants:

- Le parcours politique personnel du parlementaire (motivations, ambitions…) ;
- Le rôle du Parlement et d'un parlementaire bruxellois en particulier ;
- Les compétences régionales et les initiatives législatives récentes du parlementaire ;
- Le lien entre le Parlement bruxellois et l'Europe et, en particulier, l'influence des décisions européennes sur le processus législatif régional et inversement.

Parlement Jeunesse

17 octobre 2022 et 9 février 2023

Le **17 octobre 2022** et le **9 février 2023**, le Parlement bruxellois a accueilli à nouveau l'équipe du **Jeugd Parlement Jeunesse (JPJ)** pour une **journée de simulation parlementaire**.

À ces occasions, environ **200 jeunes** néerlando-phones et francophones de dernière année du secondaire se sont mis dans la peau des députés pour débattre et échanger leurs idées autour d'un **projet fictif d'ordonnance relative à l'inclusivité de l'espace public bruxellois**.

Ce projet est une initiative du Jeugd Parlement Jeunesse dans le cadre de son **projet «École»** et vise à faire se rencontrer des jeunes bruxellois, francophones et néerlandophones, à les familiariser au débat d'idées et à renforcer leur intérêt pour la politique. Un bel exercice d'apprentissage à la démocratie!

Animation «L'Esprit de Cordoue»

14, 15 et 16 novembre 2022

«L'Esprit de Cordoue» a réuni, les **14, 15 et 16 novembre 2022, plus de 530 jeunes bruxellois**, francophones et néerlandophones, des deux dernières années de l'enseignement secondaire autour d'**ateliers participatifs et une bonne centaine d'adultes** venus assister le 16 novembre en soirée à un **spectacle**, suivi d'un **débat**.

Cette activité associant arts et débat, **organisée par le Collectif «D'accord de ne pas être d'accord», en collaboration avec le Foyer ASBL et le Parlement bruxellois**, avait pour vocation de **promouvoir le dialogue entre cultures avec, comme fil rouge, l'esprit de Cordoue et la façon dont il peut nous inspirer aujourd'hui pour construire une société du vivre ensemble**. En effet, entre le VIIIe et le XIIe siècle, Cordoue fut un moment suspendu dans l'histoire des civilisations, une période au cours de laquelle les trois grandes religions monothéistes de l'époque- juive, chrétienne et musulmane- sont parvenues à cohabiter, à plusieurs reprises et dans la durée, de manière pacifique.

Durant cinq demi-journées, les élèves ont pu s'imprégner de cet esprit de Cordoue dans trois ateliers: un atelier chant et poésie animé par la poétesse Louisa Nadour et la chanteuse Soleá Garcia Fons, un atelier musique et danse animé par la danseuse Ana Yepes et le musicien Henri Agnel et un atelier calligraphie animé par Mohamed Azaitraoui.

Le mercredi 16 novembre en soirée, après une première partie artistique mêlant des chants, de la musique, des poèmes et de la danse du répertoire andalou, s'est tenu un débat qui a réuni 120 personnes dans l'hémicycle du Parlement. Radouane Attiya (écrivain, assistant au département des Sciences de l'Antiquité à

l'ULiège et ancien directeur de l'Institut de promotion des formations sur l'islam), Michel Gheude (membre du collectif «D'accord de ne pas être d'accord» et écrivain), Brigitte Stora (autrice, journaliste) et Catherine Vuylsteke (journaliste et enseignante néerlandophone) ont abordé la question d'une renaissance possible de l'esprit de Cordoue aujourd'hui, dans les conditions et avec les contraintes de notre époque. Ce débat, qui a été animé par Edgar Laloum, écrivain et vice-président de l'Amitié Judéo-Musulmane de France (AJMF-Paris), s'est achevé par un dialogue avec le public.

Regardez la vidéo:

Lectures citoyennes «La Marche des femmes pour leurs droits» 7 et 8 mars 2023

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022, le Parlement bruxellois a accueilli, les **7 et 8 mars 2023, plus de 200 jeunes** francophones et néerlandophones pour des lectures citoyennes sur le thème de **l'évolution des droits des femmes au cours de l'histoire**.

Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur des autrices telles que Virginie Despentes, Olympe de Gouges, Chimamanda Ngozi Adichie, Flora Tristan, Alexandra Kollontaï, Simone Veil, Malala, Malala Yousafzai, etc.

Organisées en **collaboration avec les Universités populaires du théâtre (UPT)**, ces lectures rassemblent des textes, interprétés par des comédiens professionnels, témoignant de l'évolution de la perception des genres et du combat vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes au fil du temps.

Dans la formule imaginée par les UPT, les élèves sont invités à utiliser les boutons de vote des députés pour choisir les textes qu'ils souhaitent entendre. S'ensuit un débat, animé par des experts de la société civile, entre les jeunes et des députés.

Regardez la vidéo:

Les élèves de TADA au Parlement

25 mars et 17 juin 2023

Après deux années de suspension en raison de la pandémie de Covid, le Parlement bruxellois a accueilli à nouveau, les **25 mars**, en matinée, et **17 juin 2023**, matinée et après-midi, les élèves de TADA (ToekomstATELIERdelAvenir) ASBL.

Cette ASBL accompagne des centaines de **jeunes Bruxellois, de 9 à 14 ans**, chaque samedi de l'année scolaire, pendant trois ans. Ces enfants s'ouvrent au monde via des ateliers pratiques donnés bénévolement par des experts dans leurs domaines respectifs: journalistes, avocats, infirmiers, ingénieurs, chefs cuistots et… parlementaires.

Issus des antennes francophone et néerlandophone de TADA à **Molenbeek**, les jeunes ont été répartis en différents partis politiques. Accompagnés par des députés bruxellois et des membres des services du Parlement, ils ont préparé des propositions pour améliorer la vie des Bruxellois. Une manière ludique de familiariser ces jeunes au fonctionnement du parlement et à la prise de décision démocratique

Les députés Leila Agic (PS), Latifa Ait-Baala (MR), Martin Casier (PS), Alain Vander Elst (MR), Els Rochette (Vooruit.brussels), Arnaud Verstraete (Groen), Hilde Sabbe (Vooruit.brussels), Lotte Stoops (Groen) et Cieltje Van Achter (N-VA) ont participé à ces rencontres. Une occasion pour eux d'expliquer leurs motivations à faire de la politique et en quoi consiste leur métier au quotidien.

Au total, environ **120 enfants** de TADA ont participé aux trois ateliers.

Concours d'éloquence «Publiq» 19 avril 2023

La **finale du concours** d'éloquence «Publiq» s'est tenue le **19 avril 2023** dans l'hémicycle du Parlement. Une **centaine de jeune**s y ont assisté.

Ce concours s'adresse à des jeunes de 18 à 26 ans. Il a pour principe de faire concourir les finalistes en quatre duos composés d'un francophone et d'un néerlandophone. Une occasion de rapprocher les jeunes de tout le pays et de faire briller nos deux langues nationales.

Cette année, les quatre duos ont concouru sur **le thème «*Les Belges sont-ils vraiment les plus braves?*»**.

«Publiq» est une initiative issue d'**un partenariat entre Civix et le Jeugd Parlement Jeunesse (JPJ)**, deux ASBL qui ont pour but de rassembler les jeunes et la politique.

Débat entre étudiants en journalisme (IHECS) et députés bruxellois

15 mai 2023

Le **15 mai 2023**, l'hémicycle du Parlement bruxellois a accueilli un débat entre une **centaine d'étudiants en journalisme de l'IHECS et 11 députés issus des différents groupes politiques**.

L'enjeu était de donner à ces étudiants en master la possibilité d'interpeller directement les parlementaires afin de mener un débat tant **sur les améliorations possibles du système électoral actuel que sur la manière de recréer du lien entre électeurs et élus**.

Retrouvez ici le reportage réalisé par BX1 :

D. ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT

(ou en collaboration avec d'autres organisations)

Toast au Roi au Parlement

21 novembre 2022

Le **21 novembre 2022** s'est tenu au Parlement bruxellois le toast au Roi que **la police militaire chargée de la protection des différentes assemblées législatives** du pays offre, chaque année, à l'occasion de sa fête.

Les membres de la police militaire garantissent chaque jour et chaque nuit la sécurité des différentes assemblées belges. Il s'agit d'une mission importante et d'un métier difficile.

Pour Rachid Madrane, *«les Parlements ne sont pas des bâtiments comme les autres: en veillant à leur sécurité et à ce que les travaux s'y déroulent en toute sérénité, c'est la démocratie que les membres de la police militaire protègent. Merci à eux tous, en particulier au détachement de la police militaire attachée au Parlement bruxellois»*.

Téléchargez ici le discours du Président :

Le saviez-vous ?

À l'époque où le service militaire obligatoire existait encore en Belgique, le Palais de la Nation, siège du Parlement fédéral, était gardé par **les «fils de la patrie», les conscrits**, plus connus sous le nom de «miliciens».

Lors de la suppression de la conscription **en 1994**, un cadre professionnel, **la «garde militaire»**, a pris en charge la sécurité à l'intérieur de l'enceinte de tous les parlements belges. La police militaire s'est également vu attribuer des pouvoirs de police en matière de contrôle de la circulation vers le parlement et d'escorte des véhicules, mais dans le domaine public, seule la police est chargée de maintenir l'ordre public.

Contrairement au Parlement fédéral, au Parlement flamand et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement bruxellois n'est pas situé dans la zone dite neutre, une zone «sans manifestation».

Depuis octobre 1999, une équipe de neuf militaires est chargée de la sécurité et du maintien de l'ordre dans les bâtiments du **Parlement bruxellois**. En 2024, cela fera donc 25 ans, un anniversaire «d'argent»!

Entretemps, la garde militaire s'est totalement intégrée dans le fonctionnement quotidien du Parlement.

Vœux de Nouvel An

13 janvier 2023

Le **13 janvier 2023**, le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a présenté ses vœux devant plus de **300 invités**.

Retrouvez ici le discours :

Rencontre «Prospective Research»

16 janvier 2023

Dans la continuité de l'événement d'octobre 2019 et de septembre 2022, le Parlement bruxellois a organisé, le **16 janvier 2023**, une troisième rencontre entre ses parlementaires et des chercheurs ayant participé au **programme «Prospective Research» d'Innoviris**.

Depuis 2000, Innoviris, institut chargé du soutien à la recherche scientifique et à l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale, lance chaque année auprès des institutions bruxelloises de recherche un appel à projets visant à soutenir la politique. Le programme «Prospective Research» est conçu pour permettre à des chercheurs de travailler sur l**es grands défis de la Région de Bruxelles-Capitale**.

Après une brève introduction par Guy Vanhengel, premier vice-président du Parlement bruxellois et de Marie-Carmen Bex, directrice générale adjointe chez Innoviris, des chercheurs ont présenté, à **une quinzaine de députés** et autant de **collaborateurs parlementaires**, les résultats de leurs projets de recherche et leurs recommandations.

Les chercheurs faisaient partie de la cohorte 2017 et leurs recherches relevaient des thématiques suivantes: «**Participation sociétale et citoyenneté», «Santé et environnement» et «Économie circulaire»**.

L'objectif de ces rencontres est de permettre aux connaissances produites d'avoir un impact social et économique sur la Région bruxelloise et de renforcer l'articulation entre sphère universitaire et sphère politique.

Regardez la vidéo:

Soutien à Olivier Vandecasteele, détenu en Iran

20 janvier 2023

Le Parlement bruxellois a soutenu la demande de libération d'Olivier Vandecasteele, travailleur humanitaire belge détenu en Iran.

Avec la collaboration d'Amnesty International, et en prévision de la manifestation qui s'est tenue le dimanche 22 janvier 2023 à l'Albertine, le visage d'Olivier Vandecasteele a été affiché sur le bâtiment, à l'entrée du Parlement, 69 rue du Lombard.

«Urban Walk Brussels»

19 mars 2023

Le dimanche **19 mars 2023**, le Parlement bruxellois a accueilli pour la première fois le «*Urban Walk Brussels*»

«Urban Walk Brussels» est une randonnée-découverte originale d'environ 10 km à travers la ville et des édifices remarquables.

Un **millier de personnes** ont pu ainsi découvrir la magnifique salle des glaces du Parlement, salle d'apparat inspirée du style Louis XVI, que l'on doit à Georges Hano.

Fête de l'Iris 2023

6 et 7 mai 2023

Cérémonie officielle à Tour & Taxis

Le samedi **6 mai 2023** s'est tenue la cérémonie officielle de la fête de l'Iris à La Maison de la Poste à Tour & Taxis.

Plus de **500 personnes** étaient présentes pour cette 34e édition de la fête de l'Iris.

Le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, le premier vice-président du Parlement bruxellois, Guy Vanhengel et le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort ont pris la parole.

La cérémonie a été ponctuée d'intermèdes musicaux avec la chanteuse Meskerem Mees et le chanteur Manza.

Une courte vidéo rassemblant les grands moments de l'année 2022-2023 a été présentée à cette occasion :

Retrouvez ici les discours officiels de :

Rachid Madrane **Guy Vanhengel** **Rudi Vervoort**

Portes ouvertes au Parlement bruxellois

Plus de **1.500 personnes** ont pris part aux festivités organisées par Parlement bruxellois à l'occasion de la fête de l'Iris, le dimanche **7 mai 2023**.

Petits et grands ont pu découvrir ce haut lieu de la démocratie bruxelloise. L'hémicycle et les salles de commissions, les salons historiques et la salle des glaces étaient ouverts au public.

Au programme de cette édition: musiques d'ici et d'ailleurs, ombromanie, magie, grimage pour enfants, exposition photos…

Roel Jacobs, historien bruxellois, a présenté dans l'hémicycle sa conférence bilingue «Bruxelles» où il a pu partager des anecdotes historiques teintées d'humour avec le public.

Tout au long du parcours, les visiteurs ont eu la possibilité de poser des questions aux membres des services qui étaient présents et d'en apprendre un peu plus sur le fonctionnement du Parlement et de ses élus.

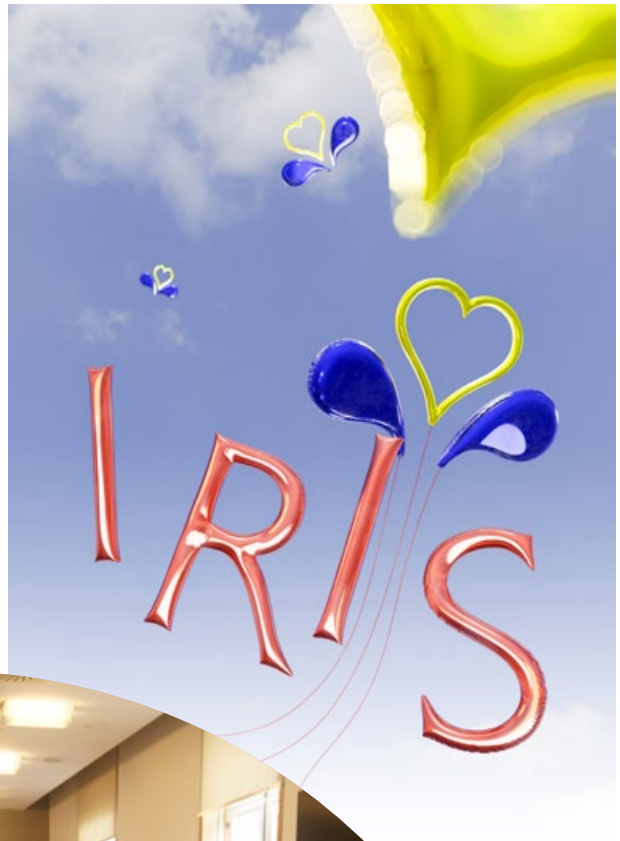

Exposition «Que portiez-vous?»

du 20 juin au 1er juillet 2023

Le Parlement bruxellois a accueilli l'exposition itinérante **«What were you wearing?»** («Que portiez-vous?») du **20 juin 2023 au 1er juillet 2023**.

Déjà présentée au siège des Nations unies à New York, cette exposition tire son nom de la question la plus communément posée aux victimes de viol et d'agression sexuelle: «Que portiez-vous?».

103 tenues portées par les victimes de viol au moment des faits ont été exposées dans la salle des glaces du Parlement bruxellois.

Cette exposition visait à conscientiser les visiteurs autour de la thématique des abus sexuels envers les femmes et les filles et à déconstruire les clichés sur la culture du viol.

«Heritage Days – Journées du patrimoine»

16 septembre 2023

Le Parlement bruxellois faisait à nouveau partie des «bâtiments incontournables» sélectionnés par Urban Brussels pour cette édition 2023 des Heritage Days (Journées du Patrimoine), aux côtés d'édifices «Art nouveau» bruxellois, la thématique de cette année.

Le samedi **16 septembre 2023**, le Parlement bruxellois a donc ouvert ses portes pour accueillir **plusieurs centaines de visiteurs** venus découvrir les œuvres d'art jalonnant les salles du Parlement bruxellois et les salons historiques de l'ancien Palais du gouverneur de la Province de Brabant.

Ce fut également l'occasion pour eux de développer leurs connaissances sur le rôle et le fonctionnement du Parlement bruxellois dans le paysage institutionnel belge.

Pèlerinage national au Fort de Breendonk

20 septembre 2023

Le **20 septembre 2023**, le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a assisté à la 77e édition du pèlerinage national au Fort de Breendonk. Cette cérémonie commémore la fin des atrocités liées à l'occupation nazie.

Au nom de Parlement bruxellois, le président y a déposé une gerbe de fleurs en mémoire aux plus de 3.500 personnes (Juifs, résistants, prisonniers politiques, otages…) qui y ont été détenues pendant l'occupation nazie.

Concerts du Conservatoire royal de Bruxelles

Depuis 2010, le Parlement bruxellois met la salle des glaces et le grand salon à la disposition de l'ASBL «Les Spectacles du Conservatoire», située rue du Chêne, pour y organiser **des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire royal de Bruxelles**.

Lors de l'année parlementaire 2022-2023, **huit concerts** ont été organisés dans le grand salon et la salle des glaces du Parlement.

Le **«Festival Courants d'airs 2022»** s'est déroulé, quant à lui, du 19 au 23 avril 2023. Ce festival offre, également depuis 2010, aux étudiants en Musique et Arts de la parole, la possibilité de présenter un projet de création professionnel devant un public.

Tous ces concerts étaient accessibles gratuitement au grand public. Plus de **500 personnes** y ont assisté.

E. JOURNÉES INTERNATIONALES ET HOMMAGES

Hommage aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie

17 février 2023

Lors de la séance plénière du **17 février 2023**, le Parlement bruxellois a rendu hommage aux victimes du séisme survenu le 6 février 2023 en Turquie et en Syrie.

Les membres de l'assemblée se sont recueillis quelques instants en hommage aux personnes disparues, à leurs familles et à leurs proches.

Journée internationale des droits des femme

8 mars 2023

La journée internationale des droits des femmes du **8 mars 2023** est l'occasion de célébrer le chemin parcouru dans l'obtention par les femmes de droits égaux à ceux des hommes, mais aussi de mesurer celui qu'il reste à parcourir. Un chemin qui est plus ou moins long selon les régions du monde, mais partout, même en Belgique, les femmes vivent les discriminations et les inégalités.

Le Parlement bruxellois est un des lieux où elles doivent pouvoir être rapportées pour être corrigées.

Pour marquer cette journée, le Parlement bruxellois a organisé en collaboration avec **les Universités populaires du théâtre (UPT)**, des **lectures citoyennes** intitulées «La Marche des femmes pour leurs droits», à destination des écoles. Plus d'infos en page 87.

Le Parlement bruxellois a également hissé, à l'occasion de cette journée, **le drapeau violet**, symbole de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

17 mai 2023

Pour célébrer la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie et pour marquer, comme il le fait chaque année, son soutien à la **Belgian Pride**, le Parlement bruxellois a accueilli, le **17 mai 2023**, les associations actives dans la défense des droits des personnes LGTBQIA+.

Le président du Parlement, Rachid Madrane, et Sylvie Aerts, de la **Rainbow House**, ont hissé ensemble le **drapeau arc-en-ciel**, synonyme de diversité et de tolérance.

Si la Belgique, et en particulier Bruxelles- qui a été désignée par la Commission européenne comme deuxième capitale européenne de l'inclusion et de la diversité- jouent un rôle moteur en matière de respect des droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+, trop d'entre elles restent confrontées à des expériences très difficiles: préjugés, discriminations, humiliations, violences.

«Les parlements sont parmi les lieux où nous construisons le cadre du vivre-ensemble», rappelle Rachid Madrane, président du Parlement bruxellois. *«Nous restons extrêmement attentifs à faire de notre Région une région fière de sa diversité, une région où l'on peut s'aimer sans se cacher, en toute sécurité. Les questions qui touchent à l'identité sexuelle et de genre polarisent de plus en plus: il faut continuer à briser les tabous, à déconstruire les préjugés et à faire barrage à la haine.»*

Hommage aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye

18 septembre 2023

Lors de la séance plénière du **18 septembre 2023**, le Parlement bruxellois a rendu hommage aux victimes du séisme survenu le 8 septembre 2023 au Maroc, ainsi qu'aux victimes des inondations survenues le 10 septembre 2023 en Libye.

Les membres de l'assemblée se sont recueillis quelques instants en hommage aux personnes disparues, à leurs familles et à leurs proches.

Soutien aux personnes sourdes

18 septembre 2023

À l'occasion de la semaine des personnes sourdes, le Parlement a tenu à rappeler son engagement constant pour une société plus inclusive, et notamment vis-à-vis des 100.000 personnes sourdes dans notre pays, en hissant, le **18 septembre 2023**, le **drapeau de la communauté sourde**.

La semaine des personnes sourdes permet d'informer et de sensibiliser au problème de la surdité, mais aussi de le rendre plus visible.

Elle permet aux personnes qui ont une déficience auditive de faire comprendre toutes les difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien et de rappeler qu'elles refusent que leur handicap entrave leur intégration dans la vie sociale.

Hommage aux victimes de l'attentat du 16 octobre 2023 à Bruxelles

19 octobre 2023

Lors de la séance plénière du **19 octobre 2023**, le Parlement bruxellois a rendu hommage aux deux citoyens suédois, victimes de l'attentat survenu le 16 octobre 2023 à Bruxelles.

Les membres de l'assemblée se sont recueillis quelques instants en hommage aux personnes disparues, à leurs familles et à leurs proches.

Écoutez ici l'hommage prononcé par le président, Rachid Madrane :

F. VISITES GUIDÉES

Au total, plus de **2.300 visiteurs** ont franchi les portes du Parlement dans le cadre d'une visite guidée organisée par les services du Parlement ou par des parlementaires ou membres du gouvernement.

Le saviez-vous ?

Le service Communication et Relations extérieures du Parlement bruxellois organise, sur rendez-vous, des **visites guidées en français, en néerlandais ou en anglais** pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes.

Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés. Sur demande, une rencontre avec des députés peut être organisée.

Pour plus d'informations, adressez-vous au service Communication et Relations extérieures, par courriel à communication@parlement.brussels ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

Les visites guidées organisées en 2022-2023 sous la conduite du service Communication et Relations extérieures

ÉCOLES SECONDAIRES :

- **25 novembre 2022 :** *École Decroly ;*
- **2 décembre 2022 :** *Campus Saint Jean ;*
- **20 janvier 2023 :** *École Decroly ;*
- **6 et 7 février 2023 :** *Lucerna College Antwerpen ;*
- **10 mars 2023 :** *École Plurielle Maritime ;*
- **19 avril et 26 mai 2023 :** *Collège Saint-Michel ;*
- **10 mai 2023 :** *Athénée Royal Woluwé-Saint-Lambert ;*
- **27 avril 2023 :** *Lucerna College Anderlecht ;*
- **30 mai 2023 :** *Commenius Koekelberg ;*
- **25 septembre 2023 :** *Institut Montjoie Uccle ;*
- **6 octobre 2023 :** *Institut Saint-André.*

ÉCOLES SUPÉRIEURES ET UNIVERSITÉS :

- **9 décembre 2022 :** *étudiants Odisee Brussel ;*
- **3 mars 2023 :** *étudiants ECSEDI ;*
- **17 avril 2023 :** *étudiants de UGent ;*
- **17 mai 2023 :** *étudiants de la VUB ;*
- **17 août 2023 :** *étudiants de l'université d'été du Parlement européen.*

ASSOCIATIONS ET AUTRES :

- **4 novembre 2022 :** *Centre permanent pour la citoyenneté et la participation (CPCP) ;*
- **21 novembre et 6 décembre 2022 :** *CPAS de Schaerbeek ;*
- **21 novembre et 12 décembre 2022 :** *via.brussels (Bureau d'accueil pour primo-arrivants) ;*
- **23 novembre 2022 :** *Maison Locale pour l'Emploi Forest ;*
- **14 février 2023 :** *Maison Locale pour l'Emploi Forest ;*
- **16 février, 29 mars et 14 septembre 2023 :** *CIEP MOC BXL ;*
- **17 février, 20 mars, 12 juin, 25 juillet et 13 septembre 2023 :** *via.brussels (Bureau d'accueil pour primo-arrivants) ;*
- **14 mars, 1er juin et 26 septembre 2023 :** *CPAS de Schaerbeek ;*
- **22 mars 2023 :** *KRAS-Globelink – Parlement Jeunesse ;*
- **28 mars et 14 septembre 2023 :** *Centre bruxellois d'action interculturelle ASBL ;*
- **22 avril 2023 :** *Interface3 ;*
- **2 mai 2023 :** *La voix des femmes ASBL ;*
- **3 mai, 28 juin et 10 juillet 2023 :** *Centre permanent pour la citoyenneté et la participation (CPCP) ;*
- **15 mai et 15 juin 2023 :** *Solidarité Savoir ASBL ;*
- **9 juin 2023 :** *Bruxelles Fiscalité ;*
- **27 juin 2023 :** *Emergency Victim Assistance (Police) ;*
- **12 septembre 2023 :** *Mission locale pour l'emploi de Forest ;*
- **21 septembre 2023 :** *Service du greffe du Conseil d'État ;*
- **25 septembre 2023 :** *Centre de formation Bonnevie ;*
- **26 septembre 2023 :** *STATBEL.*

Les visites guidées organisées en 2022-2023 sous la conduite de parlementaires

- **29 octobre 2022 :** *Michaël Vossaert (DéFI) ;*
- **15 novembre 2022 :** *Anne-Charlotte d'Ursel (MR) ;*
- **1er, 8 et 10 décembre 2022 et 1er avril et 3 mai 2023 :** *Margaux De Ré (Ecolo) ;*
- **10 décembre 2022 et 25 janvier, 18 mars, 1er avril et 24 juin 2023 :** *Jonathan de Patoul (DéFI) ;*
- **14 janvier 2023 :** *Juan Benjumea (Groen) ;*
- **25 janvier, 18 mars et 1er avril 2023 :** *Marie Nagy (DéFI) ;*
- **6 février 2023 :** *Fadila Laanan (PS) ;*
- **8 février 2023 :** *Hicham Talhi (Ecolo) ;*
- **23 mars 2023 :** *Guy Vanhengel (Open Vld) ;*
- **15 avril et 30 septembre 2023 :** *David Weytsman (MR) ;*
- **20 avril et 17 juillet 2023 :** *Aurélie Czekalski (MR) ;*
- **22 avril et 24 juin 2023 :** *Alain Vander Elst (MR) ;*
- **27 avril 2023 :** *Leila Agic (PS) ;*
- **29 avril 2023 :** *Carla Dejonghe (Open Vld) ;*
- **2 mai 2023 :** *Gladys Kazadi (Les Engagés) ;*
- **22 mai 2023 :** *Pepijn Kennis (AGORA) ;*
- **24 mai et 10 juin 2023 :** *Fouad Ahidar (one.brussels-Vooruit) ;*
- **21 juin 2023 :** *Marie Lecocq (Ecolo) ;*
- **1er juillet 2023 :** *Khadija Zamouri (Open Vld) ;*
- **1er juillet 2023 :** *Rachid Madrane (PS) et Vincent De Wolf (MR) ;*
- **20 septembre 2023 :** *Geoffroy Coomans de Brachène (MR) ;*
- **26 septembre 2023 :** *Jonathan de Patoul (DéFI) ;*
- **30 septembre 2023 :** *David Weytsman (MR).*

G. OCCUPATIONS DE SALLES

Cœur de la démocratie, le Parlement est aussi la **« Maison de tous les Bruxellois »**.

À ce titre, en plus des activités législatives proprement dites, le Parlement accueille de nombreuses autres activités (colloques, conférences, journées d'étude…) organisées à l'initiative de ses groupes politiques, de membres du gouvernement bruxellois, d'autorités régionales ou communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale ou encore de tiers.

L'occupation des salles du Parlement est régie par un règlement strict. Chaque demande doit faire l'objet d'un examen par le Bureau du Parlement, seul habilité à autoriser une activité dans les salles du Parlement.

Activités organisées par des groupes politiques ou des membres du gouvernement :

- **5 octobre 2022 :** *le groupe Les Engagés» a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une journée d'étude consacrée à la santé et au bien-être des jeunes ;*
- **11 octobre 2022 :** *le groupe DéFI a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un colloque intitulé «Pour une ville chiens admis» ;*
- **15 octobre 2022 :** *le groupe CD&V a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, un colloque sur le thème de «L'état de la rue» ;*
- **19 octobre 2022 :** *le groupe DéFI a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un colloque intitulé «Rénolution» ;*
- **19 octobre 2022 :** *le groupe Les Engagés a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une conférence intitulée «Diversité dans la technologie: et si notre avenir en dépendait?» ;*
- **10 novembre 2022 :** *le groupe Les Engagés a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une soirée débat sur «Les enfants cachés pendant la Deuxième Guerre mondiale» ;*
- **19 novembre 2022 :** *le groupe Ecolo a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une conférence sur le thème du logement ;*
- **26 novembre 2022 :** *le groupe Vlaams Belang a organisé, dans la salle polyvalente du Relais postal du Parlement bruxellois, un colloque sur le thème de la situation socio-économique ;*
- **3 décembre 2022 :** *le groupe AGORA a organisé, dans l'hémicycle et plusieurs salles du Parlement bruxellois, une assemblée citoyenne sur le thème crise énergétique en Belgique ;*
- **21 décembre 2022 :** *le groupe CD&V a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une soirée de discussion sur l'impact de la crise ukrainienne sur les marchés de l'énergie ;*
- **16 février 2023 :** *le groupe MR a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, un colloque sur la diaspora albanaise en Région de Bruxelles-Capitale ;*
- **22 mars 2022 :** *à l'initiative du ministre Sven Gatz, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, a eu lieu, en collaboration avec l'ASBL Tracé Brussel, l'événement de clôture «Skills for life» ;*

- **le 12 avril 2023 :** *le groupe PS a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une journée d'étude sur la monoparentalité ;*
- **25 mai 2023 :** *à l'initiative du Secrétaire d'État Pascal Smet, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, a eu lieu une réception dans le cadre de la semaine consulaire annuelle ;*
- **26 mai 2023 :** *le groupe Les Engagés a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une conférence consacrée à la lutte contre le racisme à Bruxelles ;*
- **31 mai 2023 :** *le groupe MR a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une conférence sur l'avenir de l'architecture en Région de Bruxelles-Capitale ;*
- **7 juin 2023 :** *le groupe MR a organisé, en collaboration avec l'ASBL Mamans solos, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une conférence sur le thème de la monoparentalité ;*
- **9 juin 2023 :** *le groupe Les Engagés a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, la présentation officielle de la «Fondation Pierre Kompany» ;*
- **20 juin 2023 :** *le groupe DéFI a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un colloque sur le thème «Comment lutter contre la maltraitance animale?» ;*
- **4 juillet 2023 :** *le groupe DéFI a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un colloque sur le thème «Écocide : changer ou disparaître?» ;*
- **23 septembre 2023 :** *à l'initiative du ministre Sven Gatz, la journée bruxelloise du multilinguisme s'est tenue dans l'hémicycle et la salle des glaces du Parlement bruxellois ;*
- **28 septembre 2023 :** *à l'initiative de la Secrétaire d'État Ans Persoons, dans l'hémicycle et la salle des glaces du Parlement bruxellois, a eu lieu la journée annuelle Soliris.*

Activités organisées par des tiers:

- **8 octobre 2022:** *l'Ordre des amis de Manneken-Pis a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une réception;*
- **14 octobre 2022:** *la VUB a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, la proclamation de la «Brussels Diplomatic Academy»;*
- **21 novembre 2022:** *la police militaire a organisé, dans le grand salon du Parlement bruxellois, le «Toast au roi»;*
- **22 novembre 2022:** *Young Change Makers a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une conférence en présence de son Altesse Royale le Prince Laurent;*
- **26 novembre 2022:** *Woman 100 a organisé, dans l'hémicycle et la salle des glaces du Parlement bruxellois, une assemblée citoyenne;*
- **2 décembre 2022:** *Debagora a organisé, dans la salle des glaces et le grand salon du Parlement bruxellois, une journée d'éducation sur la participation citoyenne;*
- **17 janvier 2023:** *l'ASBL Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une journée de rencontre»;*
- **15 février 2023:** *l'IGEAT de l'ULB a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un séminaire intitulé: «Faire de l'énergie un Commun: le potentiel des communautés d'énergie»;*
- **18 février 2023:** *Womenpreneur-Initiative a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un séminaire intitulé «Women in Action»;*
- **20 mars 2023:** *la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Union européenne (OIF) a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une réception diplomatique;*
- **22 mars 2023:** *le «Jeugddienst Globelink» a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, son parlement de jeunes;*
- **28 mars 2023:** *l'ASBL Pizzicato a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, un concert;*
- **30 mars 2023:** *Young Leaders a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, un dîner;*
- **15 mai 2023:** *l'IHECS a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, un débat entre députés bruxellois et étudiants;*
- **30 mai 2023:** *la Commission régionale de Développement (CRD) a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une réception pour son 30e anniversaire;*
- **2 juin 2023:** *la Croix Rouge a organisé, dans la salle des glaces du Parlement bruxellois, une collecte de sang;*
- **6 juin 2023:** *l'Observatoire de la Santé et du Social a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une matinée d'étude;*
- **9 juin 2023:** *la médiatrice bruxelloise a organisé, dans une salle de commission du Parlement bruxellois, l'Assemblée générale du réseau des Ombudsmans;*
- **9 juin 2023:** *la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) a organisé, dans la salle des glaces du parlement bruxellois, une réception à l'occasion du «Brussels Urban Summit»;*
- **28 juin 2023:** *la Fédération des CPAS bruxellois a organisé, dans l'hémicycle du Parlement bruxellois, une journée d'étude;*
- **6 juillet 2023:** *l'ASBL Belgian Entreprenoires a organisé, dans l'hémicycle et la salle de glaces du Parlement bruxellois, une journée de rencontre autour du monde politique;*

H. SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le Parlement bruxellois communique activement avec divers groupes-cibles (presse, décideurs, écoles, citoyens...) via divers canaux et médias.

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés aux journalistes et aux agences de presse. Ils sont repris dans la rubrique «Actualités et Événements» du site internet du Parlement.

L'agenda hebdomadaire des travaux parlementaires et l'ensemble des documents législatifs sont publiés sur le site internet du Parlement.

L'ordre du jour des séances plénières et des commissions, ainsi que les questions d'actualité sont également publiés sur les réseaux sociaux (𝕏 et Facebook).

L'ensemble des activités parlementaires (séances plénières et commissions) sont visibles en streaming sur la chaîne YouTube du Parlement.

Site internet

Le site internet du Parlement bruxellois reste **la première source d'informations** sur le fonctionnement et la composition du Parlement et la source de données en matière législative.

www.parlement.brussels

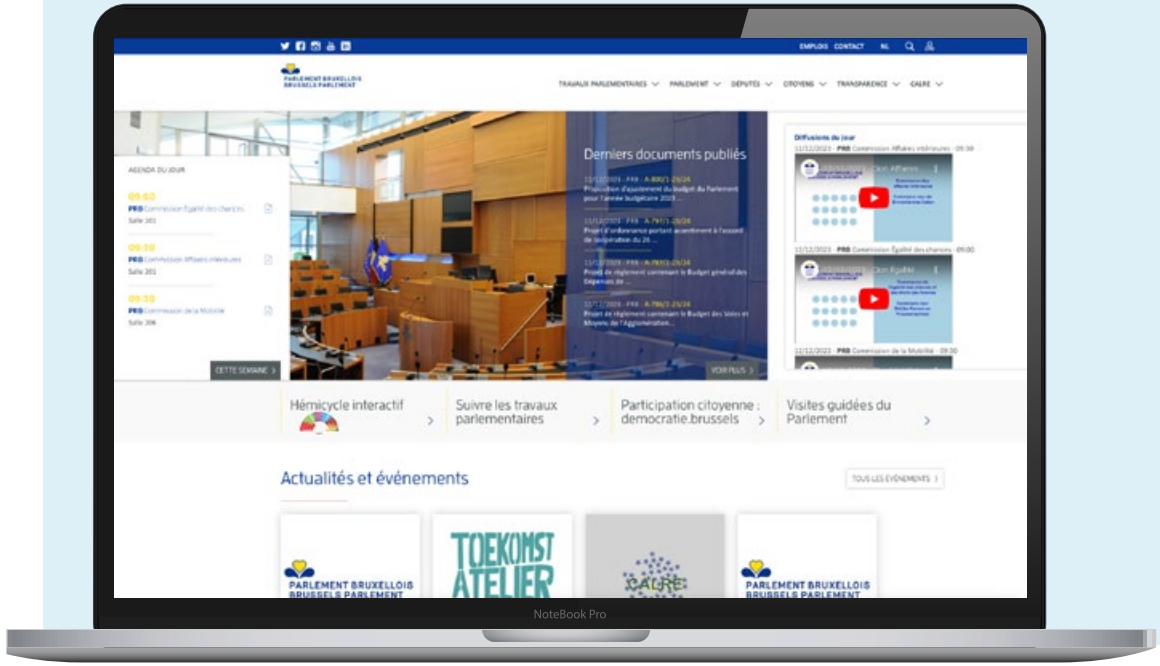

64.795
UTILISATEURS UNIQUES

Au cours de la session 2022-2023, il y a eu **64.795 UTILISATEURS UNIQUES**.

3' 12"

La durée moyenne de chaque visite était de **3 MIN 12 SEC**.

488.009
PAGES

Les internautes ont consulté plus de **488.009 PAGES DU SITE**.

Les chiffres (1er novembre 2022 au 27 octobre 2023)

LANGUES DES VISITEURS

SECTIONS LES PLUS CONSULTÉES

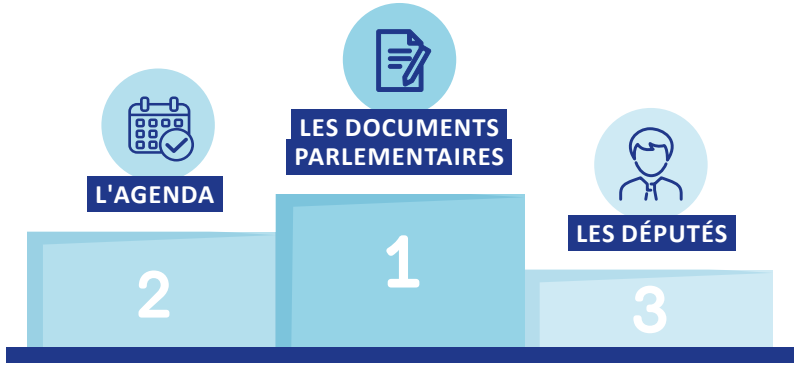

PLATEFORMES

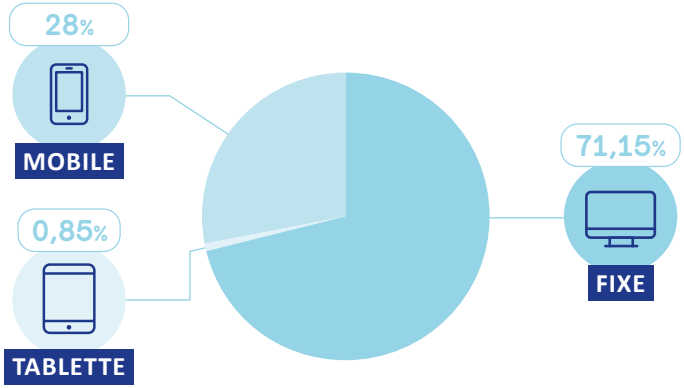

ACCÈS DES VISITEURS AU SITE INTERNET

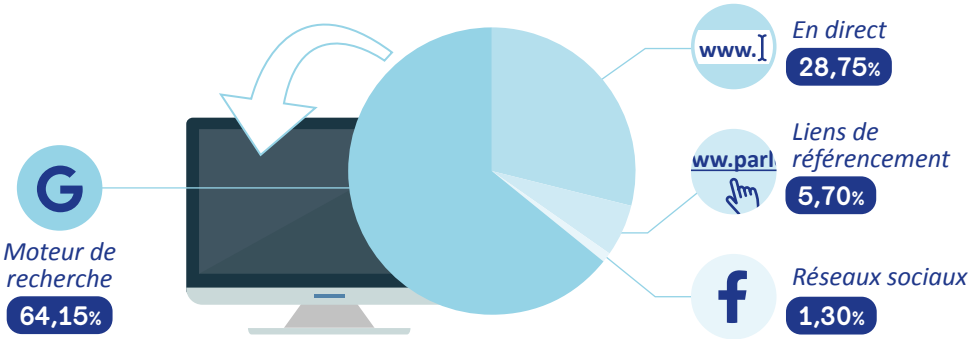

Réseaux sociaux

Le Parlement bruxellois est présent sur 𝕏**, Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube**. Les réseaux sociaux permettent d'aller chercher de nouveaux publics et de diffuser des contenus tantôt informatifs tantôt ludiques, avec des formats courts et adaptés.

Ces réseaux attirent un public âgé **entre 30 et 50 ans** (Instagram est un peu plus jeune), à **85% bruxellois** et **équilibré au niveau du genre** (F/H). Chaque réseau s'est spécialisé et le contenu est adapté au public qui le consulte.

La chaîne YouTube du Parlement (parlement.brussels) reprend **les retransmissions des séances plénières et des commissions en direct et en différé**, ainsi que les événements qui marquent la vie du Parlement.

Les réseaux sociaux restent le premier contact avec les différents publics grâce à la diffusion des agendas, ordres du jour et événements.

Le nombre d'abonnés a progressé entre le 31 octobre 2022 et le 2 octobre 2023.

Les chiffres (1er novembre 2022 au 27 octobre 2023)

< 2014

2.031 abonnés

=

+7,6%

< 2016

2.600 abonnés

=

+7,3%

< 2016

6.220 abonnés

=

+11,6%

< 2015

923 abonnés

=

+21,6%

< 2020

1.640 abonnés

=

+23,6%

I. PUBLICATIONS

En janvier 2023, le **rapport d'activité 2021-2022** du Parlement bruxellois a été publié.

En mai 2023, pour la journée portes ouvertes du Parlement à l'occasion de la Fête de l'Iris, le dépliant **«Parcours pour les visiteurs»** a été remis à jour et distribué.

En juillet 2023, la **brochure corporate du Parlement, «Maison de tous les Bruxellois»** a fait l'objet d'une refonte totale. Plus pédagogique et accessible, cette brochure a été testée auprès de différents types de lecteurs (enseignants, étudiants…). Elle constitue une précieuse introduction au fonctionnement du Parlement bruxellois en Région de Bruxelles-Capitale. Un dépliant corporate est en cours d'élaboration.

Les publications du Parlement (toutes bilingues FR/NL) sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande auprès du service Communication et Relations extérieures.

Ces publications. peuvent également être consultées et/ou téléchargées via le site internet parlement.brussels/publications :

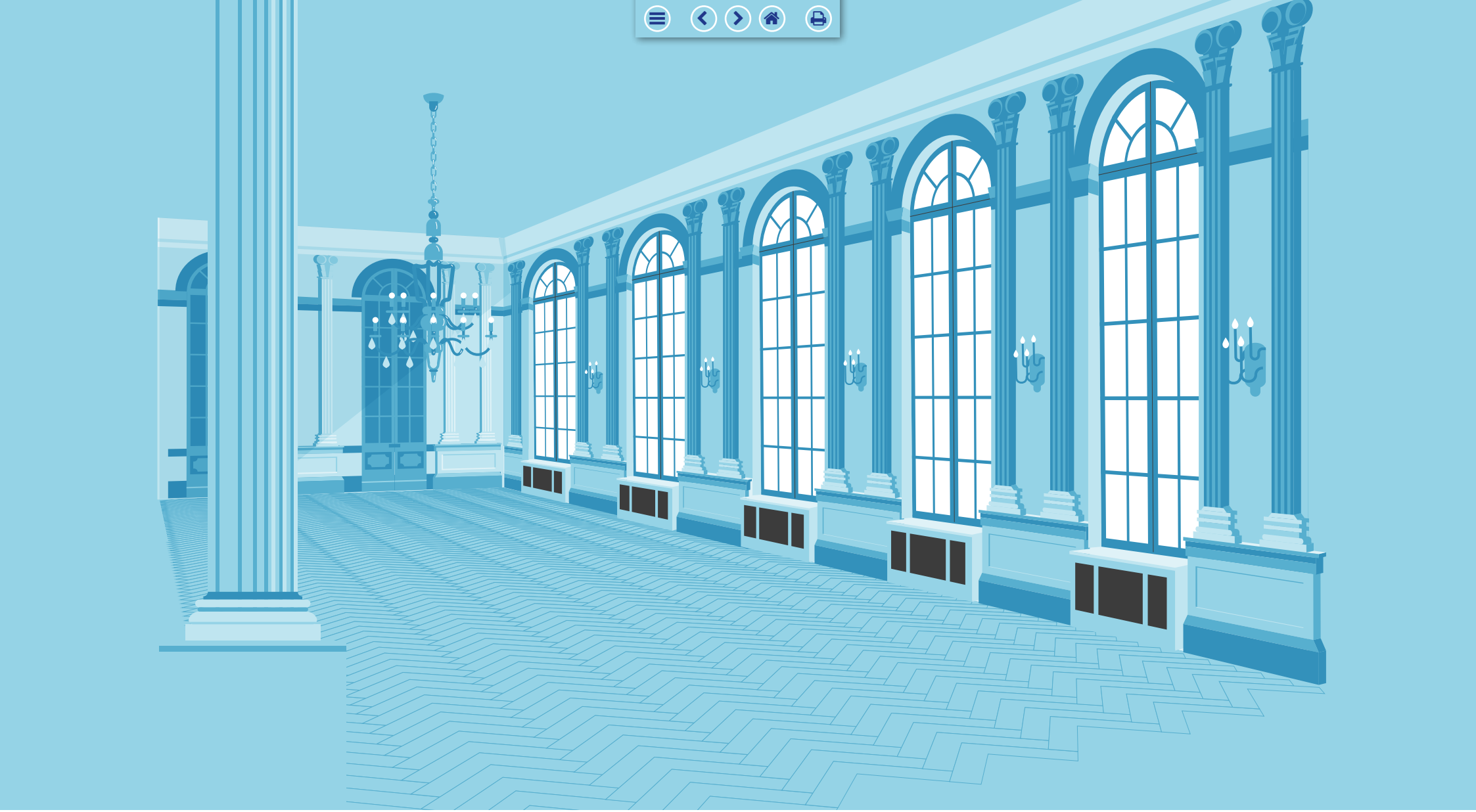

LE PARLEMENT SUR LA SCÈNE NATIONALE ET INTERNATIONALE

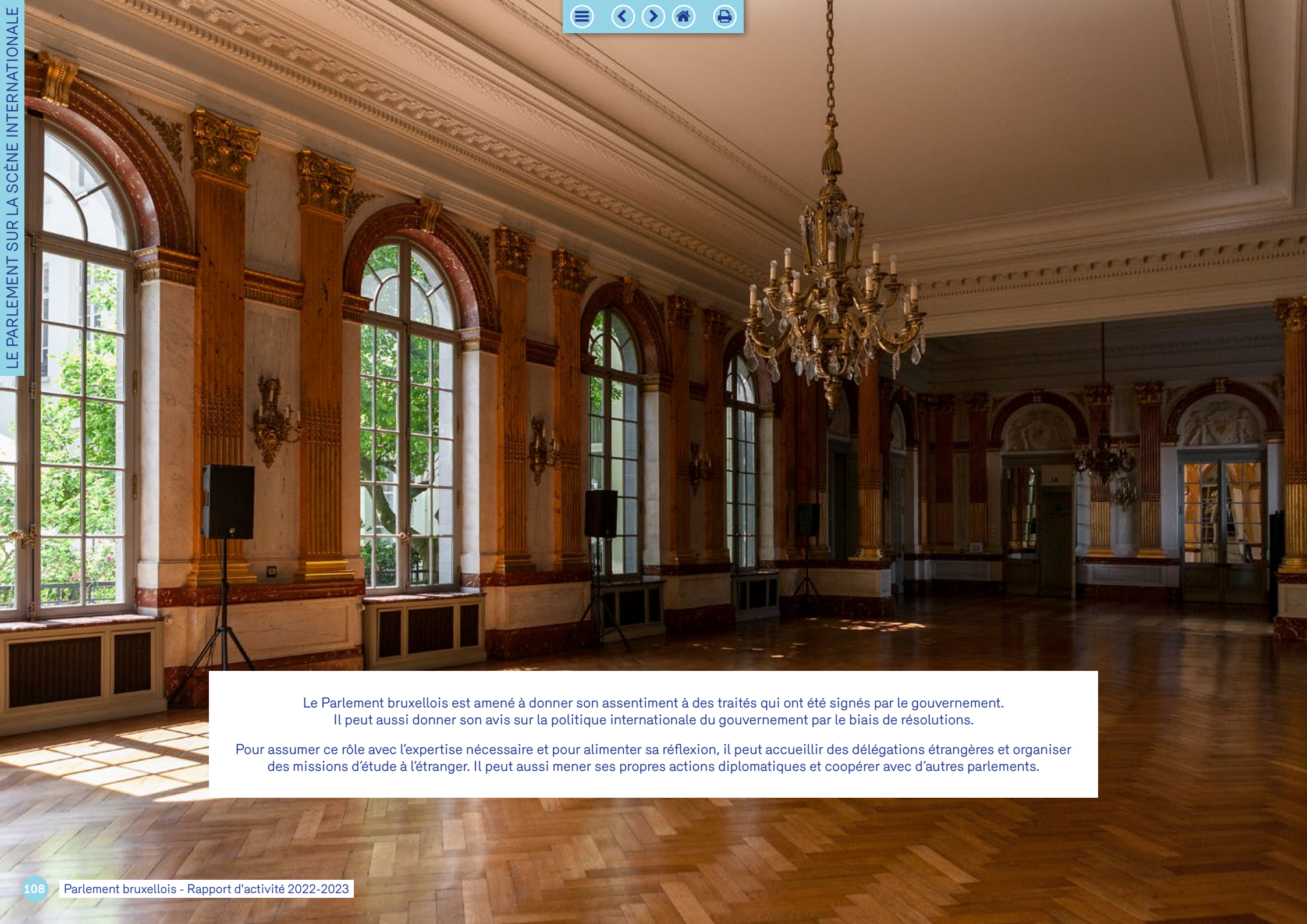

Le Parlement bruxellois est amené à donner son assentiment à des traités qui ont été signés par le gouvernement. Il peut aussi donner son avis sur la politique internationale du gouvernement par le biais de résolutions.

Pour assumer ce rôle avec l'expertise nécessaire et pour alimenter sa réflexion, il peut accueillir des délégations étrangères et organiser des missions d'étude à l'étranger. Il peut aussi mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.

A. RELATIONS AVEC LES AUTRES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES BELGES

Conférence des présidents des assemblées parlementaires

La Conférence des présidents réunit **les présidents de toutes les assemblées parlementaires du pays**, à savoir de la Chambre des Représentants, du Sénat, du Parlement flamand, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement de Wallonie, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Parlement de la Communauté germanophone, du Parlement francophone bruxellois et du Conseil de la Commission communautaire flamande.

Durant la session 2022-2023, la présidence de cette Conférence a été **assurée par le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Rachid Madrane**.

La Conférence des présidents s'est réunie à quatre reprises au cours de la session: le **13 décembre 2022**, le **26 janvier**, le **23 mai** et le **27 juin 2023**.

La Conférence s'est principalement penchée sur:

- le contrôle des opérations électorales et la vérification des pouvoirs des députés,
- le régime uniforme de démission des parlementaires en exécution d'un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme,
- l'applicabilité de la réglementation sur les accidents de travail aux assemblées parlementaires,
- la protection des lanceurs d'alerte au sein des assemblées,
- la composition de l'assemblée parlementaire Benelux,
- l'application aux députés et leurs proches de la loi sur la lutte contre le blanchiment,
- la réforme et l'harmonisation des régimes de pension des élus des différentes assemblées,
- l'harmonisation des procédures relatives aux initiatives de participation citoyenne,
- l'utilisation de TikTok dans les assemblées,
- les services de Belga auprès des assemblées, etc.

Plusieurs points ont été discutés en groupe de travail inter-assemblées.

La Conférence a abouti à **plusieurs accords, notamment sur le dossier sensible de l'harmonisation du régime de pension des députés**. Les parlements vont harmoniser leur règlement de pension respectifs sur la base d'une **application stricte et à 100 % du plafond Wijninckx sur un montant qui englobe les 80 % de pension proprement dite et les 20 % de la rente**. Pour l'avenir, la ventilation entre la pension et la rente sera donc supprimée.

Par ailleurs, les parlements intégreront **le pécule de vacances dans le plafond de cumul** et proposeront une adaptation en ce sens du règlement de leur caisse de retraite respective. Ils concluront également chacun une convention de **collaboration avec le Service public fédéral des Pensions** en ce qui concerne l'échange et la vérification d'informations pour le calcul des pensions en cas de cumul de pensions issues d'activités professionnelles.

Le Parlement bruxellois réduit définitivement la pension des parlementaires au plafond Wijninckx :

B. RELATIONS BILATÉRALES

Chaque année, le président du Parlement bruxellois accueille de nombreux ambassadeurs et ambassadrices en poste en Belgique dans le cadre d'entretiens de courtoisie. Il reçoit également des délégations parlementaires. Ces visites permettent d'entretenir de bonnes relations diplomatiques avec des partenaires étrangers et d'explorer des opportunités de développer de nouveaux partenariats. L'enjeu est aussi de mieux faire connaître et rayonner la Région de Bruxelles-Capitale et son assemblée au-delà des frontières nationales.

Accueil de personnalités

Visite de l'Ambassadeur du Bureau de représentation de Taipei en Belgique 7 novembre 2022

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 7 novembre 2022 Son Excellence l'Ambassadeur Remus Li-Kuo Chen, du Bureau de représentation de Taipei en Belgique.

Monsieur Chen était accompagné de Monsieur Roland Yang, représentant adjoint, et de Madame Linda Wang, première secrétaire. Les députés Julien Uyttendaele (PS) et Marie Lecocq (Ecolo) et le greffier adjoint du Parlement bruxellois, Michel Beerlandt, assistaient également à la rencontre.

Ils ont évoqué la situation économique, et notamment les relations bilatérales entre la Région et Taipei, qui sont en progression ces dernières années.

Visite du Président de l'Assemblée provinciale du Kongo-Central 8 novembre 2022

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 8 novembre 2022 son homologue, le Président de l'Assemblée provinciale du Kongo-Central, Monsieur Jean-Claude Vuemba.

Ils ont évoqué les relations entre nos deux pays et régions, unis par des liens particuliers, mais aussi la façon d'appréhender notre passé commun et de répondre aux enjeux futurs.

Visite de l'Ambassadeur de la République du Sénégal

21 novembre 2022

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 21 novembre 2022 Son Excellence l'Ambassadeur de la République du Sénégal, Monsieur Baye Moctar Diop.

Ils ont évoqué les excellentes relations diplomatiques et commerciales qui unissent nos deux pays, et les perspectives de croissance économique que connaît le Sénégal.

Visite de l'Ambassadeur de la République française

30 janvier 2023

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 30 janvier 2023 Son Excellence l'Ambassadeur de France, Monsieur François Sénémaud.

Le voisinage géographique, le fait de partager une langue et une culture et leur histoire en partie commune ont conduit la Belgique et la France à nouer des relations étroites et de confiance dans de nombreux domaines. Les Français constituent par ailleurs la première communauté étrangère à Bruxelles.

Le Président et l'Ambassadeur ont échangé sur l'actualité politique des deux pays. Ils ont également eu d'intéressants échanges sur la question de la crise de la démocratie représentative et sur la participation citoyenne. À l'heure où avait lieu en France la phase délibérative de la Convention citoyenne sur la fin de vie, ils ont évoqué les initiatives que le Parlement bruxellois a prises pour renforcer la participation citoyenne, comme la facilitation du droit de pétition, l'instauration de commissions délibératives qui réunissent citoyens tirés et sort et députés, ou encore l'organisation régulière de panels citoyens.

La rencontre s'est tenue en présence de Madame Anne Monnier, conseillère de l'Ambassadeur, de Monsieur Hugues Timmermans, greffier du Parlement bruxellois, et Monsieur Michel Beerlandt, greffier adjoint.

Visite de l'ancien ministre de la santé de la République du Pérou

1er juin 2023

Le 1er juin 2023, M. Hernando Cevallos, qui a été ministre de la santé de la République du Pérou jusqu'en février 2023, a rencontré le président Rachid Madrane, en présence des députés Marie Lecocq et Petya Obolensky.

M. Cevallos a dressé l'état de la situation dans son pays, plongé depuis décembre 2022 dans une violente crise politique et sociale. Il a notamment évoqué les graves lacunes en matière d'accès à la santé pour une part importante du peuple péruvien.

Il a aussi rappelé l'importance de garantir le droit à la protestation à l'intérieur du pays, et d'intégrer la question des droits humains dans toute discussion autour des questions commerciales.

Au nom du Parlement bruxellois, le président a réaffirmé que des garanties en matière de justice sociale et de respect des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de droits des populations autochtones constituent des points d'attention fondamentaux en vue de la ratification de l'accord commercial Union européenne-Colombie-Pérou-Equateur.

Visite de l'Ambassadeur de la République de Djibouti 2 octobre 2023

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 2 octobre 2023 l'Ambassadeur de la République de Djibouti, Monsieur Aden Mohamed Dileita.

Ils ont évoqué les relations entre la Belgique et Djibouti ainsi que la situation politique et géopolitique de Djibouti, un pays au cœur d'une zone sensible, dans la Corne de l'Afrique.

La rencontre s'est tenue en présence de Monsieur Hugues Timmermans, greffier du Parlement bruxellois, et Monsieur Michel Beerlandt, greffier adjoint.

Accueil de délégations étrangères

Visite d'une délégation de députés de l'Assemblée nationale de la République de Cuba 14 novembre 2022

Le président du Parlement, Rachid Madrane, a reçu le 14 novembre 2022 une délégation de députés de l'Assemblée nationale de la République de Cuba, composée de Monsieur Félix Martínez Suárez, président de la commission des Affaires économiques, et de Monsieur Enrique Alemán Gutiérrez.

Le Premier Vice-Président du Parlement bruxellois, Guy Vanhengel, le président de la commission des Affaires économiques et de l'emploi, Michaël Vossaert, les députés bruxellois Marc-jean Ghyssels, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge, et le greffier adjoint Michel Beerland, participaient à la rencontre.

Celle-ci fut l'occasion d'évoquer les relations entre nos deux pays, mais aussi, pour les députés cubains, de faire le point sur les transformations qui ont eu lieu à Cuba ces dernières années, notamment au niveau économique, et sur les conséquences de l'embargo américain.

Visite d'une délégation de sénateurs canadiens

5 septembre 2023

Une délégation de sénateurs canadiens, emmenée par la présidente du Sénat du Canada, Madame Raymonde Gagné, a été reçue le 5 septembre 2023 au Parlement bruxellois par le premier vice-président Guy Vanhengel, et les députés bruxellois Isabelle Emmery (PS), Emmanuel De Bock (DéFI), Latifa Aït-Baala (MR) et Lotte Stoops (Groen). Le greffier et le greffier adjoint du Parlement bruxellois participaient aussi à la rencontre.

Madame Gagné, Monsieur Vanhengel et les participants à la rencontre, ont pu échanger sur plusieurs sujets d'intérêt commun au Canada et à la Belgique – et en particulier à la Région de Bruxelles-Capitale – comme la coopération parlementaire, la participation citoyenne, les politiques migratoires et le fonctionnement des assemblées parlementaires.

Visite d'une délégation du Gouvernement de Catalogne

13 septembre 2023

Une délégation du Gouvernement de Catalogne (Espagne), emmenée par Madame Laura Vilagrà, Ministre de la Présidence de la Catalogne, a été reçue le 13 septembre 2023 au Parlement bruxellois par le président, Monsieur Rachid Madrane.

L'entretien a été l'occasion d'échanges très intéressants autour de la démocratie et de la participation citoyenne. Les initiatives du Parlement bruxellois pour les renforcer, comme l'instauration de commissions délibératives qui réunissent députés et citoyens tirés au sort, ont été évoquées.

Madame Laura Vilagrà, Monsieur Madrane et les participants à la rencontre ont aussi eu l'occasion de discuter des intérêts communs à l'Espagne et à la Belgique, et de la situation en Espagne depuis les élections qui avaient eu lieu au mois de juillet.

La rencontre s'est tenue en présence de Monsieur Hugues Timmermans, greffier du Parlement bruxellois, et Monsieur Michel Beerlandt, greffier adjoint.

Le saviez-vous ?

Selon le Règlement du Parlement bruxellois, le président du Parlement porte la parole du Parlement, ce qui fait de lui l'acteur principal de la diplomatie parlementaire. C'est à ce titre qu'il reçoit les ambassadeurs et ambassadrices et les délégations étrangères.

C. RELATIONS MULTILATÉRALES

Le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a participé au cours de la session 2022-2023 à plusieurs rencontres internationales, d'abord en tant que membre et ensuite en qualité de président de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).

Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE)

La Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) réunit les présidents des parlements régionaux de l'Union européenne, soit 72 régions qui possèdent un pouvoir législatif et sont réparties au sein de sept pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Italie et Portugal).

Le président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, a été désigné comme **président de la CALRE à partir du 1er janvier 2023** pour une période d'un an.

Ci-dessous se retrouvent les principaux événements qui ont marqué la vie de la CALRE au cours de la session parlementaire 2022-2023. La plupart de ces événements se sont tenus sous la présidence de Rachid Madrane :

- La CALRE) s'est réunie à **Oviedo en Espagne, les 6 et 7 octobre 2022**. Il s'agissait d'un rendez-vous historique puisque c'est à Oviedo que la déclaration fondatrice de la CALRE a été signée en 1997.

  Dans ce texte fondateur, la CALRE se donnait pour mission d'approfondir la participation active des régions dans le processus décisionnel européen, de défendre les valeurs et les principes de la démocratie régionale et de renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales.

  Vingt-cinq ans plus tard, les membres de la CALRE se sont retrouvés à Oviedo pour signer, à l'issue de leurs travaux, une **version renouvelée du document d'Oviedo**. Le président Rachid Madrane a participé à ses travaux au nom du Parlement bruxellois ;

- Après la désignation de Rachid Madrane comme président de la CALRE, le secrétaire général de la CALRE, M. Ludwik Kurzeja, a participé le **24 février 2023 à Gdansk**, en Pologne, à un événement organisé par l'Alliance européenne des villes et régions pour la reconstruction de l'Ukraine, événement organisé un an jour pour jour après le déclenchement de l'invasion de **l'Ukraine** par la Russie ;

- Le président Rachid Madrane a convoqué deux comités permanents qui se sont réunis le **17 mars 2023** dans les locaux du Comité des régions et le **7 juillet 2023** en visioconférence :
  - Le premier comité permanent était consacré à la **situation en Ukraine**, avec une intervention de M. Sergiy Chernov, président de l'Association des conseils de districts et régions d'Ukraine, et à un débat sur la politique de cohésion, en présence de M. Karl-Heinz Lambert, président de l'Association des régions frontalières d'Europe, de M. Apostolos Tzitzikostas, vice-président du Comité des régions et de M. Jean-Claude Van Raes, vice-président de l'Assemblée des régions européennes. Enfin, les coordinateurs des groupes de travail ont présenté leur programme pour l'année 2023 ;
  - Le second comité permanent fut l'occasion d'un débat avec M. Christopher Coakley, membre de la direction générale de la communication du Parlement européen à propos de la **préparation des élections européennes de 2024**.

    M. Juan Francisco Hernández Alfaro, conseiller en politique territoriale de l'Ambassade d'Espagne auprès de l'Union européenne, a présenté aux membres du comité permanent le **programme de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne** pour le premier semestre 2023.

    La réunion s'est achevée par une intervention de M. François Saint-Ouen, chargé de recherche au Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes (Université de Genève) sur le **projet de Sénat virtuel des régions d'Europe** ;

- En qualité de président de la CALRE, Rachid Madrane a eu l'occasion de présenter aux membres du Bureau du Comité des régions le **15 mars 2023**, le programme 2023 de la CALRE, intervention qui a donné lieu à un débat avec les membres du Bureau ;

- Il a participé à un événement de l'Alliance pour la cohésion le **16 mars 2023** au sein du Comité des régions, à la session européenne organisée par le Parlement d'**Émilie-Romagne** le **8 mai 2023**, et à une conférence de haut niveau sur le rôle des autorités locales et régionales dans la défense de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, organisé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux auprès du Conseil de l'Europe à **Reykjavik**, en Islande, le **15 mai 2023**, en marge du quatrième sommet du Conseil de l'Europe ;

- Les **18 et 19 juin 2023**, le président a participé à **Stockholm** à une conférence organisée par le Riksdag (Parlement de Suède) sur le rôle des parlementaires dans la défense et le renforcement des principes de l'État de droit ;

- Le **30 juin 2023**, le président a participé, à **León** en Espagne, à une conférence interparlementaire européenne sur la défense des valeurs de la démocratie. Cet événement a été pour lui l'occasion de s'entretenir avec Sa Majesté Felipe IV, roi d'Espagne.

www.calrenet.eu

Le saviez-vous ?

La CALRE a pour mission de promouvoir le rôle des parlements régionaux dans le processus décisionnel européen, de renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales par l'échange de bonnes pratiques et de favoriser la coopération transfrontalière.

Pour en savoir plus sur les missions et le fonctionnement de la CALRE, découvrez la vidéo rétrospective 2023 sur les activités de la CALRE :

D. DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Des parlementaires du Parlement bruxellois ont participé au cours de la session 2022-2023 à plusieurs voyages d'étude.

• Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) à Grenoble

7 > 10 décembre 2022

Une délégation du Parlement bruxellois, composée de deux membres du cabinet de la présidence et d'un agent, a participé, du 7 au 10 décembre 2022 à Grenoble (France), à la 21e Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP).

Elle y a présenté le mécanisme des commissions délibératives et participé à des échanges de bonnes pratiques avec d'autres acteurs impliqués dans la participation citoyenne.

À l'issue de la Conférence, plusieurs prix ont couronné les «bonnes pratiques en participation citoyenne : le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois se sont vu décerner une mention spéciale du jury pour le processus des commissions délibératives.

• Délégation de membres de la commission de la Mobilité à Londres

6 > 8 février 2023

Une délégation de la commission de la Mobilité a effectué un déplacement à Londres, du 6 au 8 février 2023, afin d'y observer l'organisation des transports.

La délégation, présidée par Mme Anne-Charlotte d'Ursel, se composait de MM. Julien Uyttendaele, David Weytsman, Mme Ingrid Parmentier, MM. Marc Loewenstein, Christophe De Beukelaer, Arnaud Verstraete, Mmes Cieltje Van Achter et Carla Dejonghe.

La délégation a tout d'abord visité les Docklands Light Railways (DLR), métro léger automatisé, créé en 1987 dans l'ancienne zone portuaire à l'est de Londres. Elle a également effectué une visite de la station «Paddington» de la nouvelle Elizabeth Line, inaugurée en mai 2022.

Elle a analysé l'organisation londonienne de la tarification des transports en commun, les aménagements en faveur de l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite et les développements liés à la zone de basses émissions, au péage urbain et aux mailles apaisées.

Enfin, les membres de la commission ont aussi rencontré, à l'hôtel de ville du Grand Londres, l'adjoint au maire en charge des transports ainsi que des membres de la commission des transports de la «London Assembly».

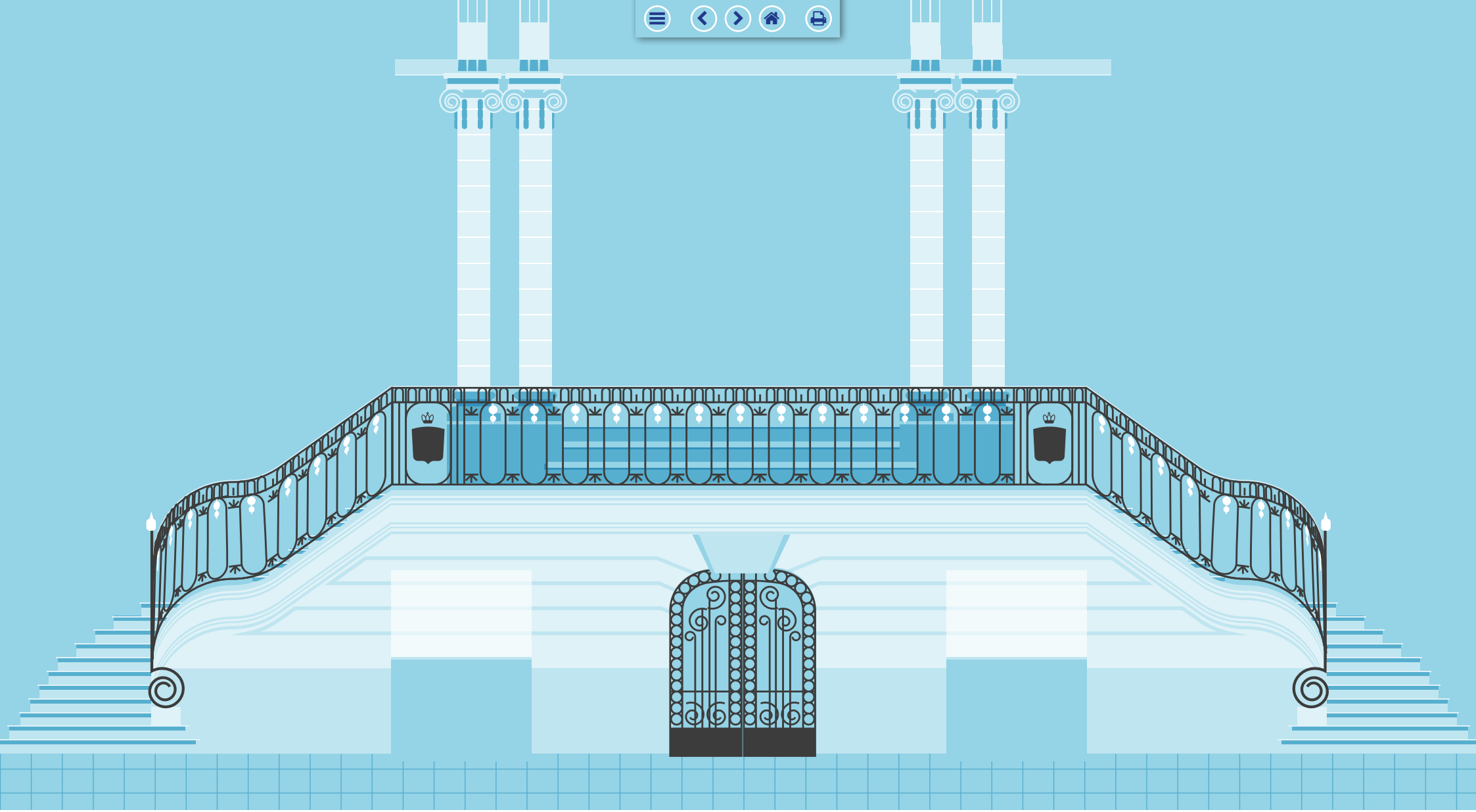

LES SERVICES ET LA GESTION DU PARLEMENT

Les services administratifs œuvrent chaque jour au bon fonctionnement du Parlement.

Sous la direction du secrétaire général (greffier) et sous le contrôle du Bureau, ces services assurent la gestion quotidienne du Parlement, contribuant ainsi non seulement à en faire le cœur vivant de la démocratie bruxelloise, mais aussi un lieu ouvert et accueillant, en lien direct avec la population bruxelloise.

A. RÉORGANISATION DES SERVICES

Après le travail d'analyse entamé dès son entrée en fonction en juillet 2021, le nouveau greffier a soumis au Bureau, qui a marqué son accord, un plan de réorganisation des services du Parlement. Cette réorganisation vise à remplacer la structure pyramidale des services par une structure plus contemporaine et plus horizontale.

Les quatre anciennes directions ont été maintenues, mais leurs missions ont été recentrées sur leur domaine d'expertise (finances, législation, bâtiments, compte rendu).

Les services transversaux qui ne relèvent pas du domaine d'expertise des directions ont été transférés au secrétariat général: archives, informatique, traduction, communication, gestion audiovisuelle, ressources humaines, sécurité et accueil. Dans ces secteurs essentiels, cette adaptation permettra de rapprocher le management et les services exécutifs.

Organigramme

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP)

GREFFIER (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL) — **SECRÉTARIAT** — GREFFIER ADJOINT (DIRECTEUR GÉNÉRAL)

SERVICES TRANSVERSAUX

Appui
- Service Ressources humaines
- Service Archives
- Service informatique
- Service Traduction

Communication et Gestion audiovisuelle
- Service Communication et Relations extérieures
- Service Gestion audiovisuelle (multimédia)

Accueil et Sécurité
- Service Accueil
- Service Sécurité

DIRECTIONS

Direction Personnel et Finances
- Service Députés et Personnel
  > *Cellule Transparance des rémunérations*
- Service Anciens députés
- Service Finances et Comptabilité

Direction Services législatifs
- Service Séances plénières
- Service Commissions et Études
- Service Affaires européennes
- Service juridique
- Service Documentation

Direction Bâtiments
- Service Gestion des bâtiments
- Service Gestion administrative

Direction Comptes rendus
- Service Révision et Rédaction en chef
- Service Rédaction et Traduction
- Service Interprétation

Coordonnées des services

(au 13 septembre 2023)

Les services du Parlement, aussi appelés «services du greffe» sont communs au Parlement régional et à l'Assemblée réunie.

Les services sont composés du Secrétariat général, qui inclut dorénavant des services transversaux, et de quatre directions: Personnel et Finances, Services législatifs, Bâtiments et Comptes rendus.

Au total, ces services comptent environ 150 membres du personnel (105 temps pleins et 45 temps partiels), soit 136 équivalents temps pleins, dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes.

Le saviez-vous ?

Le Parlement bruxellois dispose dorénavant de son propre service de sécurité, qui, à terme, sera composé de six agents ayant suivi une formation spéciale dans ce domaine. Le Parlement a en effet souhaité renforcer son dispositif de sécurité en s'adjoignant des agents travaillant en coordination étroite avec la Police militaire, présente dans les bâtiments du Parlement 7 jours sur 7 et 24h sur 24. L'objectif est de rester un Parlement accueillant, grâce notamment au personnel chargé de l'accueil, mais également sécurisé, grâce à la présence des agents de sécurité et des membres de la Police militaire.

Il est intéressant de noter qu'en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, les parlements de Belgique ont décidé de définir eux-mêmes leur politique de sécurité. C'est donc le Règlement de chaque assemblée qui définit la politique de sécurité de cette dernière et les moyens mis en œuvre. Le Règlement du Parlement bruxellois prévoit ainsi que toute personne se présentant dans ses bâtiments est susceptible de subir un contrôle d'identité et de sécurité.

Le Parlement s'est doté des structures adéquates pour coordonner l'ensemble du personnel chargé de ces contrôles avec un coordinateur Accueil et Sécurité, de même qu'un assistant et deux responsables, un pour l'accueil et un pour la sécurité.

A. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Tous les services du Parlement sont placés sous la direction du greffier, appelé aussi secrétaire général. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint.

Le greffier et le greffier adjoint, nommés par le Parlement, doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et avoir une connaissance suffisante de l'autre langue nationale.

Le greffier met en œuvre les décisions du Parlement. Au nom du Bureau, il tient les archives du Parlement et a autorité sur le personnel. Il assiste aux séances du Parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi. Il conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

Le service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) fait partie du secrétariat général.

SERVICES DU GREFFE OU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (RUE DU CHÊNE, 22)

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,
1005 Bruxelles
02 549 62 11
greffe@parlement.brussels

GREFFIER (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)

Hugues Timmermans
02 549 63 64
greffe@parlement.brussels

GREFFIER ADJOINT (DIRECTEUR GÉNÉRAL)

Michel Beerlandt
02 549 63 64
greffe@parlement.brussels

Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) :

Le service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) est chargé de tous les aspects liés à la prévention et à la protection au travail pour les services du Parlement. Ce service exerce ses fonctions en collaboration avec le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et le service externe de prévention et de protection au travail.

CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION
Sabine Depoorter
02 549 67 63
prevention@parlement.brussels

SERVICES TRANSVERSAUX

Communication et Gestion audiovisuelle

chargé de la coordination entre les services Communicatioin et Relations Extérieures et Gestion audiovisuelle

COORDINATEUR
Erik Hulsbosch
02 549 62 23
ehulsbosch@parlement.brussels

Service Communication et Relations extérieures :

chargé de la promotion de l'image et de la notoriété du Parlement, de sa communication externe et interne (publications, sites internet/intranet, réseaux sociaux, etc.), des relations avec la presse, des relations extérieures du Parlement (événements, expos, réceptions officielles, accueil de délégations et visites guidées…), du protocole, de la mise à disposition des salles à des tiers, ainsi que des activités d'éducation à la citoyenneté vers divers publics (écoles, associations, jeunes, etc.)

CHEFFE DE SERVICE
Marie Strowel
secrétariat: 02 549 62 04
communication@parlement.brussels

Service Gestion audiovisuelle (multimédia) :

chargé de la production audiovisuelle du Parlement (photos, vidéos, etc.)

CHEF DE SERVICE
Eric Hulsbosch
02 549 62 23
ehulsbosch@parlement.brussels

Accueil et Sécurité

chargé de la coordination entre les services Accueil, Sécurité et la Police militaire.

COORDINATEUR
Alain De Bock
02 549 62 37
adebock@parlement.brussels

Service Accueil :
chargé de l'accueil, des contrôles d'identité aux entrées, de la restauration et de l'assistance lors des réunions, réceptions, événements...

HUISSIER EN CHEF
Bruno Van Eeckhout
02 549 62 18
chefhuissier@parlement.brussels

Service Sécurité :
chargé des contrôles de sécurité, de la surveillance, des interventions en cas d'incident, en collaboration avec le détachement de la Police militaire et grâce aux installations de sécurité.

CHEF DE SERVICE
Alain De Bock
02 549 62 37
adebock@parlement.brussels

Appui

chargé de la coordination entre les services Ressources humaines, Archives, Informatique et Traduction.

COORDINATEUR
fonction non pourvue

Service Ressources humaines:
chargé des recrutements et de la gestion de tous les processus ressources humaines (RH) tels que l'évaluation, la formation, etc.

CHEFFE DE SERVICE
Sophie Pêtre
secrétariat: 02 549 63 37
HRM@parlement.brussels

Service Archives :
chargé, à terme, de toutes les archives du Parlement.

Service informatique:
chargé de l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, de l'achat des nouveaux matériels et logiciels, de la gestion du réseau, de l'analyse et de la programmation des applications, de l'organisation des formations spécialisées, etc.

CHEF DE SERVICE
Emmanuel Willems
secrétariat: 02 549 64 21
informatique@parlement.brussels

Service Traduction :
chargé de la traduction vers le français et le néerlandais de tous les documents (à l'exception des documents législatifs de la Direction Comptes rendus).

CHEFFE DE SERVICE
Sandra Noben
secrétariat: 02 549 68 12
traductionf@parlement.brussels
vertalingn@parlement.brussels

B. DIRECTIONS

Direction Personnel et Finances

DIRECTEUR
Dirk Lichtert (directeur d'administration)

La direction Personnel et Finances se compose des services suivants: Députés et Personnel, Anciens Députés, Finances et Comptabilité.

Service Députés et Personnel :
chargé du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés, des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leur sont octroyés. Ce service s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances et du service social. La cellule Transparence des rémunérations est rattachée à ce service.

CHEF DE SERVICE
Dirk Lichtert
secrétariat : 02 549 62 19
personnel@parlement.brussels

La cellule Transparence des rémunérations *est chargée de l'application de l'ordonnance de décembre 2017 dans tous les organismes publics bruxellois.*

François Robert *et* ***Riet Straetmans***
02 549 67 67 *02 549 67 68*
transparence@parlement.brussels

Service Anciens députés :
responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

DIRECTEUR - FONDÉ DE POUVOIR
Dirk Lichtert
secrétariat : 02 549 62 02
caissederetraite@parlement.brussels

Service Finances et Comptabilité :
établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, etc.

CHEF DE SERVICE
Philippe Schins
secrétariat : 02 549 62 02
comptabilité@parlement.brussels

Direction Services législatifs

DIRECTEUR
Jean-Luc Robert (directeur d'administration)

La direction Services législatifs se compose des services suivants: Séances plénières, Commissions et Études, Service juridique, Documentation et Affaires européennes.

Service Séances plénières :
établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, élabore les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les demandes d'explications, les questions orales et écrites.

CHEFFE DE SERVICE
Catherine Van Loo
secrétariat : 02 549 62 86
seancesplenieres@parlement.brussels

Service Commissions et Études :
prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

CHEF DE SERVICE
Jacques Ponjée
secrétariat : 02 549 62 69
commissions@parlement.brussels

Service Affaires européennes :
chargé du suivi de la procédure de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les projets d'actes législatifs européens, du suivi des activités du Parlement bruxellois au sein de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) et de la coopération interparlementaire avec le Parlement européen.

CHEF DE SERVICE
Ludwick Kurzeja
secrétariat : 02 549 64 19
lkurzeja@parlement.brussels

Service juridique :
gère le secrétariat de la Commission bruxelloise de contrôle, le contentieux et une assistance juridique interne à l'ensemble des services du Parlement.

CHEFFE DE SERVICE
Magali Cornelissen
secrétariat : 02 549 63 39
greffe@parlement.brussels

Service Documentation :
gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet (données législatives) et l'expédition.

CHEF DE SERVICE
Stéphane Vansantvoet
secrétariat : 02 549 62 54
documentation@parlement.brussels

Direction Bâtiments

DIRECTEUR
Valentine Gilbert (directrice d'administration)

La direction Bâtiments se compose des services suivants: Gestion des bâtiments et Gestion administrative.

Service Gestion des bâtiments :

chargé de la gestion de l'entretien de tous les bâtiments du Parlement, de l'obtention des permis d'urbanisme et d'environnement en cas de travaux, du suivi des marchés publics, du contrôle des chantiers, du suivi des travaux exécutés par des firmes externes, de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), des installations électriques et sanitaires, du chauffage, etc.

CHEF DE SERVICE
fonction non pourvue
02 549 66 81
batiments@parlement.brussels

Service Gestion administrative :

gère l'équipement (meubles, œuvres d'art, signalisation, ...), les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts...), les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB, les plaques P, l'inventaire, les listes téléphoniques et le garage.

CHEF DE SERVICE
Christophe Heyneman
secrétariat : 02 549 62 16
batiments@parlement.brussels

Direction Comptes rendus

DIRECTEUR
Bert Van Elsacker (directeur d'administration)

La direction Comptes rendus se compose des services suivants: Révision et Rédaction en chef, Rédaction et Traduction et Interprétation.

Le compte rendu est disponible sur le site du parlement dans ses versions provisoire (c'est-à-dire sans traduction) et définitive (bilingue) :
www.parlement.brussels/documents-parlementaires

Une publication multimédia liée aux enregistrements audiovisuels est également disponible sur:
www.parlement.brussels/media-db/agenda.

Le saviez-vous ?

La direction est chargée de **la rédaction du compte rendu intégral**, dans les deux langues, des débats en séance plénière et des réunions de commissions au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions. Le compte rendu est une retranscription des débats parlementaires, incluant interruptions et mouvements de séance, formulée dans un style clair, précis et fidèle aux propos tenus. Outre la rédaction des interventions, la direction Comptes rendus en assure la traduction résumée, la mise en page et intègre les corrections demandées par les orateurs.

Service Révision et Rédaction en chef :

fournit une première version de la transcription des débats dans les langues des orateurs (soit environ 900 pages de textes par mois) et se charge ensuite de la traduction résumée de ces versions originales approuvées.

CHEFFE DE SERVICE
Kathy De Vleminck
secrétariat : 02 549 68 04
kdevleminck@parlement.brussels

Service Rédaction et Traduction :

prend en charge la révision des textes rédigés et traduits ainsi que leur vérification finale en vue de la publication des comptes rendus. C'est aux rédacteurs en chef de ce service qu'incombent la programmation de la répartition du travail et la coordination des équipes incluant les rédacteurs occasionnels et les rédacteurs, réviseurs, traducteurs et rédacteurs en chef statutaires.

CHEF DE SERVICE
Frank Vanzeer
secrétariat : 02 549 68 36
fvanzeer@parlement.brussels

Conseil de direction

Le Conseil de direction doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du Parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

COMPOSITION :

- Hugues Timmermans, *greffier*
- Michel Beerlandt, *greffier adjoint*
- Dirk Lichtert, Jean-Luc Robert, Bert Van Elsacker et Valentine Gilbert, *directeurs/directrice d'administration*

Comité du personnel

Le comité du personnel représente les intérêts du personnel auprès des autorités du Parlement et assure le contact entre les autorités du Parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut porter à la connaissance des autorités du Parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel. Il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature. Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du Parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et, en général, sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

COMPOSITION :

- Laurent Lefèvre, *président*
- Cédric Desmet, *vice-président*
- Sophie Dumoulin, *secrétaire*
- Bienne Baron, Eva Cifuentes, Marc Decooman, Francine Dessart, Akima Haddad, *membres*.

Comité de la prévention et de la protection au travail (CPPT)

Installé le 30 mars 2015, le comité de prévention et de protection au Travail (CPPT) est un organe paritaire qui a pour missions principales de dépister des risques en matière de sécurité ou de santé au travail, de proposer tous les moyens nécessaires afin de prévenir ces risques et de contribuer activement à tout ce qui est mis en œuvre pour promouvoir le bien-être des travailleurs dans le cadre de l'exécution de leur travail, conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs et au Code du bien-être au travail.

COMPOSITION :

- Hugues Timmermans, *président et greffier ;*
- Michel Beerlandt, Valentine Gilbert, Dirk Lichtert et Hicham Talhi, *délégués effectifs désignés par le chef d'entreprise et ayant la compétence de le représenter et de l'engager sur la base des fonctions de direction qu'il exerce au sein de l'entreprise*, remplacés en cas d'absence par Jean-Luc Robert et Bert Van Elsacker, *suppléants* ;
- Eva Cifuentes, Cédric Desmet, Marc Decooman, Sophie Dumoulin, et Laurent Lefèvre, *délégués effectifs du personnel,* remplacés en cas d'absence par Bienne Baron, Francine Dessart, Akima Haddad, *suppléantes* ;
- Sabine Depoorter, *secrétaire, conseillère en prévention du service interne de prévention et de protection du travail (SIPP).*

Cabinet de la présidence et de la première vice-présidence

Président du Parlement bruxellois

Rachid Madrane

presidence@parlement.brussels

DIRECTEUR DE CABINET

Stephan Durviaux

02 549 63 25

sdurviaux@parlement.brussels

Premier vice-président du Parlement bruxellois

Guy Vanhengel

gvanhengel@parlement.brussels

DIRECTEURS DE CABINET

Martine Raets (½) et Frederik Ceulemans (½)

02 549 63 41

mraets@parlement.brussels

fceulemans@parlement.brussels

Répartition des membres du personnel

Les 150 membres du personnel (temps pleins et temps partiels) des services du Parlement se répartissent comme suit:

Répartition par genre

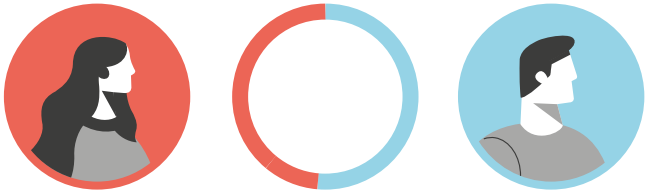

73 Femmes
48,67%

77 Hommes
51,33%

Répartition par niveau

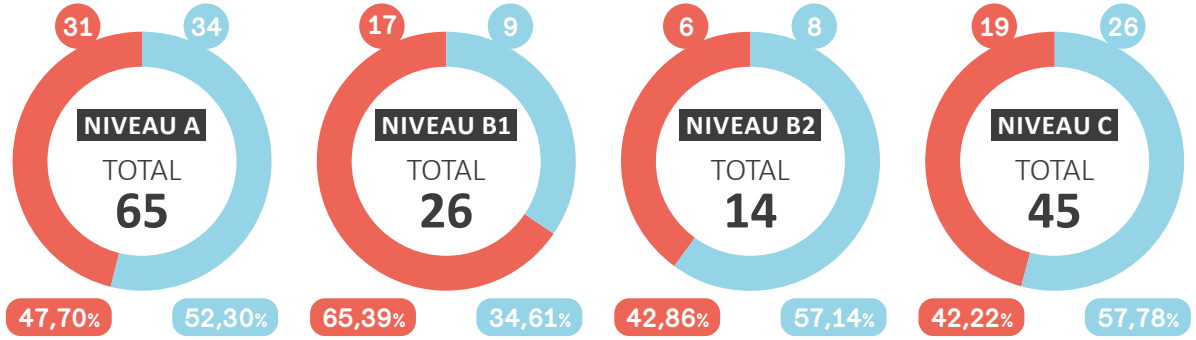

Répartition par régime de travail

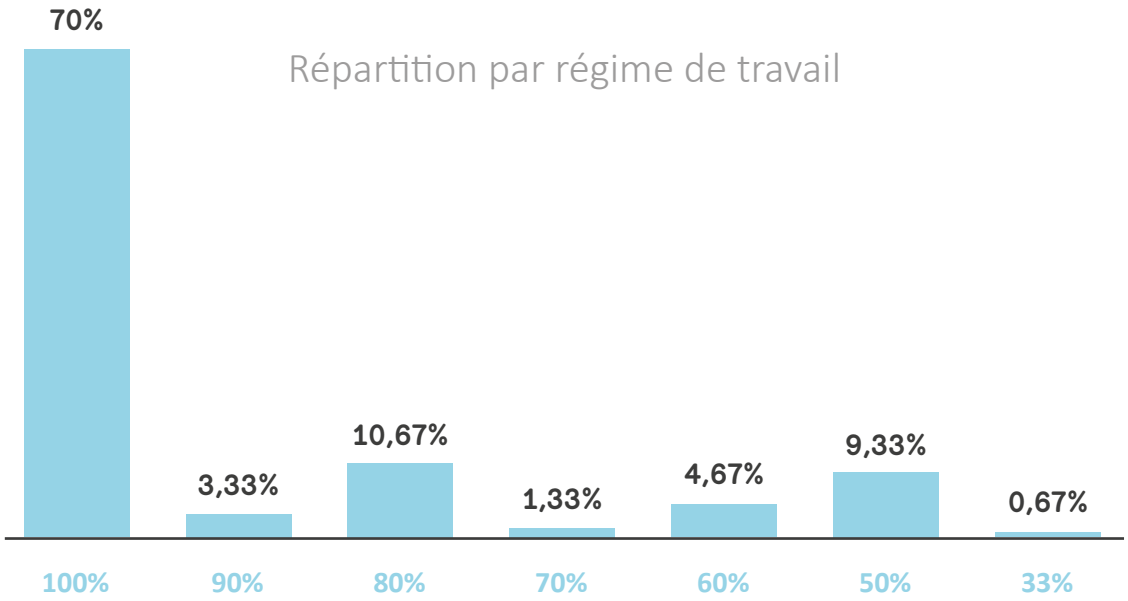

Répartition par âge

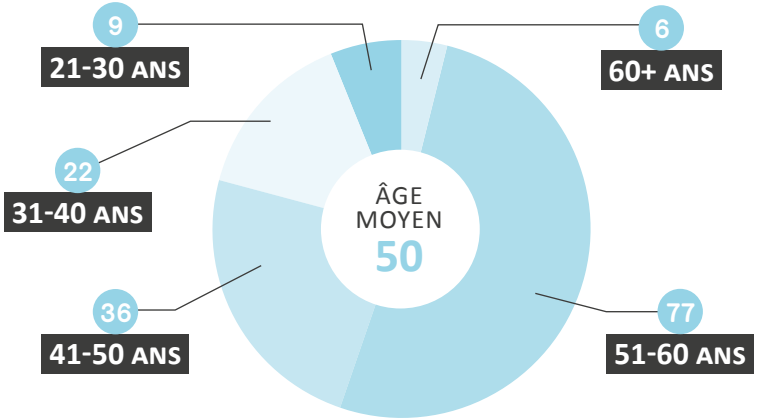

B. GESTION DU PERSONNEL

Task force recrutement

Afin d'accélérer l'organisation des concours de recrutement, un partenariat multiservice (service Gestion des ressources humaines, service Députés et Personnel, service informatique et secrétariat de la direction Personnel et Finances) a été mis en place, sous la direction du service juridique.

Cette task force a pour mission d'organiser les concours lancés par le Bureau pour les concours basés sur l'article 171, 7° du statut du personnel ainsi que pour les concours externes de recrutement.

Au total, au cours de la session 2022-2023, **25 concours** (internes et externes) ont été lancés dont 16 sont encore en cours. Ils ont permis 8 engagements, dont 7 internes (régularisations de temporaires en statutaires, promotions et mutations), et 1 recrutement externe.

Télétravail

Les services du Parlement n'ont pas attendu la crise du Covid pour mettre en place le télétravail. Soucieux du bien-être des membres de son personnel, le Parlement s'est inscrit dans cette nouvelle pratique de travail et de management **dès la fin 2018**.

Les procédures ayant déjà été mises en place et rodées par une partie du personnel, le télétravail a été installé avec facilité lors de la période de confinement du Covid.

Aujourd'hui, **64 membres du personnel** pratiquent le télétravail de manière structurelle, à raison de maximum **deux jours fixes par semaine**.

Évaluation

Une nouvelle procédure d'évaluation au sein des services Parlement a été lancée au cours de la session parlementaire 21-22.

Au cours de la session 2022-2023, **la majorité des membres du personnel** ont dès lors été **évalués pour la première fois sur la base d'objectifs SMART**, préalablement définis, et sur la base de compétences comportementales.

Si quelques ajustements ont été opérés au cours de cette session parlementaire (notamment la durée de la période d'évaluation qui passe à deux ans) ou sont en cours d'adaptation (notamment les formulaires), cette nouvelle procédure est plus précise et objective que la précédente.

Ces évaluations ont pour but d'objectiver le travail, de permettre aux membres du personnel de se développer et de se former, ainsi que de fournir aux bénéficiaires, le service de qualité qu'ils sont en droit d'attendre.

Comité du personnel

Le comité du personnel a été renouvelé pour la période 2023-2028 à la suite du scrutin de février 2023. Pendant cette période, le comité restera attentif aux évolutions du statut et à la qualité des conditions de travail.

Via leur participation au Comité pour la prévention et à la protection au travail (CPPT) et au groupe de travail diversité, les membres du comité du personnel contribuent à un environnement de travail bienveillant et inclusif.

Au cours de la session 2022-2023, le comité a entrepris des travaux de **réforme de son règlement et de son mode de fonctionnement** afin de tenir compte des évolutions au sein du personnel, mais aussi dans l'optique de devenir un véritable organe de concertation.

Protection des lanceurs d'alerte au Parlement bruxellois

Le Parlement a récemment transposé la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte par un décret et une ordonnance conjoints (Parlement bruxellois, doc. N° A-563/1 et B-117/1) qui fixent des règles et des procédures pour protéger les personnes signalant des atteintes suspectées à l'intégrité, comme des actes illégaux, des négligences et abus.

En ce qui concerne le Parlement bruxellois, ce système s'adresse surtout aux membres du personnel, mais pas uniquement à ceux-ci. Sont en effet concernés les membres du personnel (actuels ou anciens), les stagiaires, les bénévoles, les travailleurs indépendants, mais aussi les fournisseurs et les sous-traitants du Parlement. Le statut du personnel des services permanents du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a d'ailleurs été adapté pour en tenir compte.

Toute personne ayant connaissance d'informations obtenues dans le contexte professionnel concernant une atteinte à l'intégrité (au sens d'un acte répréhensible au regard de l'intérêt général) commise au sein du Parlement bruxellois peut effectuer un signalement.

Les faits signalés doivent porter atteinte à l'intérêt général. Cette procédure ne permet donc pas de défendre un intérêt particulier. Pour des litiges individuels, les instances judiciaires (tribunaux de l'ordre judiciaire) ou administratives (section d'administration du Conseil d'État) sont compétentes.

Attention: le harcèlement moral, la violence au travail, le harcèlement sexuel et la discrimination sont exclus du champ d'application puisque des législations spécifiques existent déjà en la matière.

Toute atteinte à l'intégrité peut être signalée par le biais de la procédure officielle de signalement, en utilisant les **deux canaux disponibles**:

- **Canal interne:** le greffier et le greffier adjoint sont les personnes compétentes pour recevoir les signalements, soit **par e-mail à alerte@parlement.brussels**, soit **via le formulaire en ligne** (scannez le code QR pour retrouver le formulaire).

  En cas d'absence ou d'empêchement du greffier ou du greffier adjoint, la personne qui souhaite signaler un fait s'adresse au plus haut membre du personnel en grade et en ancienneté du rôle linguistique correspondant.
- **Canal externe:** Ombuds Bruxelles (service de la médiatrice bruxelloise) est le canal de signalement externe: **www.ombuds.brussels/wp/enquetes-et-integrite**

Les membres du personnel et les personnes assimilées sont encouragés à s'adresser au canal de signalement interne avant de recourir au canal externe.

Toutefois, s'il y a des craintes de représailles, s'il n'est pas possible de remédier efficacement à l'atteinte à l'intégrité en interne ou si le greffier ou le greffier adjoint sont directement mis en cause, le membre du personnel auteur du signalement s'adressera directement au canal externe du système de signalement.

La personne qui signale une atteinte à l'intégrité est protégée contre toute forme de représailles (scannez le code QR en haut pour consulter la liste de toutes les formes de représailles possibles). Il est donc interdit de prendre envers le lanceur d'alerte toute mesure négative, telle qu'un licenciement, des sanctions disciplinaires, un changement de poste, une évaluation négative ou un refus de promotion **pour des motifs liés à son signalement**.

En cas de représailles, la personne protégée peut activer sa protection auprès du canal externe, Ombuds Bruxelles (www.ombuds.brussels/wp/protection-des-lanceurs-dalerte).

Le signalement n'empêche en revanche pas la gestion normale du personnel. De telles mesures restent possibles si elles se fondent sur des éléments étrangers au signalement.

La procédure de signalement garantit la **confidentialité** de l'auteur de signalement. Son identité est protégée et la procédure se déroule de manière confidentielle.

Sauf en cas de signalement anonyme, les personnes qui reçoivent les signalements (via le canal interne ou externe) accusent réception du signalement à son auteur dans un délai de sept jours à compter de sa réception, et informent l'auteur dans un délai raisonnable du suivi qui y a été réservé.

C. BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le bien-être au travail est au cœur de la gestion du personnel. L'installation au sein du Parlement d'un comité de la prévention et de la protection au travail (CPPT), ainsi que des fonctions de conseiller en prévention interne et de personnes de confiance permettent d'assurer la veille, le contrôle et la promotion du bien-être au travail, dans le respect de la loi sur le bien-être au travail.

Comité de la prévention et de la protection au travail (CPPT)

Comme mentionné plus haut, un comité de prévention et de protection au Travail (CPPT) a été **créé en 2015** au Parlement. Il s'agit d'un organe paritaire qui a pour missions principales de détecter les risques en matière de sécurité ou de santé au travail, de prévenir ces risques et de tout mettre est en œuvre pour promouvoir le bien-être des travailleurs.

Conseiller en prévention interne

La conseillère en prévention interne du Parlement est responsable du secrétariat du comité de la prévention et de la protection au travail (CPPT).

Elle rapporte directement au secrétaire général qu'elle assiste dans l'application des mesures relevant de la loi sur le bien-être. Elle a également une fonction de conseil à l'égard du secrétaire général et des travailleurs. La conseillère en prévention remplit sa mission en toute indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Elle ne peut être lésée en aucune manière au titre de ses activités en tant que conseillère en prévention.

Parmi les domaines pour lesquels elle doit être consultée, figurent la sécurité en général (par exemple les postes de travail), la sécurité incendie (plan interne d'urgence et mise en place d'un service interne de lutte contre l'incendie), l'hygiène industrielle, l'ergonomie et les risques psychosociaux.

En tant que conseillère en prévention, elle collabore dans tous les dossiers de sécurité.

Un plan global de prévention 2022-2027 a été établi par la conseillère en prévention en collaboration avec le CPPT et le service externe de prévention et de protection au travail.

Parmi les points figurant dans le plan annuel 2022 et terminés au cours de la session parlementaire 2022-2023 figurent:

- l'établissement d'une procédure de protection maternité ;
- les travaux de modernisation des ascenseurs ;
- les travaux afin d'assurer la sécurité incendie (renouvellement des procédures existantes, achat d'une nouvelle centrale d'incendie) ;
- le suivi de la période Covid (réorganisation des activités après Covid, suivi personnel des services du Parlement…) ;
- l'organisation d'une semaine de la santé ;
- l'établissement d'une procédure d'accueil pour les nouveaux travailleurs.

Personnes de confiance

Actuellement, deux personnes de confiance ont été désignées au sein des services du Parlement. Ces personnes de confiance exercent leur fonction en toute autonomie.

La personne de confiance **conseille et accueille les personnes qui introduisent une demande d'intervention psychosociale informelle** et participe, de manière informelle, à la recherche d'une solution. En cas de demande d'intervention psychosociale formelle, celle-ci doit être adressée directement au conseiller en prévention aspects psychosociaux du service externe de prévention et de protection au travail.

La personne de confiance n'est pas uniquement compétente pour les cas de violence et de harcèlement moral ou sexuel au travail, mais pour l'ensemble des aspects psychosociaux au travail (donc également le stress, le burn-out…).

Le cas échéant, elle tient un registre des faits de tiers et participe à l'élaboration concrète de la procédure interne.

La personne de confiance peut également collaborer à une analyse des risques.

D. INFORMATION ET DOCUMENTATION

Divers services sont déployés à l'attention des députés, des collaborateurs politiques et des membres du personnel afin de leur permettre d'être correctement informés et documentés dans l'exercice de leur fonction. Le futur nouveau portail documentaire, les services offerts par la bibliothèque et les services offerts via le contrat souscrit entre le Parlement et l'agence de presse Belga s'inscrivent dans ce cadre.

Portail documentaire

Afin de satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs et compte tenu de la numérisation croissante de l'offre documentaire, le service Documentation s'est attelé au cours de la session 2022-2023 à l'élaboration d'un **portail documentaire** destiné aux députés, aux collaborateurs politiques ainsi qu'aux membres du personnel des services du Parlement.

Ce portail a pour vocation, d'une part, de constituer un **accès unique vers les ressources du service Documentation** et de faciliter les **recherches** et, d'autre part, d'assurer la diffusion de l'information sous la forme d'**alertes thématiques** et de **dossiers documentaires**. Grâce à la création de profils, le portail facilitera l'interaction avec les utilisateurs, leur permettant de réserver des ouvrages en ligne, de sauvegarder leurs recherches et de créer leurs propres alertes. Les lecteurs pourront, en outre, introduire une demande d'assistance à la recherche, suggérer une acquisition, demander un article et recommander la lecture d'un ouvrage à leurs pairs.

À l'hiver 2023, le portail documentaire sera soumis à une phase de tests à laquelle seront conviés des représentants des futurs utilisateurs. **Le lancement du portail documentaire est prévu pour le printemps 2024**.

Bibliothèque et services aux utilisateurs

La bibliothèque du Parlement rassemble environ **3.600 ouvrages** et documents en relation avec les compétences de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune. Ces collections sont complétées par des ouvrages de référence en droit public et droit administratif.

Une soixantaine de titres de périodiques papier et électroniques sélectionnés selon les mêmes critères font l'objet d'un abonnement régulier.

Responsable de la gestion et de la mise à disposition des données législatives et des documents parlementaires, le service Documentation met également à la disposition de ses utilisateurs des **bases de données** en ligne comme Inforum, Jura, Stradalex et Jurisquare, mais aussi des **dictionnaires électroniques explicatifs et traductifs**, tels que Le Grand Robert en ligne et Van Daele online.

Les services liés à la bibliothèque sont accessibles aux députés, aux membres du personnel des services et aux membres des groupes politiques accrédités auprès de la bibliothèque.

E. GESTION DES BÂTIMENTS

Au cours de l'année 2022-2023, le Parlement a poursuivi ses objectifs d'acquisition de nouvelles surfaces de bureaux et de rénovation de ses bâtiments, tout en préservant le patrimoine architectural et historique des bâtiments et en améliorant le fonctionnement de leurs installations techniques.

Acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux

L'immeuble de bureaux situé aux **numéros 66 à 74 de la rue du Lombard** a été acquis par le Parlement bruxellois fin 2022.

Les étages de ce bâtiment étaient occupés par les services de la Fédérale Assurance. Il est envisagé d'y réaliser des travaux de mise en ordre des installations techniques afin que ces surfaces de bureaux puissent **à terme accueillir entre 90 et 100 postes de travail**.

Les rez-de-chaussée commerciaux continueront d'être occupés par les locataires actuels (magasin de farces et attrapes, snack en cours d'installation et pharmacie).

Centre d'accueil et d'information (CAI)

Dans le cadre de l'assainissement du Centre d'accueil et d'information (CAI), une mission d'étude a été confiée au bureau d'architectes A2RC, en partenariat avec le bureau d'études en techniques spéciales GEI. Le permis d'urbanisme pour ce réaménagement a été délivré en date du 23 décembre 2020.

Le chantier a démarré en mai 2022. Les travaux en cours ont pour objet d'installer une ventilation suffisante des caves, de rendre étanches les pierres bleues autour des soupiraux et le mur contre terre, et de restaurer les châssis des vitrines.

Pour rappel, ce sont de graves problèmes d'humidité qui ont obligé le Parlement à fermer l'accès au CAI. Les études ont permis d'identifier l'origine des infiltrations. L'épais mur arrière donnant sur le jardin s'est révélé être une véritable éponge qui absorbait l'humidité du sous-sol et de la pleine terre à l'arrière. Après examen de la situation, il est apparu que les racines des six grands arbres jouxtant la galerie avaient endommagé l'étanchéité du mur. En outre, des problèmes structurels ont également été mis en évidence.

La galerie, l'ancien Palais provincial et le jardin étant classés comme monuments historiques, les services d'Urban.brussels ont dû être impliqués dans les **travaux d'assainissement et de rénovation du site**. Le chantier d'assainissement s'est poursuivi durant l'année

2022-2023, retardé tantôt par les mauvaises conditions météorologiques, tantôt par les difficultés de mise en œuvre de solutions techniques adéquates.

Un marché public sera lancé ultérieurement pour l'aménagement intérieur en espace polyvalent.

Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE)

Le Parlement bruxellois participe au Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE) de Bruxelles Environnement, qui vise à définir un plan local d'action pour la gestion énergétique afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier bruxellois. La phase d'identification a permis de délimiter le périmètre des bâtiments du Parlement soumis à ce plan d'action.

La prochaine étape consistera à définir l'objectif de **réduction des consommations énergétiques** du Parlement et les actions à entreprendre pour **améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** du Parlement, ce qui requiert une analyse des consommations énergétiques mensuelles (ou, mieux, hebdomadaires) sur une année complète.

Des compteurs avec relevé automatique des consommations ont déjà été installés sur différents circuits et faciliteront cette comptabilité énergétique via le programme NRClick de Sibelga.

Les conclusions de l'audit énergétique des bâtiments du Parlement réalisé en 2022-2023 pointaient déjà des améliorations à mettre en œuvre. Le Bureau a établi une liste des travaux prioritaires à exécuter. Certaines sont déjà en cours de réalisation, ce qui permettra certainement d'atteindre les premiers objectifs fixés par le PLAGE.

Valorisation du patrimoine artistique

En termes de rayonnement de la collection d'œuvres d'art du Parlement bruxellois, l'année 2022-2023 a été marquée par **l'emprunt de la «*Love letter*» de Wim Delvoye par *het Noordbrabants Museum* de 's Hertogenbosch** dans le cadre de la rétrospective intitulée "Labor of love" qui s'est tenue du 29 octobre 2022 au 29 janvier 2023.

L'œuvre photographique de Gilbert Fastenaekens extraite de la série "*Site*" a remplacé l'œuvre de Wim Delvoye sur les murs de la salle de commission 206, jusqu'à son retour.

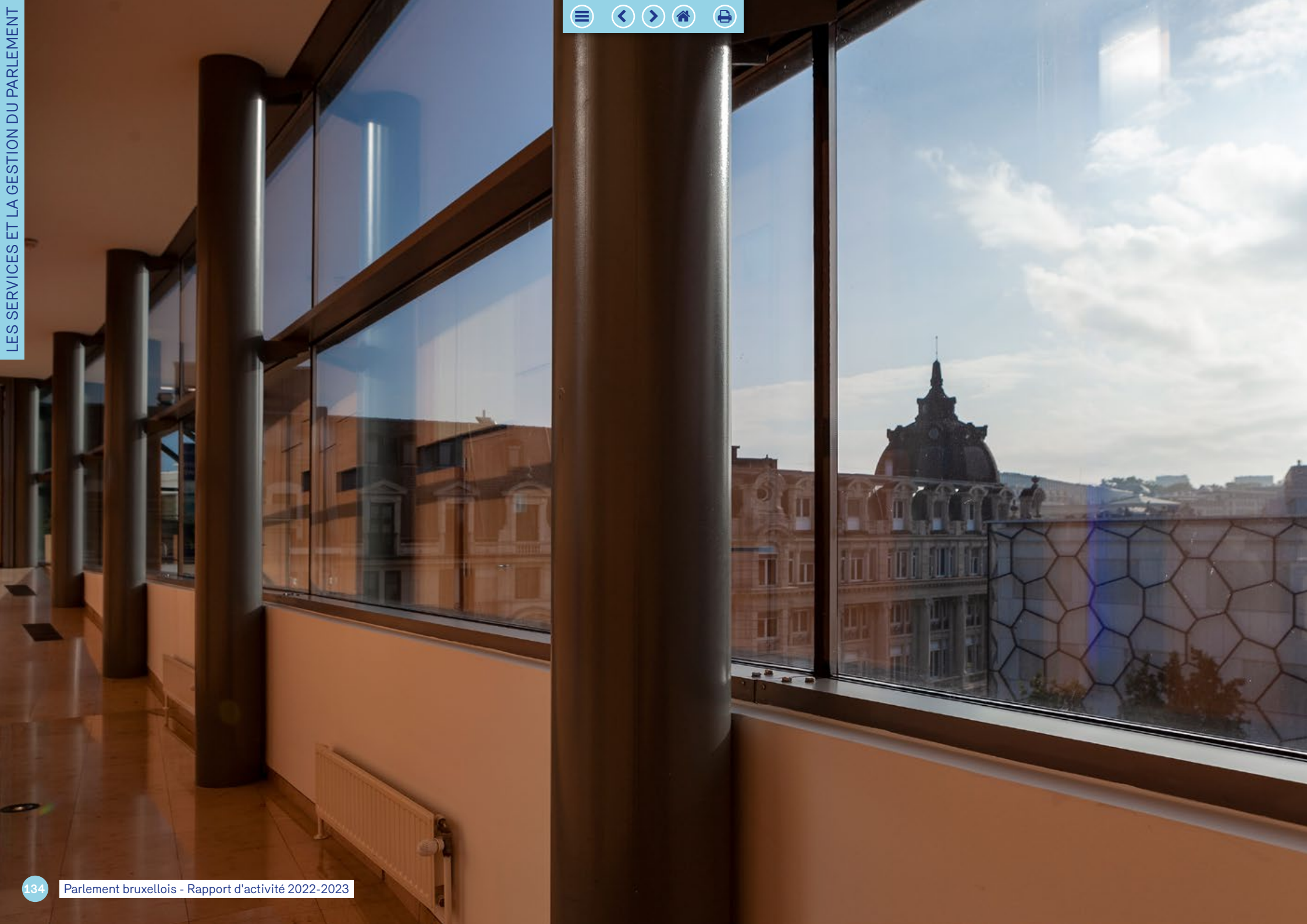

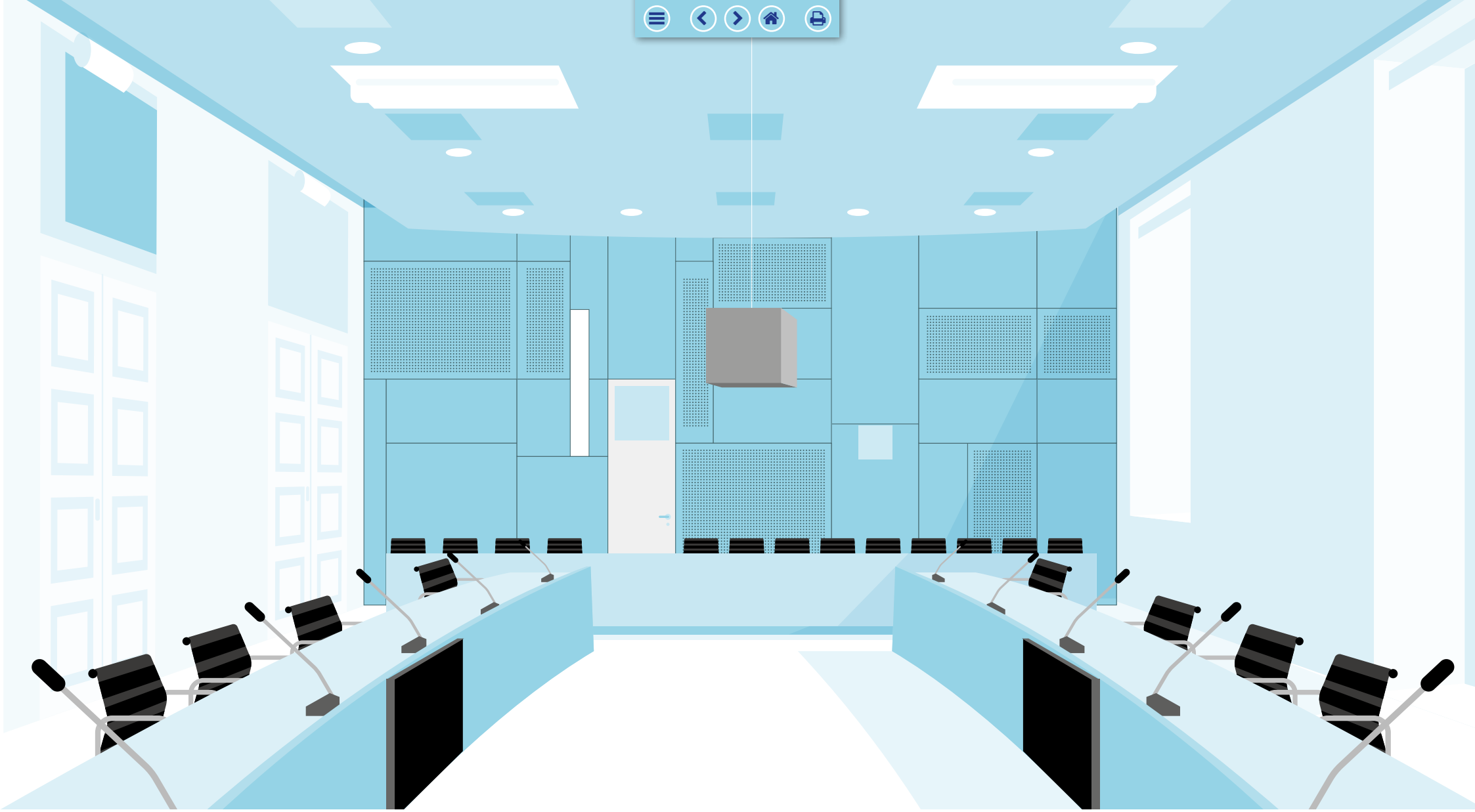

ORGANES APPARENTÉS ET INSTITUTION COLLATÉRALE

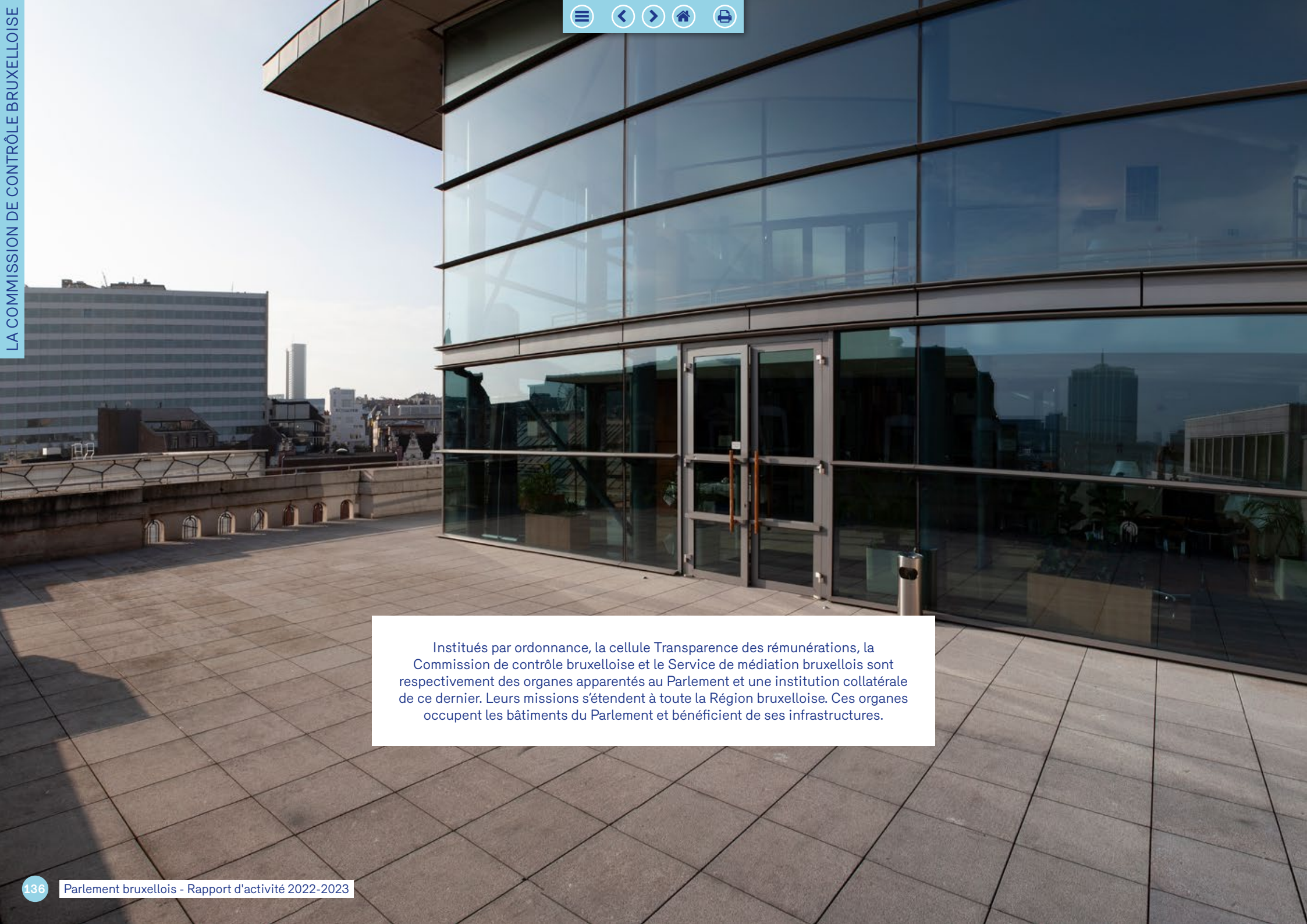

Institués par ordonnance, la cellule Transparence des rémunérations, la Commission de contrôle bruxelloise et le Service de médiation bruxellois sont respectivement des organes apparentés au Parlement et une institution collatérale de ce dernier. Leurs missions s'étendent à toute la Région bruxelloise. Ces organes occupent les bâtiments du Parlement et bénéficient de ses infrastructures.

A. CELULLE TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS

La cellule Transparence des rémunérations est un organe institué auprès du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'ordonnance du 14 décembre 2017.

En tant qu'**autorité de contrôle**, la cellule Transparence des rémunérations vérifie que les revenus perçus par les mandataires publics bruxellois dans le cadre de leurs mandats, fonctions et/ou fonctions dérivées ne dépassent pas le plafond fixé par l'ordonnance, soit 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants.

Ce contrôle est effectué sur la base des listes individuelles de mandats qui doivent être déposées par les mandataires et des rapports annuels adressés par les administrations et les organismes publics à la cellule. En cas de dépassement du plafond fixé par l'ordonnance, une réduction à due concurrence est opérée sur les rémunérations reçues par le mandataire. La cellule veille à ce que cette réduction soit correctement opérée.

Au cours de la session 2022-2023, la cellule Transparence des rémunérations a reçu et traité plus de 100 listes individuelles de mandats et 103 rapports annuels. Pour quelques dossiers, la cellule a apporté conseils et expertise pour la réalisation de plans de réduction des rémunérations pour des mandataires publics.

Comme chaque année, la cellule a aidé les députés à réaliser au mieux leurs obligations de déclaration de mandats auprès de la Cour des comptes et à accomplir les formalités prévues par l'article 8.9 du Règlement du Parlement.

Comme représentante du Parlement bruxellois, la cellule a participé au groupe de travail interparlementaire visant à l'évaluation et à l'amélioration de la procédure de déclaration auprès de la Cour des comptes.

Enfin, la cellule a travaillé activement avec un organisme public à la numérisation des procédures de déclarations et de rapport prévues dans le cadre de l'ordonnance de 2017, dans le but de permettre le passage au tout numérique avant la fin de la législature.

B. COMMISSION DE CONTRÔLE BRUXELLOISE

La Commission de contrôle bruxelloise est un organe institué auprès du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'ordonnance du 8 mai 2014.

Sa mission est d'encadrer et de **surveiller les échanges de données entre les administrations pour lesquelles la Région de Bruxelles-Capitale est compétente et le traitement d'images,** notamment en matière de vidéosurveillance.

Elle dispose d'une compétence d'avis et de recommandation au sujet de l'établissement de banques de données ou d'un répertoire de références, du délai de conservation des données ou encore de la désignation des conseillers en sécurité.

Elle accorde des autorisations pour la communication électronique de données à caractère personnel et reçoit les plaintes de toute personne qui justifie d'un intérêt à l'égard d'un service ayant exécuté de manière impropre une autorisation. de communication de données.

Au cours de la session 2022-2023, la Commission de contrôle bruxelloise a rendu des décisions sur les demandes complètes qui lui ont été adressées soit :

- l'autorisation 001-2023 du 10 mars 2023 accordée à Bruxelles Economie et Emploi afin de communiquer certaines données à l'INASTI en matière de cartes professionnelles en vue de lutter contre la fraude sociale;
- l'autorisation 002-2023 du 9 juin 2023 accordée à Bruxelles Economie et Emploi afin de communiquer certaines données à Sibelga dans le cadre de la gestion d'une prime énergie compensatoire;
- l'avis 003-2023 du 9 juin 2023 concernant un avant-projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la transition numérique des institutions;
- l'autorisation 004-2023 du 9 juin 2023 accordée à l'Université libre de Bruxelles afin d'avoir accès à certaines données de Bruxelles Environnement en vue de réaliser une recherche visant à produire une méthodologie d'actualisation et de développement de la grille indicative de référence des loyers à partir des caractéristiques des logements;
- l'autorisation 005-2023 du 14 juillet 2023 accordée à Bruxelles Economie et Emploi afin de communiquer certaines données à Actiris dans le cadre de l'octroi des aides à l'expansion économique;
- l'autorisation accordée à l'ASBL Visit.brussels afin de recevoir la liste des hébergements touristiques enregistrés par Bruxelles Economie et Emploi en vue de les publier sur son site internet et de garantir aux visiteurs une information correcte pour un séjour en toute sécurité

La Commission a également poursuivi ses démarches en vue d'obtenir la révision de l'ordonnance du 8 mai 2014 portant création et organisation d'un intégrateur de services régional afin de l'adapter au Règlement général de protection des données (RGPD).

C. SERVICE DE MÉDIATION BRUXELLOIS

Ombuds Bruxelles, institution collatérale du Parlement, a ouvert ses portes aux Bruxelloises et Bruxellois le 1er septembre 2022.

Cette institution de médiation a pour **missions principales** de:

- **traiter les plaintes de toute personne qui se sent personnellement lésée par un acte ou le fonctionnement d'une administration régionale ou communale bruxelloise ;**

  Chaque plainte est analysée au regard de la législation, du contexte et des 15 normes d'Ombuds Bruxelles*. Ombuds Bruxelles cherche avant tout à concilier le point de vue de la personne à l'origine de la plainte et celui de l'administration. Si cela n'aboutit pas, l'analyse peut mener Ombuds Bruxelles à recommander à l'administration de modifier sa décision. Ombuds Bruxelles peut aussi conclure que la plainte n'est pas justifiée. Dans ce cas, il l'explique à la personne concernée.

- **examiner et traiter les signalements** de tout membre du personnel d'une administration bruxelloise qui a eu connaissance d'une **atteinte à l'intégrité portant préjudice à l'intérêt public** ;

  Voir à cet égard le rôle d'Ombuds Bruxelles dans la protection des lanceurs d'alerte en page 129.

- **formuler des recommandations pour améliorer le fonctionnement des administrations bruxelloises** sur la base des plaintes et des signalements reçus.

  Le pouvoir de recommandation permet à l'institution d'avoir un impact structurel sur le fonctionnement des administrations à Bruxelles: le traitement des plaintes et des signalements peut faire émerger des problématiques plus globales. Ombuds Bruxelles peut mener des enquêtes et formuler des recommandations aux administrations ou au législateur afin de modifier durablement la situation.

** Decouvrez les 15 normes de l'Ombuds en scannant le code QR :*

1.000 plaintes en un an

Entre le 1er septembre 2022 et le 31 aout 2023, Ombuds Bruxelles a reçu **1.000 plaintes**. Ces 1.000 plaintes concernent des **thématiques variées**. Au niveau des administrations de la Région de Bruxelles-Capitale, deux thématiques ressortent:

- la fiscalité (amendes pour la zone de basses émissions à Bruxelles, précompte immobilier) ;
- la mobilité et le stationnement.

Remise du rapport annuel au Parlement

Le **31 mars 2023** a été un jour important pour l'institution et pour le Parlement: Ombuds Bruxelles a remis son premier rapport annuel au Président du Parlement, Rachid Madrane. Catherine De Bruecker, médiatrice bruxelloise à la tête de l'institution, a présenté le même jour le rapport annuel aux parlementaires en séance plénière.

Catherine De Bruecker et son équipe ont ensuite présenté le rapport de manière plus approfondie et répondu aux questions des députés en commission des Finances et des Affaires générales, le 24 avril 2023.

Première recommandation de Ombuds Bruxelles

Ce premier rapport annuel contenait déjà une première recommandation à l'attention des assemblées bruxelloise :

« Revoir le cadre juridique et l'organisation de la gestion des plaintes pour installer une nouvelle approche harmonisée et cohérente dans toutes les administration bruxelloises. Cela implique:

- *une définition large de la notion de plainte;*
- *des critères de qualité de la procédure;*
- *un système d'analyse et de suivi commun;*
- *une charte graphique unique et une communication renforcée auprès des citoyens et des citoyennes ».*

Cette recommandation générale vise à **renforcer le traitement des plaintes en première ligne**, donc par les administrations elles-mêmes. En effet, ce premier exercice a permis de constater qu'il n'est pas aisé pour les citoyens de s'adresser à l'administration pour tenter de résoudre leur situation et que nombre de plaintes arrivées chez Ombuds Bruxelles devraient pouvoir être résolues à la source.

Le gouvernement bruxellois a répondu à la médiatrice qu'il avait chargé son administration d'examiner les possibilités d'améliorer l'organisation de la gestion des plaintes.

Le saviez-vous ?

Le Parlement a adopté le **27 avril 2023** une **modification** des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019, **texte fondateur de l'institution Ombuds Bruxelles**.

Cette modification est importante à deux titres:

- D'une part, le texte transpose la directive européenne sur la protection des **lanceurs d'alerte**. Le texte prévoit que les administrations doivent se doter d'un «canal interne», chargé de réceptionner et traiter les signalements d'atteinte à l'intégrité. **Ombuds Bruxelles**, lui, est **renforcé en tant que «canal externe» pour les personnes qui ne souhaitent pas signaler les faits en interne** (par crainte de représailles par exemple). Le texte précise aussi les catégories de personnes qui peuvent signaler des atteintes à l'intégrité: en plus des membres du personnel des administrations, le texte inclut les personnes témoins de faits dans un contexte professionnel .

- D'autre part, le texte clarifie le champ de compétence d'Ombuds Bruxelles pour sa mission de traitement des plaintes à l'égard des pouvoirs locaux: **le législateur charge explicitement Ombuds Bruxelles de traiter les plaintes à l'égard des CPAS** (qui n'ont pas d'ombudsman).

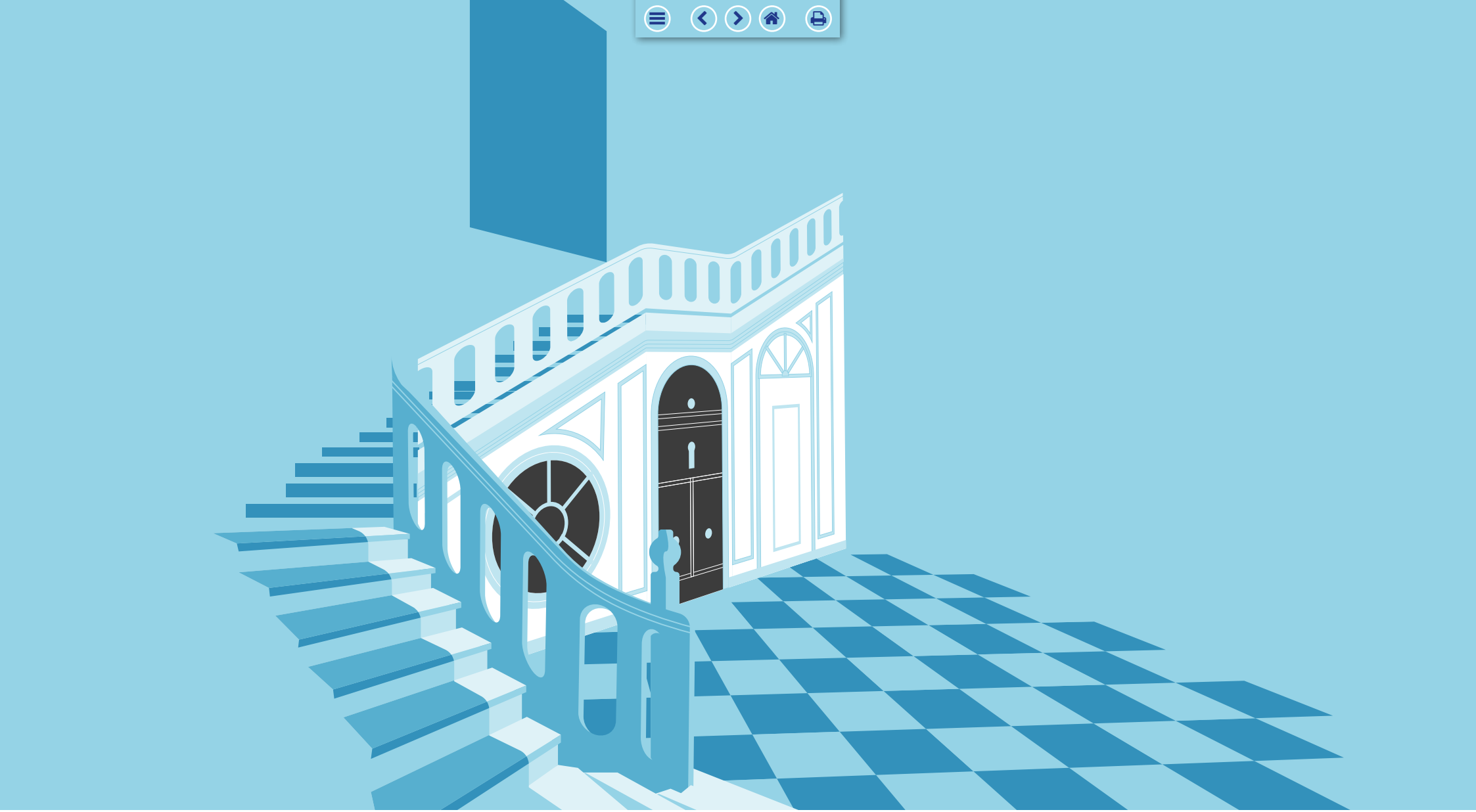

LIENS UTILES

LIENS UTILES

Consultez :

- les projets et propositions déposés ;
- les projets et propositions rejetés ;
- les projets et propositions retirés ;
- les projets et propositions devenus sans objet.